



Utopia 56



Utopia 56

RAPPORT D'ACTIVITÉ

POUR L'ANNÉE 2025



RAPPORT D'ACTIVITÉ

POUR L'ANNÉE 2025

I SOMMAIRE

I INTRODUCTION

• RAPPORT MORAL DES COPRÉSIDENT.ES	P. 6
• 10 ANS SUR LE TERRAIN	P. 8
• LES VALEURS D'UTOPIA 56	P. 11
• PRINCIPAUX PARTENAIRES	P. 12
• SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS	P. 14
ACTIVITÉS D'URGENCE	P. 14
ACTIVITÉS DE MOBILISATION	P. 17
ACTIVITÉS SUPPORT	P. 17
• NOTRE ANNÉE 2025 EN CHIFFRES	P. 18

I ACTIVITÉS DES ANTENNES

• CALAIS & GRANDE-SYNTHÉ	P. 21
• LILLE	P. 35
• PARIS	P. 45
• RENNES	P. 59
• TOULOUSE	P. 69
• TOURS	P. 77

I PLAIDOYER ET COMMUNICATION

• PLAIDOYER GÉNÉRAL	P. 87
LUTTE CONTRE L'EXTRÊME-DROITE	P. 88
FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE	P. 90
DROIT À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT	P. 95
ENTRAVES À LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE	P. 96
• PLAIDOYER MINEUR.ES NON ACCOMPAGNÉ.ES	P. 101
• COMMUNICATION	P. 107

I FINANCES ET STRUCTURATION INTERNE

• COLLECTE DE FONDS	P. 117
• ÉTAT FINANCIER	P. 121
• STRUCTURATION INTERNE	P. 127
• ORGANIGRAMME	P. 129
• LEXIQUE ET ACRONYMES	P. 130

RAPPORT MORAL DES COPRÉSIDENT.ES

De nombreuses crises humanitaires ont marqué cette année 2025 : le génocide à Gaza, la violence en République Démocratique du Congo, les exactions au Soudan, la guerre qui se poursuit en Ukraine. Plus généralement la loi du plus fort tend à s'imposer dans les relations entre Etats. Le nombre de conflits armés dans le monde est au plus haut depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale et ce sont les populations civiles qui en payent le prix.

Parallèlement, aux Etats-Unis, l'arrestation, la détention et l'expulsion des personnes exilées ont été érigées en priorité suite à l'élection de Donald Trump. Symptomatique de la montée de l'extrême droite au niveau international, la nouvelle administration américaine s'appuie sur une police dédiée au contrôle de l'immigration pour mettre en œuvre une politique ouvertement raciste. Il nous faut rester vigilant.es, car ce que nous observons aux Etats-Unis pourrait être notre réalité demain.

L'éphémère passage de Bruno Retailleau au ministère de l'Intérieur cette année l'a montré : l'extrême droite française est en embuscade afin d'appliquer une politique migratoire similaire dans notre pays.

Les plaintes en diffamation que nous avons déposées en mai 2025 contre les médias Europe 1, Frontières et Valeurs Actuelles l'ont montré : comme les années précédentes, nous continuons à lutter contre l'extrême droite et sa désinformation. Nous avons également eu l'occasion d'effectuer des signalements au procureur de la République de Lille concernant la présence ou la venue de militant.es d'extrême droite à Calais pour intimider et violenter les personnes exilées et associations présentes. Bien que ces signalements aient abouti à des interdictions de territoire à l'encontre de dix militant.es britanniques, cette tendance à la présence de plus en plus régulière d'activistes violent.es à notre frontière doit nous alerter. **Mais c'est avant tout à travers nos activités que nous continuons à agir pour construire une société plus accueillante et contre la tendance au rejet**

de l'autre. En 2025, nous avons continué à trouver des solutions d'hébergement alternatives pour les personnes laissées à la rue, à distribuer du matériel de première nécessité, à informer les personnes exilées sur leurs droits, à mener des maraudes sur le littoral, dans les campements et partout où les droits fondamentaux des personnes ne sont pas respectés.

Ces actions menées au quotidien nous ont permis de dénoncer les défaillances concernant la prise en charge des personnes exilées, mais aussi de proposer des solutions, une politique alternative d'accueil véritable. Ainsi, pour la première fois, nous avons sorti notre propre rapport d'enquête sur les disparités de prise en charge des mineur.es non accompagné.es sur le territoire.

Par ailleurs, l'adoption à la fin de l'année 2025, en première lecture, de la loi visant à protéger les mineur.es isolé.es et à lutter contre le sans-abrisme a fait suite à une mobilisation citoyenne de grande ampleur initiée par notre association. Des victoires et une meilleure prise en charge sont donc possibles. C'est dans ce sens que nous nous sommes associé.es au collectif le Revers pour proposer un plan de prise en charge des personnes sans domicile à Paris dans le cadre des élections municipales de 2026.

Plus généralement ce sont toutes les mobilisations des personnes exilées pour faire respecter leurs droits que nous avons continué à soutenir. C'est ainsi qu'à Paris, à plusieurs reprises, des familles ont manifesté pour obtenir des places d'hébergement. A Lille, ce sont notamment des jeunes filles mineures menacées d'être mises à la rue que nous avons eu l'occasion de soutenir tandis qu'à Rennes l'occupation de bâtiments publics a permis d'obtenir la mise à l'abri d'exilé.es laissé.es à la rue.

Mais 2025 a surtout été une année particulière pour Utopia 56 car nous avons célébré les 10 ans d'existence de notre association.



© Félix Vanderdonckt

Ce sont 10 années de solidarité, de détermination et de mobilisation que nous avons voulu mettre en lumière à l'occasion d'un week-end. Nous tenons ainsi à souligner l'engagement de l'ensemble des salarié.es, bénévoles, et soutiens de l'association pendant toutes ces années sans que toutes ces activités n'auraient pas été possibles. Par ailleurs, nos actions de plaidoyer et sur le terrain sont régulièrement réalisées avec des partenaires associatifs que nous souhaitons aussi remercier.

Dans un contexte de crise du secteur associatif avec des réductions massives des subventions publiques, vous pouvez compter sur Utopia 56 pour conserver sa liberté de parole et porter la voix des personnes exilées.

Enfin, nous souhaitons également remercier chaleureusement l'ensemble des donateur.ices qui ont permis la réussite de la collecte de fin d'année 2025. Chacun de vos dons est essentiel pour nous permettre de conserver notre indépendance et travailler à un accueil digne de toutes et tous.

**Fanny Haddad, Kerill Theurillat,
Coprésident.es d'Utopia 56**



© Antoine Bazin - Camp de la Linière - 2016

I 10 ANS SUR LE TERRAIN

Dix ans qu'Utopia 56 est née. Dix ans de terrain, dix ans de combat, dix ans de mobilisation citoyenne et de plaidoyer. Ce que nous connaissions à cette époque a bien changé. À ce moment-là, le focus médiatique mis sur la crise migratoire et sur l'un des plus grands bidonvilles surnommé la "jungle" à Calais permettait l'existence de rares dispositifs étatiques de prise en charge des personnes sur le littoral nord comme dans d'autres villes et notamment la capitale. Désormais, l'Etat s'est retiré, laissant derrière lui ses forces de l'ordre comme seule réponse humanitaire.

Entre-temps, les discours xénophobes, racistes et haineux, invoquant une prétendue "invasion migratoire" dans les discours politiques, sur les plateaux télévisés, sur les réseaux sociaux, ou encore dans la rue, ont pris de l'ampleur et se sont banalisés. On fait craindre une insécurité qui ne serait que le

fruit de ces "autres", bien trop nombreux, alors même que la France se classe au 20ème rang sur 27 en termes d'accueil de réfugiés au niveau européen. Comme une tache d'huile qui se répand, les discours ont influencé bien d'autres champs, dont le législatif. Ainsi, chacun des gouvernements successifs ne semble considérer avoir mené à bien sa mission que lorsqu'une loi anti-immigration porte le nom d'un.e de ses ministres. Si certain.es y voient un moyen de détourner l'attention de la casse des droits sociaux un par un, les personnes exilées en subissent les conséquences de plein fouet. Cette folie législative ne sert qu'à fabriquer des sans-papiers à qui l'on ne devrait rien et surtout pas l'accès aux droits les plus essentiels.

Il faut cependant remarquer que la libre circulation existe bel et bien pour ces discours plus sécuritaires les uns que les autres. Au niveau

européen, les dirigeant.es s'accordent pour une Europe toujours plus fermée, une "Europe forteresse". Pour cela, on finance allègrement des pays dont on sait pourtant que les pratiques bafouent amplement les droits humains, et ce sans aucune forme de remords puisqu'en parallèle, nous attaquons nous aussi les droits humains, le droit des enfants, le droit maritime ou le droit international.

Si le tableau paraît sombre, le point de lumière provient de ces dizaines de milliers de citoyen.nes qui ont croisé la route d'Utopia 56 pour une période plus ou moins longue, en relayant, en accueillant, en donnant, en distribuant, en se mobilisant pour rappeler que nombreux.ses sont celles et ceux qui croient en l'accueil digne et solidaire. Malgré une répression policière des mouvements de solidarité accrue d'année en année, la société civile ne cesse jamais de se lever pour porter les valeurs qui lui tiennent à cœur. Ces dix années nous ont prouvé à quel point l'engagement est précieux, mais aussi qu'il faut savoir en prendre soin, et se protéger les un.es, les autres. Pour cela, la structuration et la formation sont nécessaires.

Cette mobilisation massive ne peut être dissociée de l'indépendance que nous avons choisie d'adopter. Cette indépendance exige une transparence envers celles et ceux qui nous soutiennent et qui attendent de nous de les avertir de ce qui se déroule à l'abri des regards, là où tentent de survivre celles et ceux qu'on invisibilise. Comme un cercle vertueux, ce rôle de lanceur.se d'alerte permet l'indépendance qui permet en retour de produire une information crédible et basée sur des réalités de terrain. **Au bout de 10 ans, nous sommes persuadé.es que la réponse humanitaire d'urgence, si elle n'est pas doublée d'un plaidoyer pour faire évoluer les causes profondes de cette société si inégalitaire, n'est que vaine.** En plus du plaidoyer communicationnel, nous n'hésitons pas à recourir au plaidoyer juridique pour faire reconnaître les implications étatiques dans les drames comme les naufrages, pour faire valoir les droits de celles et ceux qui sont lésé.es, pour protéger les libertés associatives et par extension l'état de droit.

Alors pour fêter ces 10 ans, même si nous aurions préféré ne pas avoir besoin d'être toujours mobilisé.es, nous nous sommes réuni.es le dernier week-end du mois de novembre au Ground Control à Paris. Nous avons fait le choix d'en faire un moment convivial avec une exposition photo et des concerts notamment. Nous avons aussi proposé des t-shirts Utopia 56 avec des sérigraphies

réalisées bénévolement par des artistes pour l'événement. **Ce fut l'occasion de faire le bilan de ce qu'a été et ce qu'est Utopia 56 mais aussi d'imaginer ce que nous ferons demain.** Ainsi, nos perspectives pour l'année à venir se concentrent sur trois axes principaux :

- **le renforcement systématique de la capacité d'agir (empowerment) des personnes accompagnées :** cette démarche a été initiée depuis deux ans déjà mais va s'accroître cette année pour ne plus seulement informer les personnes mais leur donner les moyens de s'approprier et de revendiquer leurs droits. Pour cela, nous allons réfléchir au déploiement de formations adaptées (ateliers, guides, médiations par les pairs) pour permettre à chacun.e de comprendre ses droits fondamentaux et les procédures afférentes afin de pouvoir les faire valoir ensuite. Parallèlement, nous voulons renforcer la visibilité médiatique des personnes exilées et en détresse elles-mêmes. Ainsi, nous allons les accompagner dans les stratégies de présence médiatique et si besoin les former à la prise de parole en public afin qu'ils et elles puissent porter leurs propres récits et luttes sans nécessiter de passer par des relais ou expert.es. Enfin, nous légitimerons une représentation institutionnelle des personnes premières concernées lors des espaces de discussion avec les institutions, les collectivités et les élu.es. Cette représentation doit être préparée pour ne pas être juste symbolique. A terme, elle permettra aux personnes de s'approprier entièrement leurs luttes et de sortir de la logique d'assistance dans laquelle elles sont plongées lorsque leurs voix sont portées par d'autres.

- **la sensibilisation massive du grand public à l'aube des élections :** Alors que les deux prochaines années sont jonchées d'élections successives, il nous paraît essentiel qu'Utopia 56 incarne plus que jamais son rôle de lanceuse d'alertes. Nous produisons un contre discours, basé sur des jours et nuits entiers de missions, qui met en lumière une toute autre réalité de la migration que celle que nous subissons dans les médias toujours plus xénophobes et racistes. Cette sensibilisation de masse nous paraît nécessaire pour assainir un débat public virulent.

- **le recours au contentieux juridique pour faire évoluer les situations :** dès que la situation le permet, nous aurons recours au contentieux juridique pour que l'Etat soit sanctionné sur ses manquements et que les préjugés soient à minima atténués voire même réparés.

LES VALEURS D'UTOPIA 56

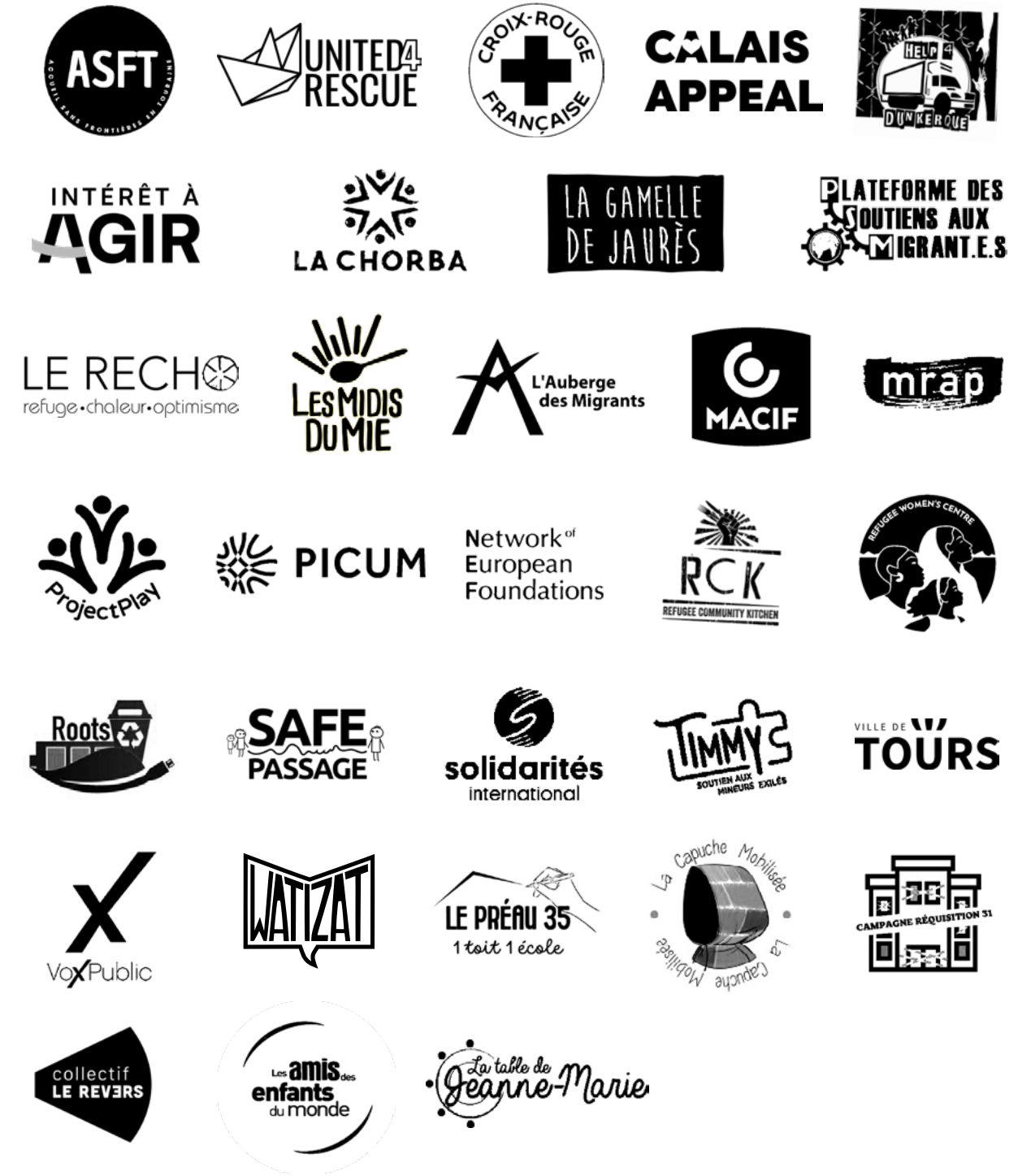
Utopia 56 est une association de mobilisation citoyenne venant en aide aux personnes en situation d'exil, ainsi qu'aux personnes isolées et sans-abri, partout où l'urgence l'exige. Chacune des sept antennes d'Utopia 56 organise ses missions autour de valeurs communes, que toutes s'engagent à respecter et à mettre en œuvre :

• **L'entraide et la solidarité à travers la promotion de l'engagement bénévole citoyen.** Chez Utopia 56, nous défendons l'idée que faciliter le bénévolat pour des actions de soutien au plus proche des personnes exilées permet une meilleure prise de conscience des conditions indignes dans lesquelles ces personnes se retrouvent à leur arrivée en France. Après avoir pu constater elles-mêmes et eux-mêmes ces conditions sur le terrain, les bénévoles sont sensibilisés et plus à même de dénoncer ce non-accueil, et de sensibiliser à leur tour un plus grand nombre de personnes. Cette prise de conscience permet ensuite des actions de dénonciation et de sensibilisation plus efficaces.

• **Le respect de la dignité humaine notamment via la lutte contre la précarité des personnes en situation d'exil.** Nous tentons de rendre visibles les conditions d'accueil de ces dernières années en France notamment par le biais du plaidoyer. Chaque jour et chaque nuit, nos équipes sont sur le terrain, dans différentes régions de France. Elles observent des situations, collectent des témoignages, comptabilisent des données et permettent ainsi de dénoncer les conditions de vie dévastatrices et les procédures administratives aberrantes, auxquelles est contrainte une grande partie des personnes en situation d'exil. Ces témoignages alimentent ensuite un plaidoyer, des rapports ou encore des recours devant le tribunal administratif.

• **L'écoute et le respect des histoires et projets de vie de chaque personne** à qui nous venons en aide, afin de leur offrir un support et un suivi en cohérence avec leur vécu et leurs projets.

PRINCIPAUX PARTENAIRES



SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS D'URGENCE

LES MARAUDES ET DISTRIBUTIONS

Utopia 56 répond aux besoins d'urgence des personnes survivant à la rue, qu'ils soient matériels ou alimentaires, via des distributions d'urgence ; mais aussi juridiques ou sociaux en informant ces personnes sur leurs droits et en les orientant vers les structures adaptées.

Ces temps de distribution et d'orientation sont le moyen de créer du lien social avec les personnes accompagnées. Nous nous adaptons à la situation locale, à l'écosystème solidaire existant et aux besoins détectés. La forme de nos actions évolue donc régulièrement afin de rester la plus adéquate possible.

L'HÉBERGEMENT

Quand les dispositifs officiels sont saturés (115 et Aide Sociale à l'Enfance), nous pouvons proposer des solutions d'hébergement d'urgence pour la nuit aux personnes les plus vulnérables que nous rencontrons : familles, femmes seules ou avec enfants, couples et mineur.es non accompagné.es.

HÉBERGEMENT SOLIDAIRE

Nos possibilités d'hébergement varient selon les disponibilités de nos bénévoles et partenaires. Nous bénéficions d'un réseau d'hébergeuses et hébergeurs solidaires ainsi que de partenariats (*paroisses, nuitées d'hôtel financées par des partenaires, etc.*).

Nous pouvons également proposer un hébergement solidaire pour les mineur.es non accompagné.es le temps de leur recours grâce à un réseau d'hébergeur.es solidaires long terme et de partenaires dédiés.

Il nous arrive enfin de proposer des solutions pour les jeunes majeur.es que nous avons suivis lorsqu'ils étaient mineur.es ou qui sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance, le temps que leur situation se stabilise. Ces solutions sont néanmoins peu nombreuses.

LIEU D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ALTERNATIF (LHUA)

Depuis fin 2022, nous bénéficions de mises à disposition gracieuses de biens immobiliers temporairement vacants. Cela nous a notamment permis d'ouvrir des lieux d'hébergement d'urgence alternatif (LHUA) dans lesquels sont mis à l'abri chaque soir, en urgence, plusieurs dizaines de personnes en situation de rue.

Ces lieux n'ont pas vocation à être des hébergements de long terme ou des accueils de jour. Ils ne sont d'ailleurs ouverts que durant les nuits.

LES MAISONS D'ACCUEIL POUR MNA

Nous gérons à Tours une maison d'accueil pour mineur.es non accompagné.es en recours, dont l'objectif est de les sortir de la rue en leur offrant un hébergement.

Nous leur proposons également un accompagnement global (*administratif, juridique, social, médical, psychologique, scolaire, culturel et sportif*), dans l'attente d'une prise en charge par les dispositifs de protection de l'enfance et, à plus long terme, d'une intégration sociale et professionnelle.





ACTIVITÉS DE MOBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE ET DES CITOYEN.NES

I LE PLAIDOYER

En complémentarité de nos actions de terrain, nous portons un plaidoyer pour améliorer les conditions de vie des personnes exilées et sans-abri de manière pérenne. Nous pointons également les dysfonctionnements des dispositifs mis en place par l'État, ainsi que la politique menée par celui-ci.

Notre plaidoyer porte notamment sur les politiques d'invisibilisation et de "zéro point de fixation", ainsi que le non-respect des droits fondamentaux des personnes en situation d'exil, notamment ceux des mineur.es non accompagné.es. **Une grande partie de nos actions de plaidoyer prend la forme d'actions en justice afin de défendre les droits fondamentaux des personnes exilées, ainsi que la liberté d'action associative.**

Notre plaidoyer se construit à partir des données que nous collectons au quotidien et en collaboration avec de nombreux.ses acteur.rices associatif.ves, ainsi qu'avec les conseils de plusieurs avocat.es. Nous nous attachons à affiner notre collecte des données et son exploitation en utilisant des outils de plus en plus précis. Ces données sont un moyen de documenter les réalités notamment en termes de personnes rencontrées et accompagnées. Elles permettent aussi d'alerter sur les abus et violences subis par les personnes en détresse et par les bénévoles. Elles sont ensuite valorisées dans notre plaidoyer.

I LA MOBILISATION ET LA SENSIBILISATION

Utopia 56 se définit depuis ses origines comme une association de mobilisation citoyenne. La très grande majorité des personnes engagées à nos côtés sont des bénévoles. Iels permettent la bonne tenue de nos activités dans toutes les antennes et leur régularité. Iels sont également les meilleur.es ambassadeur.ices des conditions d'accueil et de survie des personnes exilées et sans-abri. **Ces citoyen.nes, grâce à leur expérience de bénévolat, affirment la nécessité d'agir et d'œuvrer**

pour un accueil solidaire. Soucieux.ses d'alerter le plus grand nombre de nos concitoyen.nes, nous attachons une grande importance à la sensibilisation en permettant à toute personne, quelles que soient ses compétences ou son parcours, de nous rejoindre pour aider, en parlant de nos actions et des situations de détresse et en donnant la parole et/ou portant la voix des personnes exilées et sans-abri, trop souvent invisibilisées.

ACTIVITÉS SUPPORT

I LA COLLECTE DE DONS EN NATURE

Une majeure partie des produits que nous distribuons provient des collectes de dons en nature (vêtements, produits d'hygiène, nourriture, tentes, etc.). Celles-ci sont réalisées auprès des particuliers, lors d'événements, dans des entreprises, ou directement dans des magasins partenaires (*Monoprix, Biocoop, Decathlon, etc.*), ainsi que via des associations partenaires (*Emmaüs, Armée du Salut, Action Contre la Faim, etc.*) et des entreprises.

I L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES

Dès lors qu'un.e nouveau.elle bénévole rejoint Utopia 56, il.elle bénéficie d'une formation de base, d'un accompagnement et d'un encadrement dispensés par les équipes de l'association.

En sus de ce minimum, nous proposons et mettons à disposition de chacun.e un accompagnement psychologique, des formations spécifiques et thématiques, ainsi que des outils.



NOTRE ANNÉE 2025 EN CHIFFRES

PLUS DE 47 000 PERSONNES AIDÉES EN 2025

CHIFFRES SUR LE TERRAIN

- Plus de **2 550 maraudes** – environ 7 maraudes par jour
- Plus de **4 100 tentes distribuées**
- Près de **18 400 couvertures et sacs de couchage distribués**

FOCUS MINEUR.ES NON ACCOMPAGNÉ.ES

Plus de **5 360 MNA rencontrés** toutes antennes confondues

- plus de 2 015 à la frontière franco-britannique
- plus de 400 à Lille
- plus de 2 450 à Paris
- plus de 95 à Rennes
- plus de 300 à Toulouse
- plus de 100 à Tours

Plus de **360 MNA hébergés** à Lille, Paris, Rennes, Tours

FOCUS FAMILLES, COUPLES, FEMMES SEULES

Plus de **7 550 personnes en familles, couples et femmes seules ou accompagnés**,

- dont près de **2 700 femmes**
- et plus de **2 840 enfants**

Plus de **4 170 personnes hébergées**

LA COMMUNAUTÉ UTOPIA 56

- **46 salarié.es** à la fin 2025
- Près de **3 500 bénévoles**
- Plus de **1450 hébergeur.ses solidaires**
- **7 360 adhérent.es** en 2025

Plus de **31 200 adhérent.es** depuis la création d'Utopia 56



I CALAIS & GRANDE-SYNTHE

Cette année, cela fait 10 ans qu'Utopia 56 est présente à Calais et à Grande-Synthe pour proposer une aide d'urgence aux personnes tentant de traverser la frontière franco-britannique. Les conditions d'accueil et de vie sont toujours indignes à la frontière et la répression des personnes exilées et des associations ne fait que s'accroître.

Au fur et à mesure de notre expérience dans le Calaisis mais aussi de l'augmentation des besoins, nos missions ont évolué et se sont structurées. Désormais, dans les lieux de vie informels comme sur la côte, nos équipes sont joignables 24h/24 et 7j/7 via un téléphone d'urgence pour répondre aux besoins matériels, aux questions administratives et sociales ou aux appels de détresse.

Au fil des années, la maraude littorale conjointe aux deux antennes est devenue la mission centrale de notre action à la frontière. Elle permet de venir en aide sur les plages de la côte aux personnes en détresse qui attendent un départ ou ayant échoué à traverser.

I CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE

- **671 bateaux ayant atteint le Royaume Uni**
(données du gouvernement britannique)
dont environ 41 500 personnes
62 personnes en moyenne par bateau
- **107 maraudes littorales**
- **18 000 personnes rencontrées**
dont 200 MNA
- **365 appels de détresse en mer**
concernant 14 000 personnes réparties dans 265 bateaux différents
- **770 appels suite à des échecs de tentatives de traversées en bateau**
435 interventions suite à un échec de tentative de traversée en bateau
concernant 19 150 personnes
- **25 appels suite à des échecs de tentatives de traversées en camion**
concernant 70 personnes dont au moins 4 enfants, 15 MNA et 2 femmes
- 275 appels d'Utopia 56 pour mobiliser les secours sur terre
- **3 850 personnes victimes de violences policières lors d'une tentative ratée**
- **42 décès à la frontière dont 27 en mer**

CONTEXTE ET MISSIONS SUR LES CAMPEMENTS

AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES RENCONTRÉES

L'année 2025 a encore atteint des records puisqu'environ **41 500 personnes ont traversé la Manche en direction du Royaume-Uni et qu'entre 25 000 et 30 000 sont passées, quelques jours ou semaines, par le Calaisais ou le Dunkerquois**. Cette hausse constante du nombre de personnes s'est néanmoins distinguée des autres années par une arrivée massive de femmes, traditionnellement peu nombreuses.

Cette année encore, 1 000 et 1 500 personnes étaient systématiquement présentes dans chacune des villes de Calais et de Grande-Synthe, allant même jusqu'à 2 000 personnes durant la période estivale. **Le printemps 2025 a été une période de passage très intense avec, en moyenne, 50 appels de détresse par mois entre mars et juin. Nous avons ainsi rencontré autant de personnes sur le littoral entre janvier et septembre que durant l'entièreté de l'année 2024.**

L'année 2025 a aussi été le cadre de l'évolution des pays de provenance, puisque nous avons été témoins de l'arrivée de personnes venues de Palestine, de la région ouïghoure ou de la communauté bidoune du Koweït, reflétant les évolutions de l'actualité géopolitique internationale. Nous avons aussi rencontré des personnes, et notamment des femmes, ayant vécu plusieurs années dans des pays européens (notamment en Allemagne) mais dont les protections n'ont pas été renouvelées et qui se sont retrouvées contraintes de reprendre les routes de l'exil. De façon générale, le nombre de femmes rencontrées a explosé en 2025.

Cela s'explique par des facteurs multiples liés aux contextes géopolitiques, mais également par le fait que les voies légales de passages qui préexistaient notamment pour les mineur.es, malgré la faible volonté politique de les mettre réellement en œuvre (délais administratifs...), ont totalement disparu en dehors des modalités prévues par l'accord « one in one out » de 2025. Si cela n'impacte pas notre action puisque nous aidons de manière inconditionnelle, cela nous alerte sur le durcissement des politiques migratoires des pays européens.

MISSION DE RÉPONSE AU TÉLÉPHONE D'URGENCE

Jour et nuit, des équipes bénévoles se relaient pour répondre aux sollicitations des personnes via le téléphone d'urgence. En journée, les réponses prennent la forme d'information et d'orientation vers les autres associations et structures qui agissent à Calais et à Grande-Synthe.

La nuit, nous sommes les seuls acteurs actifs. Nous pouvons alors distribuer du matériel si les personnes en ont besoin et que nous sommes en mesure de le faire. En effet, en raison de moyens matériels limités, Utopia 56 est contrainte de se concentrer sur le support matériel des primo-arrivantes et des personnes que l'association trouve, via des critères définis, vulnérables.

Nous appelons quasi systématiquement le 115 pour que les personnes soient hébergées via les dispositifs étatiques mais, comme sur l'ensemble du territoire national, les places d'hébergement d'urgence sont largement sous-évaluées.

Pour pallier ce manque, nous donnons du matériel d'urgence aux personnes primo-arrivantes et aux plus vulnérables que sont les MNA, familles ou femmes isolées. Cette année, nous avons distribué 1 110 tentes et 6 000 couvertures ou sacs de couchage. Nous pouvons également donner des vêtements chauds lorsque les personnes n'en ont pas. Selon les besoins, nous sommes amenés à appeler régulièrement les secours sur terre (près de 400 fois en 2025). Ces appels concernent très régulièrement des urgences vitales mais peuvent aussi être pour que les personnes soient auscultées par des professionnels de santé dans des villes où les PASS, dispositifs de soins pour les personnes exilées, sont largement sous-dimensionnées.

La période avril - mai a été compliquée pour les équipes calaisiennes puisque l'entrepôt inter-associatif dans lequel nous stockons notre matériel et où se trouvent nos bureaux a été fermé pour des raisons de sécurité, il a donc été nécessaire de repenser le fonctionnement opérationnel et de l'approvisionnement afin d'assurer la continuité de nos missions.



Haut de page : © Bartek Langer

Bas de page : © Nicolas Lee



I MARAUDES SOCIALES

En plus de nos missions quotidiennes, nous organisons régulièrement des maraudes sociales. Nous en avons fait plus de 250 à Grande-Synthe et plus de 70 à Calais. Là, nous nous rendons directement sur les lieux de vie informels pour répondre aux éventuelles questions des habitant.es et les orienter selon leurs besoins mais aussi pour faire de la réduction des risques lors des traversées en camion comme en bateau.

A Grande-Synthe, à partir de l'été, nous avons testé un nouveau format de maraude sociale fixe sur l'espace de distribution utilisé par l'ensemble des associations et qui se trouve au centre de l'ensemble des lieux de vie. Dans tous les cas, nous distribuons lors de ces maraudes des milliers de flyers de prévention disponibles en plusieurs langues, ainsi que nos numéros d'urgence. Nous rappelons l'importance de joindre les secours dès qu'une embarcation prend la mer.

Les maraudes sociales servent aussi à être identifié.es par les personnes survivant sur les campements, à mieux comprendre leurs besoins, à récolter des témoignages ... afin de développer un lien de confiance de sorte à ce que les personnes n'hésitent pas à nous appeler en cas d'urgence.

I ACCOMPAGNEMENT DES MNA

Si l'ensemble des personnes sont vulnérables à la frontière, les mineur.es non accompagnés au vu de leur jeune âge le sont d'autant plus. Cette année nous en avons rencontré plus de 2 015 dont au moins 145 filles.

À Calais, chaque mineur.e rencontré.e par nos équipes est signalé.e à l'association ECPAT dédiée à leur protection et à leur accompagnement. Nous y inscrivons notamment les vulnérabilités remarquées ou supposées. Ces jeunes sont censé.es être pris.es en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour des périodes de répit s'ils le souhaitent.

Pourtant, à Grande-Synthe, il n'existe toujours pas d'accueil de jour, ni de foyer à moins de 100km qui permette de proposer du répit aux jeunes. Il n'y a même pas de maraude d'une association mandatée par le département pour identifier les MNA sur les lieux de vie (nous en avons rencontré près de 1 300 dont 120 filles dans l'année donc ces jeunes sont nombreux.ses et présent.es), pour leur

proposer des activités psychosociales et pour les orienter vers les dispositifs de mise à l'abri ou des permanences d'accès aux droits. Suite à notre action en justice sur les conditions de vie sur les campements informels (détails voir infra), une association a été mandatée par la préfecture, et non pas par le département dont les MNA relèvent pourtant, pour faire ces maraudes. Elles ont lieu aux abords des lieux de vie et non directement sur le lieu et ne permettent donc pas de rencontrer les jeunes. Cet échange de délégation de pouvoir est extrêmement problématique et pose de surcroît des questions sur le traitement d'informations confidentielles.

À Calais, nous appelons régulièrement France Terre d'Asile (FTDA), opérateur étatique en charge de la protection des MNA, pour que les jeunes nous ayant contactés soient mis.es à l'abri. Après 19h, nous les accompagnons au commissariat comme le prévoit la loi pour que l'ASE les prenne en charge. A Grande-Synthe, si jusqu'à fin octobre, nous pouvions joindre directement les services de l'ASE pour demander la mise à l'abri d'un.e jeune rencontré.e. Il faut désormais systématiquement passer par le commissariat, ce qui n'était le cas que les soirs, les weekends et les jours fériés auparavant. Cette modalité est extrêmement dissuasive pour les jeunes qui refusent eux-mêmes d'avoir recours à ces hébergements d'urgence par crainte de se rendre au commissariat. De plus, dans ce département, depuis juillet 2025, chaque mineur.e qui demande une mise à l'abri se voit confisquer son téléphone par l'agent.e du département sans le consentement du mineur.e. Le téléphone des adolescent.es, d'autant plus en exil donc isolé.es, est l'un des objets les plus précieux en ce qu'il permet de s'informer, de se distraire mais aussi de garder le contact avec ses proches. Nous avons alerté régulièrement le conseil départemental sur ces pratiques totalement contraires aux principes de protection de l'enfance.

Il est à noter que les dispositifs de l'ASE sont régulièrement saturés et que les agents refusent des jeunes au motif qu'ils seraient majeur.es, se basant uniquement sur le physique des jeunes, en conflit total avec ce que prévoit la loi. Même si, dans le Nord, pour la première fois en trois ans, le département s'est vanté de ne pas avoir été saturé durant l'hiver, conséquence non pas d'une meilleure gestion mais de la complexification de l'accès aux dispositifs précédemment évoquée et des confiscations de téléphone. Nous avons aussi eu des cas de mise en concurrence par ce même

département, qui concerne nos antennes de Lille et de Grande-Synthe, qui accuse l'une ou l'autre antenne d'occuper l'ensemble des places disponibles avec les jeunes qu'elle rencontre et de priver d'autres MNA de solutions de répit.

Dans tous les cas, à Calais, après 22h, aucune mise à l'abri n'est possible. Ainsi nous distribuons des tentes et couvertures aux mineur.es puis les installons dans des endroits que nous savons relativement protégés. En hiver, Médecins Sans Frontières ouvre un dispositif hôtelier de répit dans lequel peuvent dormir les familles et MNA qui n'ont aucune autre solution. Cet hôtel peut aussi être utilisé pour des personnes qui reviendraient d'une tentative de traversée et qui seraient trempées et fatiguées.

Nous constatons une augmentation d'années en années du nombre de jeunes filles. La plupart d'entre elles survivent sur les campements, au milieu d'adultes et leur vulnérabilité face aux risques de prostitution et de traite des êtres humains est particulièrement inquiétante. Si nous avons la possibilité d'héberger les jeunes refusés par l'ASE ou non reconnus mineur.es via notre réseau d'hébergeur.ses, elles sont nombreuses à refuser ces propositions. Les MNA sont, pour un nombre considérable, dans des situations d'emprise par les adultes qui les entourent. Nous alertons régulièrement les institutions sur les risques encourus par ces jeunes et la nécessité pour l'Etat de déployer des dispositifs adaptés avec des personnels formés.

Globalement, il existe un manque important "d'aller vers" pour protéger et mettre à l'abri les mineur.es isolés. Il arrive que ce soient les policiers eux-mêmes qui nous alertent de la présence de jeunes et à qui nous devons expliquer comment agir. Lors des retours aux ports après les opérations de secours en mer, si tant est qu'une association soit mandatée pour la protection de tous, aucune n'est spécialisée dans le suivi et l'orientation des mineur.es non accompagnés, ne permettant donc pas de proposer à ce public spécifique l'aide dont il aurait besoin.

I POLITIQUE "ZÉRO POINT DE FIXATION" ET EXPULSIONS À RÉPÉTITION

Pour ne pas avoir à proposer des conditions de vie dignes, l'Etat et ses collectivités préfèrent financer une stratégie d'entrave à l'installation

des personnes, dite de "zéro point de fixation" et expulsent très régulièrement des lieux de vie. Cette politique existe depuis 2016 à Calais où l'on observe des expulsions toutes les 48h des différents lieux de vie mais ne s'était pas encore institutionnalisée à Dunkerque avant cette année.

Ainsi, le 28 octobre, la Préfecture du Nord a fait construire, près de Dunkerque, un mur de plus de trois mètres de haut sur 1,5km pour barrer des terrains vides sur lesquels survivaient des personnes dans des lieux de vie informels expulsés pour l'occasion. Ce mur a été financé à hauteur de 800 000€ par le Royaume-Uni. Il est approuvé par les dires du sous-préfet de Dunkerque qui, en avril 2025, déclarait *"Nous ne cessons d'essayer de rendre ce territoire inhospitalier pour eux, pour qu'ils aillent ailleurs. Ce n'est pas très glorieux, mais au moins ça résoudra le problème."*

Par ailleurs, fin octobre, avant le début de la trêve hivernale, nous comptons déjà au moins 34 opérations de police contre des lieux de vie informels, soit le double du rythme observé en 2024.

Le 22 septembre, le lieu de vie "Squat Orange" de Calais a été expulsé. Celui-ci était habité par près de 800 personnes, principalement des hommes ou des MNA garçons, qui ont donc été contraints de se déplacer. La majorité d'entre eux s'est installée sur un autre lieu de vie informel, "Hospital Jungle" qui prend la forme d'un terrain vague sur lequel les personnes plantent leurs tentes. Cependant, au cours de l'expulsion, des centaines de personnes ont perdu leurs affaires les plus essentielles (tentes, vêtements, chargeurs, papiers, dossiers médicaux, etc.) que les associations ont jugé nécessaire de remplacer, engendrant donc d'importantes distributions non prévues au préalable.

Ces expulsions s'accompagnent de leur lot de violences allant des intimidations verbales aux violences physiques sur les personnes exilées en passant par le vol et la destruction de biens des personnes. Les forces de l'ordre utilisent régulièrement du gaz lacrymogène ou des tonfas. Après quoi des clôtures sont installées, les zones déboisées et des rochers sont très régulièrement déversés sur les lieux de vie, mais aussi sur les zones de distribution des associations. Il est impossible pour les personnes de reformer des lieux de vie. Elles sont donc obligées de se cacher et de s'isoler. L'objectif de ces politiques est de rendre les personnes totalement invisibles tout en entravant leur accès aux services les plus essentiels.



Haut et bas de page : © Félix Vanderdonck



MISSIONS SUR LE LITTORAL

I FENÊTRES DE PASSAGE

Notre numéro d'urgence nous permet également de recevoir des appels de personnes en détresse sur la plage (770 fois dans l'année) ou en pleine mer (365 fois).

Dès que nous recevons un appel, nous demandons des informations précises. Ces données sont mises par écrit et envoyées sur une discussion inter-associative, lorsqu'elles concernent les appels de détresse sur terre, permettant qu'un.e acteur.ice associatif.ve intervienne systématiquement, et ce même lorsque plusieurs appels de détresse sont passés simultanément. Quand elles concernent un appel de détresse en mer, nous appelons systématiquement les secours (CROSS ou MRCC) et leur envoyons par mail pour qu'ils puissent intervenir au plus vite et disposer d'une traçabilité des signalements de détresse en mer. Elles sont enfin transmises aux gardes-côtes britanniques afin de faire un signalement daté et archivé.

Lorsque les personnes sont en détresse sur la plage, nous nous rendons à leur rencontre. Cette mission est également faite par une équipe dédiée et issue de Calais et de Grande-Synthe constituée en maraude littorale, dès que la météo est favorable aux traversées en bateaux et que s'ouvre une "fenêtre de passage" (il y en a eu près de 140 cette année et nous avons connu une période exceptionnelle de 28 jours consécutifs sans aucune fenêtre de passage et donc sans aucune tentative de traversée entre novembre et décembre). La maraude littorale longe la côte et intervient auprès des personnes en détresse qui auraient échoué à traverser (qu'elles nous aient contactés ou que nous les voyons spontanément).

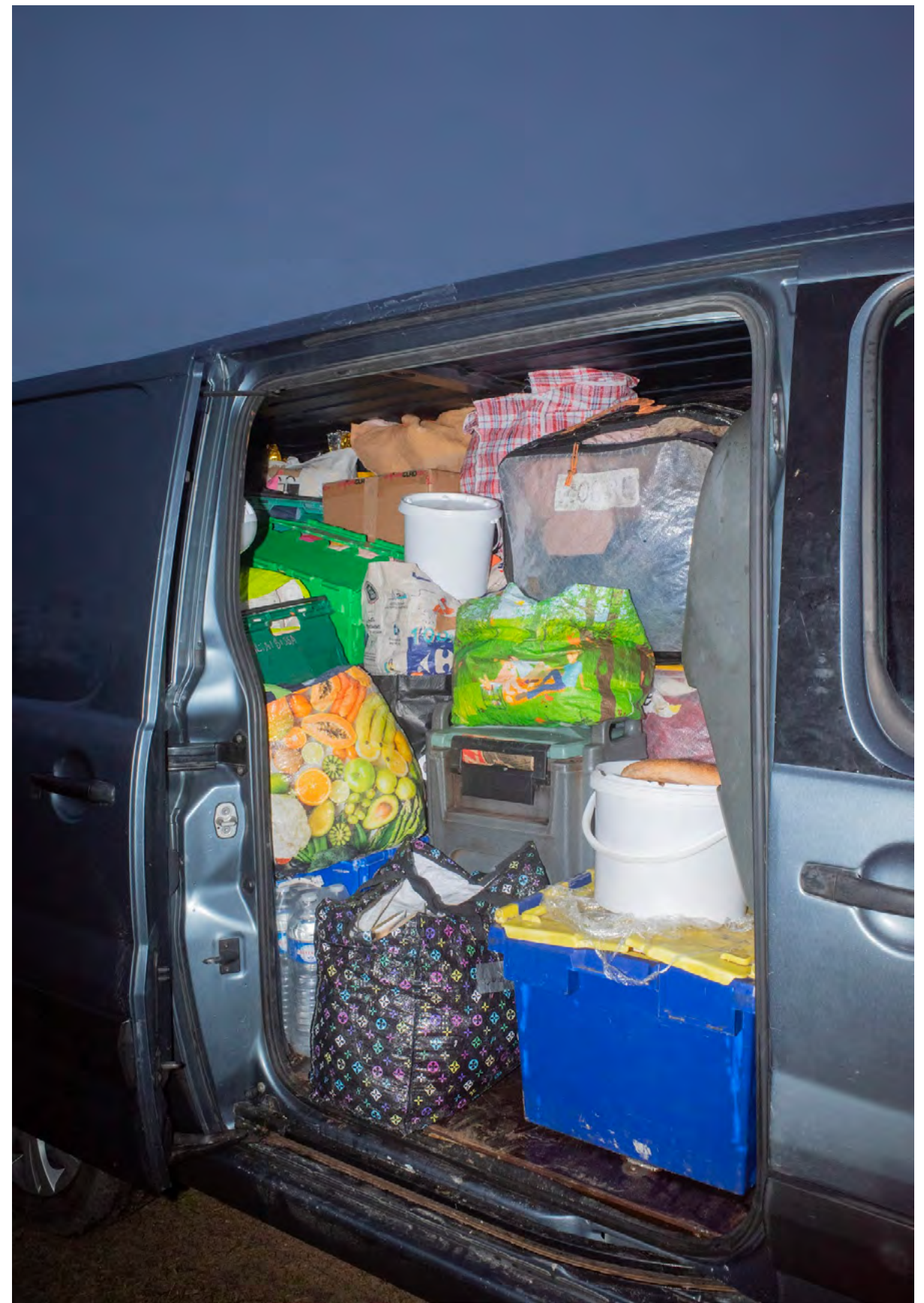
Cette année, nos différentes équipes ont été contactées par au moins 19 150 personnes en détresse sur les plages et sont intervenues à 435 reprises. Bien souvent, les personnes sont trempées. Nos équipes leur fournissent donc des vêtements secs, ainsi que des boissons chaudes et autres collations. Ces rencontres nous permettent d'évaluer le risque d'hypothermie dans une région où les températures sont très basses, ainsi que d'autres problématiques médicales. En 2025, nous avons distribué 2 950 couvertures de survie.

Cependant, la zone de départs sur le littoral continue encore de s'étendre vers le sud avec des appels autour de Dieppe, soit à plus de 150 km au sud du Calais, ce qui était très exceptionnel en 2024. Entre janvier et août 2025, il y avait eu deux fois plus de tentatives de traversée depuis les côtes picardes et normandes qu'en 2024. Le temps en mer pour rejoindre les côtes anglaises est multiplié par trois lorsque les départs sont faits au sud du Touquet ce qui signifie qu'il y a trois fois plus de risques de tomber à l'eau, de faire une hypothermie ou de subir un naufrage. Les appels que nous recevons sont passés depuis des zones dans lesquelles nos équipes ne peuvent intervenir tant elles sont éloignées. Plus encore, les secours ne peuvent pas non plus s'y rendre et les garde-côtes mettent un temps considérable avant intervention.

I RETOURS AU PORT

Les équipes d'Utopia 56 disposent également d'une mission d'observation des retours au port d'embarcations escortées par les secours et/ou les gardes-côtes. Nous vérifions que l'Etat active le protocole humanitaire prévu dans le département du Pas-de-Calais qui implique notamment la venue de la Protection Civile pour rhabiller les personnes avec des vêtements secs et leur proposer des boissons chaudes.

En 2025, nous avons vu la Protection Civile intervenir beaucoup plus souvent que cela était le cas auparavant même si cela n'est toujours pas systématique. Dans le département du Nord, il n'existe aucun protocole donc nos équipes se rendent au port pour vérifier qu'il n'y a pas de violence et pour être un soutien aux personnes souvent en état de choc. L'objectif de cette mission est de pousser à la prise en charge par l'Etat et dans le cas de refus de prises en charge de proposer une assistance d'urgence comme nous pouvons le faire sur les plages. Néanmoins, nous ne sommes que rarement appelés par les personnes lorsqu'elles sont en train de revenir donc nous ne voyons qu'un nombre restreint de ces opérations. **En 2025, nous avons observé près de 160 retours concernant environ 6 000 personnes.**



Haut de page : © Léa Thomas

Bas de page : © Félix Vanderdonck

© Basile Lorentz

I COLLABORATION INTER-ASSOCIATIVE

Depuis fin 2024, nous travaillons en étroite collaboration avec des associations ou collectifs locaux (ex : Strix, Osmose 62, Opal'Exil et Alors on aide) notamment pour les maraudes littorales durant l'hiver et cela s'est grandement renforcé cette année. L'ensemble des acteurs communiquent sur des réseaux communs pour faciliter la transmission d'informations, mais également pour pouvoir couvrir l'ensemble des sollicitations d'une même nuit. Les appels étant parfois passés depuis des points géographiquement éloignés les uns des autres.

Depuis l'été 2025, une infirmière et un médiateur interculturel de Médecins Sans Frontières participent aux maraudes littorales en période estivale avec les équipes d'Utopia 56. Suite à cette mobilisation, Médecins Sans Frontières a commencé à porter un plaidoyer pour un protocole de prise en charge humanitaire sur la côte, rejoignant les demandes des autres associations tout en mettant en avant des données médicales (ex : nombre de personnes en hypothermie) qui apportent une forme de crédibilité incontestable par des arguments politiques.

I VIOLENCES ÉTATIQUES

La réponse étatique de l'urgence humanitaire de la frontière est quasiment exclusivement répressive. En effet, depuis 2024, entre 1 000 et 2 000 forces de l'ordre sont présentes chaque jour sur la côte. Cette année, la violence s'est intensifiée sous la pression d'un Royaume-Uni qui plaide pour un durcissement des interventions en mer des forces de l'ordre françaises, y conditionnant même son soutien financier de 2026 à 2029.

Jusqu'à présent, malgré de nombreuses dérives, les policiers étaient tenus de n'intervenir que sur les plages mais une fois dans l'eau, c'était le principe de sauvetage qui primait. En juin, quelques semaines avant le sommet entre les deux États, nous observions pour la première fois l'avancée dans l'eau jusqu'à la taille, de plusieurs policiers armés de boucliers, de matraques et de bombes lacrymogènes. La gendarmerie maritime a même initié une flotte de 3 bateaux qui interviennent pour stopper les embarcations, après avoir imaginé utiliser des filets pour bloquer les hélices des moteurs.

Nos équipes tentent de recenser l'ensemble des violences policières auxquelles elles assistent lors des tentatives de passage. Ainsi, à partir de mars 2025, au moins 3 850 personnes nous ont rapporté avoir été victimes de violences sur les plages du littoral. Cela peut prendre la forme d'usage de gaz lacrymogènes, de violences verbales ou physiques ou encore de bateaux coupés sur la plage ou dans la mer.

PLAIDOYER ET CONTENTIEUX

Depuis 2024, Utopia 56 a décidé de renforcer sa stratégie de plaidoyer en ayant recours à la justice régulièrement pour faire respecter les droits humains notamment à la frontière franco-britannique. L'ensemble des contentieux en cours ou clôturé est détaillé dans la partie de ce rapport dédiée au plaidoyer général. Cela s'ajoute aux actions de mobilisation locales auxquelles nos équipes participent régulièrement :

- **11 janvier** : Grande marche contre les politiques mortifères à la frontière franco-britannique organisée à l'initiative de plusieurs associations dont Utopia 56, mais aussi des syndicats et des partis politiques. Près de 600 personnes ont marché ce jour-là malgré la tentative d'interdiction par la maire de Calais, Natacha Bouchart, via un arrêté municipal finalement annulé par le tribunal administratif ;
- **20 septembre** : Commémoration organisée avec l'Auberge des Migrants dans le cadre de la Flotta, mouvement citoyen européen de revendication de la libre circulation et de dénonciation des politiques aux frontières, avec dépôt de 518 paires de chaussures pour commémorer les personnes décédées à la frontière franco-britannique depuis 30 ans.
- **23 novembre** : Commémoration du naufrage du 24 novembre 2021 qui a fait 33 victimes. La Cour de cassation a affirmé début novembre que les militaires mis en cause pour non-assistance à personnes en danger seront jugés, comme les personnes inculpées dans l'organisation de la traversée, devant la Juridiction Nationale de Lutte contre la Criminalité Organisée et non pas devant une Cour militaire comme cinq des sept officiers l'avait demandé.



© Zélie Hallosserie

Enfin, nous avons co-publié avec ECPAT France, la Croix-Rouge française, Safe Passage International et la Plateforme des Soutiens aux Migrants, un rapport d'expertise sur la protection des enfants non accompagnés à la frontière franco-britannique. Celui-ci vise à mettre en lumière la situation dramatique des MNA à la frontière en termes de santé physique et mentale, mais aussi de risque d'emprise et de traite des êtres humains, résultats d'une politique de non prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de ces jeunes non reconnus comme mineurs.

I COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 6 coordinateur.ices salarié.es
- Une équipe de 30 bénévoles tout au long de l'année

LILLE

Présente depuis 2016 à Lille, Utopia 56 s'est spécialisée dans l'accompagnement des mineur.es non accompagné.es (MNA) en recours pour la reconnaissance de leur minorité. Ainsi, nous rencontrons les jeunes sortant.es de foyers de l'Aide Sociale à l'Enfance après une évaluation de leur minorité défavorable, mais aussi les primo-arrivant.es. Selon leurs situations, nous tentons de leur trouver une solution d'hébergement et leur proposons un suivi administratif, juridique, scolaire et sanitaire. Pour cela, nous les orientons vers des structures partenaires et faisons appel à notre réseau d'hébergeur.es solidaires.

Non scolarisé.es, ces jeunes sont confronté.es à l'errance et ne disposaient d'aucun accueil de jour où rester en journée. Cela engendre inévitablement des risques de violence, d'entrées dans des réseaux de traite ou de délinquance. Ainsi, depuis fin 2024, nos équipes travaillent afin de leur proposer, plusieurs après-midi par semaine, un temps d'accueil de jour de manière itinérante. Notre projet était même de pouvoir ouvrir un accueil de jour dans notre local.

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE

- 395 MNA rencontré.es en sortie de foyer
dont 28 filles
- 53 MNA primo-arrivant.es rencontré.es
dont 3 filles
- 8 835 nuitées d'hébergement solidaire pourvues
- 360 jeunes suivi.es

ACTIVITÉS

LA MISSION "MAB", UN NUMÉRO JOIGNABLE TOUS LES JOURS

Les équipes salariées et bénévoles disposent d'un numéro de téléphone joignable chaque jour jusqu'à 19h30. Ce numéro est notamment utilisé par les mineur.es non accompagnés (MNA) que nous suivons, ainsi que par ceux et celles arrivant sur le territoire lillois. Lorsque des sollicitations interviennent après cet horaire, la coordinatrice d'astreinte procède à des orientations à distance. Toutefois, en cas d'arrivée de jeunes filles sur le territoire, une rencontre physique est systématiquement organisée afin d'assurer une mise à l'abri rapide.

Chaque jour, nous organisons une mission mobile de mise à l'abri, au cours de laquelle les équipes vont à la rencontre des jeunes récemment sortis de foyers à la suite d'un refus de reconnaissance de minorité. Dans ce cadre, 395 jeunes ont été rencontrés au cours de l'année, dont 28 filles, un nombre en augmentation constante.

Lors de ces rencontres, nous informons les jeunes de leurs droits, notamment concernant les possibilités de recours contre les décisions de non-reconnaissance de minorité. Nous les orientons également vers les structures partenaires adaptées à leurs besoins et leur proposons un accompagnement individualisé et collectif par les équipes d'Utopia 56, en les invitant à participer aux permanences organisées en semaine.

Ces échanges constituent également un observatoire des pratiques institutionnelles. À ce titre, 50 jeunes nous ont signalé que leurs documents d'identité n'avaient pas été pris en compte par le département lors de leur évaluation, ce qui soulève des inquiétudes quant au respect des procédures et des droits des personnes concernées.

Il nous arrive également de rencontrer des jeunes primo-arrivants sur le territoire, conformément à la loi, nous les accompagnons au commissariat pour qu'ils soient pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance avant leur évaluation de minorité. Cette année, nous avons effectué 12 accompagnements au commissariat.

Nous organisons chaque mercredi, au local, une distribution alimentaire à laquelle peuvent venir l'ensemble des mineur.es que nous suivons.

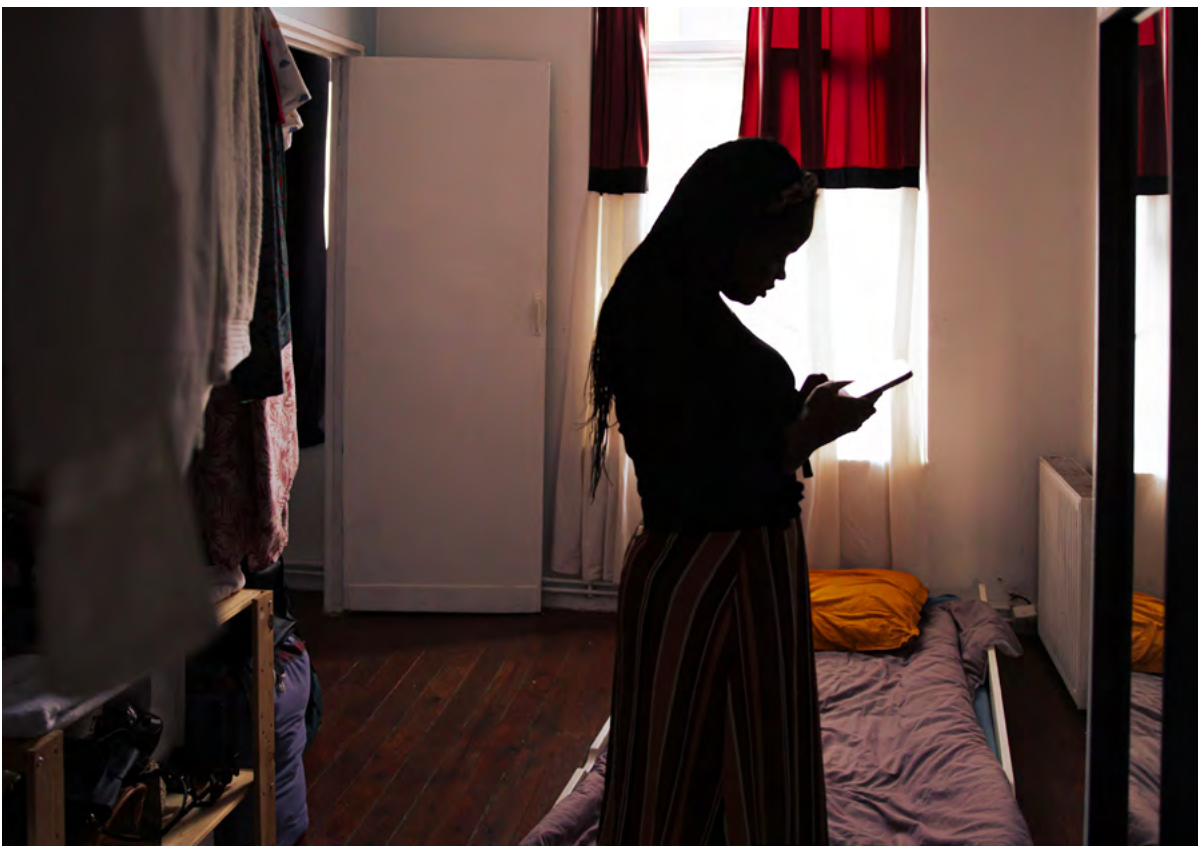
En général, entre 20 et 40 jeunes récupèrent des denrées, données par la Croix-Rouge et les Restos du Coeur, et peuvent survivre une semaine. Nous proposons en même temps des produits d'hygiène. Lorsque les jeunes intègrent un nouvel hébergement solidaire, nous leur donnons un colis alimentaire.

Lorsque les MNA ont besoin d'aller à des rendez-vous médicaux, les bénévoles peuvent ponctuellement les y accompagner. Cette année, nous en avons fait 130 au CHU, dentiste, ophtalmologiste ou pour faire une échographie car ces spécialistes n'acceptent pas les mineur.es sans adulte. L'accès aux soins est aussi proposé par l'Ordre de Malte durant la période estivale, directement sur le camp.

Nous sommes également contactés plusieurs fois par semaine par d'autres publics (familles, femmes seules, hommes majeurs seuls). Nous les orientons au mieux en fonction de leurs besoins, et notamment vers le 115 ou des accueils de jour. Il arrive aussi que nous soyons appelé.es par des familles qui sont dans d'autres villes que Lille nous pouvons dans ce cas les réorienter vers l'antenne d'Utopia 56 la plus proche. Notons qu'en fin d'année 2025, nous avons vu une multiplication des appels de familles ou de femmes seules avec enfants que nous avons ponctuellement rencontrées en physique afin de leur distribuer des tentes, dans la mesure des stocks disponibles. Ce constat est particulièrement inquiétant d'autant que nous sommes la seule association à distribuer des tentes à Lille.



Haut et bas de page : © Félix Vanderdonck



LES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT

Lorsque les jeunes n'ont pas de solutions d'hébergement pour la nuit, nous essayons de leur garantir une place chez un.e de nos 45 hébergeur. ses solidaires actif.ves. En moyenne, entre 15 et 23 jeunes étaient hébergé.es via le réseau chaque soir. Grâce à elleux, aucune des 35 filles suivies n'a dormi à la rue.

Une autre solution est l'hébergement dans une des paroisses partenaires afin de leur permettre d'être dans un environnement sécurisé et chaud.

D'ailleurs depuis le mois de novembre, la pastorale a ouvert 4 paroisses, correspondant à 30 places. **Cette année, 8 835 nuitées d'hébergement ont été pourvues.**

Lorsque nos capacités d'hébergement d'urgence atteignent leurs limites, nous mettons en place des campements et leur distribuons du matériel d'urgence (tentes, sacs de couchage, couvertures, etc.). **Nous avons distribué au moins 350 tentes, 570 couvertures - sacs de couchage et 260 bâches protégeant les tentes des intempéries.**

L'ACCUEIL DE JOUR

Fin 2024, nous avons changé de local pour pouvoir mettre en place un "accueil de jour" pour les MNA remis.es à la rue dans l'objectif de leur proposer un accès à un espace sécurisé où s'abriter, se reposer et participer à diverses activités récréatives en journée.

Ce lieu permet également de repérer les situations d'extrême vulnérabilité et d'assurer un accompagnement dans la durée.

Pour pouvoir accueillir les jeunes dans de bonnes conditions, le local nécessitait un certain nombre de travaux de réhabilitation qui ont ainsi débuté :

- la salle fermée de réunion et d'accueil du rez-de-chaussée qui avait été cloisonnée et rénovée au printemps dernier est désormais chauffée ;
- l'abri a été installé permettant d'avoir un espace cuisine couvert et fermé dans la cour. Un évier double vasque y a été posé et les branchements électriques réalisés ;

- des plombiers bénévoles ont installé une toilette classique au-dessus de la toilette turque et ont inversé le sens d'ouverture de la porte pour qu'elle s'ouvre vers l'extérieur ;
- ils ont également posé un chauffe-eau cumulus permettant d'avoir de l'eau chaude ;
- une machine à laver a été branchée dans l'abri de la cour ;

Les jeunes qui ont besoin de suivi dans leurs démarches ont donc la possibilité d'en bénéficier. D'ailleurs, dans l'année, nous avons suivi 360 jeunes, incluant des jeunes rencontrés les années précédentes mais toujours accompagné.es par nos équipes. En moyenne, ces jeunes ont 16 ans.

L'accompagnement que nous leur proposons se veut pluridisciplinaire : juridique (*lien avec les avocat.es, préparation et suivi des dossiers pour le recours*), santé (*accompagnement à des rendez-vous médicaux*). **A Lille, 88% des jeunes ayant entrepris un recours sont reconnu.es mineur.es. En 2025, sur 133 audiences : 118 jeunes ont été reconnu.es mineur.es et 15 ne l'ont pas été (parmi eux, 10 jeunes avaient été rencontrés en 2024).**

Au moins 4 jeunes ont fini par être reconnu.es mineur.es après avoir fait appel de la décision du juge des enfants et 1 jeune a été refusé après que le département ait fait appel de la reconnaissance initiale par le juge des enfants. Ce suivi régulier et le lien de confiance qui se crée permet également de repérer des vulnérabilités et des situations de danger pour les jeunes. Nous avons fait deux informations préoccupantes (IP) pour avertir le département du danger encouru par deux jeunes filles. Ces chiffres sont considérablement en-deçà de ceux des années précédentes, résultat d'un changement de parquet auquel adresser les IP et qui est plus sévère qu'auparavant. Nous avons d'ailleurs alerté le Défenseur des droits pour ces faits.

Chaque mercredi après-midi, les jeunes filles qui le souhaitent viennent au local. Elles sont accueillies en non-mixité par les coordinatrices et par des bénévoles. Elles font des jeux, des activités manuelles, des ateliers de sensibilisation avec des structures partenaires comme le Planning familial. Ces temps leur permettent également de se rencontrer et de tisser du lien les unes avec les autres puisque, à la différence des MNA garçons qui survivent pour la plupart dans le

même campement, les jeunes filles sont hébergées par des hébergeur.ses solidaires ou dans des appartements mis à disposition par la préfecture et le département sans avoir de suivi adapté. Elles sont donc isolées vis-à-vis des autres jeunes. Ces rencontres facilitent leur auto-organisation pour pouvoir ensuite faire valoir leurs droits.

Les garçons se rendent eux aussi régulièrement au local, individuellement ou en petit groupe, notamment pour accéder au vestiaire, pour récupérer des denrées alimentaires mais aussi pour leurs rendez-vous de suivi individuel avec les équipes. Chaque lundi, 15 jeunes maximum viennent pour un temps de soutien scolaire. Par ailleurs, le projet du CHU "Meopsy" assure désormais des rendez-vous de consultations psychologiques individuelles dans notre local. Avant fin 2025, ce dispositif n'était pas ouvert aux MNA en recours mais cette évolution est à saluer au vu des nombreuses problématiques psychologiques que les jeunes rencontrent, aggravées par leurs conditions de survie à la rue.

En attendant l'ouverture complète de l'accueil de jour dans nos locaux, nous organisons une permanence de suivi pour les jeunes que nous accompagnons les jeudi - vendredi - samedi après-midi de manière itinérante. Nous leur donnons rendez-vous dans divers lieux de la métropole. Dans ce cadre, nous collaborons ponctuellement avec d'autres associations comme cela a été le cas avec AIDES qui a proposé une session de dépistage. Gynécologues sans Frontières a proposé des ateliers en non mixité avec les filles comme les garçons à MSL. Le samedi, la permanence est animée exclusivement par des bénévoles et se veut plus légère avec des activités culturelles, des jeux, de la cuisine... Nous avons par exemple un partenariat avec le LAM, musée d'art moderne de Lille, pour pouvoir donner accès à la culture aux jeunes.

I PLAIDOYER ET ACTIONS DE VISIBILISATION

Pour espérer faire évoluer la situation des MNA en recours et les faire sortir de la rue, nous avons recours à la mobilisation citoyenne et organisons régulièrement des actions de mobilisation. D'autant plus que les MNA sont désormais constitués en collectif et s'emparent de leurs luttes en autonomie.

Ces différentes interpellations et mobilisations font partie du plaidoyer mené par Utopia 56 et permettent l'ouverture de places d'hébergement à plus ou moins long terme ainsi que la mise en avant des MNA, trop souvent invisibilisés. **Cette année, nous avons participé ou organisé 26 manifestations dont :**

- **22 janvier : envoi d'une lettre ouverte**, avec le soutien d'autres associations, aux maires des communes de Lille Métropole demandant un hébergement digne pour les MNA à la rue et notamment la prise en charge systématique des jeunes en situation de rue..

- **20 février : occupation de la place du théâtre (Opéra) par 7 jeunes MNA filles** avec des tentes pour demander une mise à l'abri et le respect de la présomption de minorité. Elles ont d'abord obtenu 4 nuits d'hébergement puis, grâce au maintien de la mobilisation et notamment un deuxième rassemblement le 24 février, à la prise en charge pour 15 jeunes filles par la préfecture jusqu'à la fin de leur recours.

- **28 avril : rassemblement en soutien aux MNA devant l'Hôtel de Ville pendant le Conseil Municipal et en parallèle installation d'un campement dans le parc Jean-Baptiste Lebas.** Nous alertions depuis le début du mois d'avril sur le risque pour une quarantaine de jeunes de se retrouver à la rue. Ces mobilisations menées par les jeunes concerné.es, le collectif des Bois Blancs et Utopia 56 ont donné lieu à une première proposition de prise en charge partielle puis grâce au maintien de la pression et à la solidarité entre les jeunes, la préfecture a proposé des places pour l'ensemble des jeunes. Nous avons également obtenu la mise en place d'un comité de suivi des hébergements pour travailler aux réorientations des jeunes.

- **août : envoi d'un courrier au département et à la préfecture pour alerter sur la situation de 7 jeunes filles pour qui nous n'allions plus avoir de solutions d'hébergement après l'été.** Il est à saluer que la préfecture, via l'intermédiaire de la Sauvegarde du Nord, a rapidement proposé d'héberger ces jeunes filles dans des appartements vides et qu'elles soient suivies par un.e éducateur.ice spécialisé.e et ce, jusqu'à la fin de leur recours.

- **22 octobre : interpellation des élu.es et de la préfecture pour obtenir des places d'hébergement pour les 80 jeunes installés sur le camp Barbusse** en prévision du passage d'une tempête.



Bas de page : © PKelyan Blanchard

La préfecture a laissé les jeunes dehors après avoir demandé un recensement. Le lendemain, les jeunes ont repris les négociations seuls et ont décidé de rester sur le campement tant que la prise en charge ne concernait pas l'ensemble des 80 jeunes présents. 54 ont fini par obtenir des places jusqu'à la fin de leur recours à Armentières et 10 ont été mis à l'abri temporairement par la Mairie (pour la première fois) en attendant de trouver des solutions plus pérennes. Le camp Barbusse a alors été totalement démantelé sur demande de la mairie et les au moins 13 jeunes n'ayant pas eu de solution ont reformé un camp aux Bois Blancs. La mairie accompagnée d'une vingtaine de policiers a tenté d'expulser ce nouveau camp le lendemain, en vain grâce à une forte mobilisation des habitant.es du quartier et des associations.

Ces actions ont permis la mise à l'abri de 168 jeunes dont 22 filles sur l'année. La majorité des places ont été proposées par la préfecture. Nous avons eu près de 25 rendez-vous avec des élu.es. En octobre, suite à l'un d'eux, un dispositif pérenne a été mis en place avec 15 places pour les jeunes filles en recours. Sa particularité est le caractère ré-attribuable des places que nous réclamons

depuis longtemps et qui a été accepté pour la première fois.

Nous sommes membres actif.ves de l'inter-associations lilloise. **Nous avons donc participé à l'écriture et à la publication du rapport de plaidoyer interassociatif "Pour un accès effectif à l'hébergement des personnes exilées dans la MEL" en mars 2025, fruit d'un travail de 3 ans. Nous participons également au collectif "Partenaires pour Accueillir" qui rassemble les acteurs se mobilisant de près ou de loin pour les mineurs en recours à Lille.** Nous avons également envoyé, ou des soutiens l'ont fait, près de 70 lettres d'interpellation pour alerter sur des situations urgentes. Enfin, nous avons saisi une fois le Défenseur des droits.

I COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 3 coordinateur.ices salarié.es
- 1 stagiaire à temps partiel



Haut de page : © Arto Victorri

Bas de page : © Parlo Victorri



Haut de page : © Léon Launay

Bas de page : © Kelyan Blanchard



Haut de page : © Léon Launay

Bas de page : © Kelyan Blanchard

PARIS

Utopia 56 est présente dans la capitale depuis 2016, initialement au sein du centre de premier accueil de la porte de la Chapelle pour venir en aide à celles et ceux qui n'étaient pas correctement pris.es en charge - notamment les femmes et les familles. **Aujourd'hui, nous rencontrons et apportons une aide quotidienne aux personnes n'ayant pas de solutions d'hébergement, résultat de la saturation des dispositifs étatiques d'hébergement d'urgence, et étant contraint.es de survivre dans la rue.** Parmi elles, des profils particulièrement vulnérables, tels que les femmes enceintes, des familles nucléaires ou monoparentales avec des enfants y compris de moins de 3 ans, des mineur.es non accompagné.es (MNA) garçons comme filles en recours pour la reconnaissance de leur minorité. Nous organisons enfin des **maraudes inter-publics durant lesquelles nous rencontrons notamment des hommes isolés.**

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE

- **16 755 personnes rencontrées toutes missions confondues**
- **4 200 personnes rencontrées sur la permanence de l'Hôtel de Ville**
dont 1 770 femmes, 1 575 enfants et 480 bébés.
- **89% des demandes de nuitées d'hébergement pourvues**
- **3 950 personnes hébergées**
- **1 364 personnes mises à l'abri à la suite d'actions de mobilisation**
- **240 maraudes**
2055 tentes distribuées
10 225 couvertures distribuées
- **2 509 MNA refusé.es et rencontré.es devant l'AMNA**
dont 180 filles
- **635 MNA reconnu.es mineur.es**
dont 55 filles

PÔLE FAMILLES & FEMMES SEULES OU AVEC ENFANTS

PERMANENCE QUOTIDIENNE DEVANT L'HÔTEL-DE-VILLE

Depuis plusieurs années, nous tenons une permanence quotidienne devant l'Hôtel-de-ville à partir de 18h. Sur place, nous enregistrons les informations des familles et femmes seules ou avec enfants qui n'ont pas de solutions pour la nuit. Au cours de cette permanence, nous avons rencontré environ 4 200 personnes dont au moins 1 770 femmes, 1 575 enfants et 480 bébés de moins de 3 ans.

Nous notons leurs vulnérabilités particulières (bébés, grossesse, handicap, etc.) et nous essayons de trouver des solutions d'hébergement pour la nuit. Lorsque nous n'en avons pas assez, nous hébergeons en priorité les personnes les plus vulnérables. Nous équipons les personnes sans solutions de matériel d'urgence (tentes, couvertures, bâches) puis allons les aider à s'installer sur des campements pour qu'ils et elles ne soient pas isolés. Dans ce cadre, cette année, nous avons distribué environ 350 tentes et 1 000 couvertures. Ces chiffres reflètent la saturation de nos dispositifs d'hébergement de nuit à certaines périodes de l'année, conséquence directe de la non prise en charge des personnes à la rue par l'Etat. Une façon de faire pression est de rendre visibles ces personnes en organisant des actions de mobilisation afin que l'Etat les mette à l'abri. Lorsque ces actions de mobilisation sont espacées dans le temps, nos dispositifs d'hébergement se retrouvent à nouveau engorgés. Ainsi, cette année, nous avons pu avoir jusqu'à 240 personnes se présentant à nous par soir, nous contraignant à monter des campements pour y installer 70 personnes. Situation qui était pourtant rare depuis l'ouverture des LHUA en 2021.

A partir de 19h, l'association La Chorba nous donne des repas chauds que nous pouvons distribuer sur le parvis le temps que l'astreinte du pôle hébergement, à distance, attribue les solutions aux personnes. Nous pouvons également distribuer des produits d'hygiène, pour bébés et ponctuellement des vêtements. Les familles se rendent dans leur solution d'hébergement d'urgence en ayant mangé. Elles sont accompagnées en transports en commun par des bénévoles.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Initialement doté d'un pôle dédié à l'hébergement solidaire, le pôle hébergement de l'antenne de Paris a été réorganisé en 2025, ce qui a impulsé des changements dans les solutions d'hébergement. Nous pouvons héberger des personnes au sein de notre réseau d'hébergeur.ses solidaires, d'appartements vides, de lieux partenaires (ex : paroisses ou hôtels) et dans notre lieu d'hébergement d'urgence alternatif (LHUA).

La gestion des appartements vides a été mise à l'arrêt en été car ce dispositif est extrêmement chronophage pour les équipes : nettoyage, remise en état, suivi des personnes hébergées et des hébergeur.ses. Cependant ce dispositif permettant une mise à l'abri au-delà d'une nuit permet de proposer des temps de répit aux personnes, sans qu'elles aient à chercher de nouvelle solution chaque soir. C'est pourquoi, le pôle s'est réorganisé en automne en étant entièrement pris en charge par des bénévoles référent.es qui ont relancé les hébergements en appartements vides. Ils s'occupent également de recruter de nouveaux. Ils hébergeur.ses citoyen.nes. Notre réseau est désormais composé de 1 340 personnes dont 90 nouveaux. Ils actifs depuis 2025. Cette année, nous avons eu près de 23 000 demandes de nuitées d'hébergement et en avons pourvu 20650, avec un taux de demandes d'hébergement pourvues de 89%. Au moins 3 950 personnes ont été hébergées.

Notre solution principale reste le BagnolHU, LHUA ouvert dans nos locaux de Bagnolet mis à disposition gracieusement depuis un an et demi. Nous pouvons y accueillir entre 120 et 150 personnes par soir. En 2025, nous y avons accueilli 1 650 foyers ce qui correspond à au moins 3 400 personnes dont 65 MNA filles. En tout, cela représente 16 450 nuitées. Cette année, nous avons amélioré le lieu, notamment en y introduisant des lits superposés dans un coin réservé aux femmes seules, quand les autres dorment dans des tentes. L'accès aux sanitaires est garanti. Chaque matin, les personnes hébergées reçoivent un petit déjeuner et doivent ensuite quitter le lieu avant 9h, heure de fermeture pour la journée. Une fois par semaine, des



Haut et bas de page : © Félix Vanderdonck



© Félix Vanderdonckt

avocat.es viennent dans les locaux pour tenir une permanence juridique à destination des familles et femmes seules. Les équipes médicales de Médecins Sans Frontières et de l'association Agir pour la Santé des Femmes (ADSF) ont aussi organisé des permanences médicales régulièrement.

Le BagnolHU est ouvert depuis un an et demi et sa gestion s'est améliorée. Cela a permis d'affiner les procédures d'organisation du lieu mais aussi de sécurité incendie, de gestion des conflits, de nettoyage et de gestion des nuisibles. Les équipes salariées ont changé régulièrement mais tendent à se stabiliser et à s'autonomiser. Cela a donné la possibilité d'organiser des soirées thématiques avec une projection de films, une soirée Halloween ou encore un repas de Noël durant lequel des cadeaux, fournis par des entreprises partenaires, ont été distribués à l'ensemble des personnes hébergées.

I SUIVI DES FAMILLES

En journée, le pôle famille oriente les femmes et familles vers les structures compétentes selon leur profil. Il leur rappelle de joindre quotidiennement le 115 afin d'obtenir une place d'hébergement d'urgence, mais facilite aussi les mises en lien avec les avocat.es dans le cas où les situations

individuelles permettraient de lancer des référés hébergement (une dizaine cette année qui ont tous abouti). Lorsque les équipes remarquent une situation grave de vulnérabilité (enfants très jeunes, femmes enceintes, personnes malades), elles font des signalements aux institutions (mairie et département). Cela peut parfois aboutir à des prises en charge mais reste la plupart du temps à titre informatif.

Après l'été, les bénévoles du pôle se sont attelés à regrouper des témoignages des familles qui avaient accepté les solutions d'hébergement proposées par la préfecture lors de l'expulsion du campement devant l'Hôtel de Ville début août (voir infra). En effet, environ 70 personnes avaient accepté de partir en région, mais nous souhaitons avoir un retour sur les conditions de vie, le temps durant lequel elles ont été hébergées et ce qu'elles ont décidé de faire ensuite. Nous avons ainsi eu écho de plusieurs familles qui avaient été hébergées dans des conditions indignes puis dont la prise en charge s'était arrêtée et qui ont ensuite fait le choix de revenir à Paris. Si nous n'avons pas réussi à recontacter l'ensemble des personnes qui étaient parties en région, nous avons obtenu de nombreux témoignages de pourquoi les gens ont décidé de ne pas y aller.

PÔLE MNA

En 2025, suite à une réduction du nombre de contrats de services civiques suite à la baisse des financements étatiques alloués à ce dispositif, il a été décidé que le pôle MNA n'aurait plus deux sous pôles genrés. Même si les stagiaires et services civiques ont une spécialisation pour les MNA garçons ou les filles, ils sont formés à l'ensemble des activités pour les MNA. Par ailleurs, **le pôle a été fusionné avec celui dédié aux hommes isolés pour devenir un unique "pôle MNA - maraude de nuit" puisque nous rencontrons tous type de public durant ces maraudes** et non pas que des hommes isolés, même s'ils restent majoritaires. Les activités principales dédiées aux MNA ont perdu malgré tout.

I CONDITIONS DE VIE DES MNA

En 2025, nous avons rencontré 2 920 jeunes dont près de 270 filles. Il est à noter qu'en août, nous avons déjà rencontré plus de filles refusées que sur l'entièreté de l'année 2024. Cette considérable augmentation du nombre de jeunes filles, comme cela est constaté par l'ensemble des associations à l'échelle nationale. **A l'inverse, le nombre de jeunes garçons diminue par rapport aux années précédentes (3 924 en 2024 donc une baisse d'environ 42%).**

Les conditions de vie des jeunes garçons à la rue se détériorent à vue d'œil : santé mentale, frustration voire colère, des démarches toujours plus longues... Les acteurs associatifs constatent qu'un grand nombre de jeunes présentent des comportements addictifs à des stupéfiants notamment.

Les temps de recours se sont allongés (allant, en moyenne, de 8 mois à un an) contraignant les MNA à rester toujours plus de temps dans la rue. Pendant cette période, ils survivent dans des campements mais, cette année encore, le harcèlement policier et les expulsions régulières ont empêché les jeunes de se stabiliser.

Néanmoins, le campement de Pont Marie était, en fin d'année, habité par de très nombreux jeunes. Nos équipes de terrain alertent sur les conditions de vie et de sécurité des jeunes à cet endroit, qui sont nombreux à évoquer des agressions et des tensions liées à la venue de personnes externes sur le lieu. Certains d'entre eux ont décidé de quitter Pont Marie et de s'installer sur d'autres lieux de vie avec des hommes adultes.

C'est aussi la première année durant laquelle aucune mise à l'abri n'a été organisée par les services de l'Etat. En effet, depuis l'expulsion violente de la Gaîté Lyrique (voir détails ci-dessous), le collectif des jeunes de Belleville n'a pas refait d'action et de fait, aucune proposition de prises en charge n'a été faite.

Par ailleurs, les contrôles de la RATP, et parfois même avec appels à la police, dans les transports en commun se sont multipliés. Les jeunes craignent donc de prendre les transports et se déplacent moins. Cela entraîne des pertes de contact et rend leur suivi plus difficile par les associations, mais peut également exposer les mineurs à des situations de traite et d'abus par les adultes qui les entourent. Au vu de la dureté des conditions de vie à Paris, d'autres font même désormais le choix de quitter la capitale pour s'installer en province le temps de leur recours.

Cette conjoncture et la baisse du nombre d'arrivées nous font constater une baisse de fréquentation de nos diverses activités (permanence de Couronnes, permanence juridique, cours de français). Peu de jeunes étant scolarisés, la plupart sont donc contraints à l'errance en journée. En octobre 2025, l'accueil de jour pour MNA géré par l'association les Midis du MIE a été obligé de fermer suite à la perte de leurs locaux, privant de nombreux jeunes du seul lieu ressource et de répit dédié en journée. Pour y pallier, nous avons participé à la recherche et à l'ouverture d'un nouvel accueil de jour dans le 15ème arrondissement de Paris en inter-associations qui a rouvert à la mi-novembre.

I MISSION AMNA

Du lundi au samedi, des bénévoles d'Utopia 56 sont présents devant les locaux de l'AMNA, dispositif d'évaluation de la minorité opéré par France Terre d'Asile, afin de rencontrer les jeunes dont la minorité vient d'être refusée.

Quand les jeunes sortent du bâtiment, les équipes les rassurent, les informent des démarches de recours possibles, les orientent vers des structures en fonction de leurs besoins (médicaux, administratifs, juridiques, scolaires, accueils de jour...) et équipent les garçons qui vont devoir survivre à la rue de matériel d'urgence (tente, bâche, couverture).

Nous orientons les filles vers l'accueil de jour en non mixité proposé par Médecins Sans Frontières. Cela leur permet d'avoir un suivi de santé (somatique et psychologique) mais aussi administratif. Nos équipes du BagnoLH, qui héberge un grand nombre des jeunes filles, sont régulièrement en lien via le pôle MNA avec les professionnelles de santé de MSF pour proposer un accompagnement qui soit complémentaire mais aussi alerter sur d'éventuelles situations de violences ou de danger.

I PERMANENCE INTER-ASSOCIATIVE DU MERCREDI MATIN À COURONNES

Chaque mercredi matin, nous proposons une permanence inter-associative au métro Couronnes avec Médecins du Monde, la Croix-Rouge pour sa mission de rétablissement des liens familiaux et le Barreau de Paris Solidarité, qui s'est retiré en fin d'année. Ainsi, les jeunes ont accès aux soins et à un accompagnement juridique. Utopia 56 propose des attestations de suivi à celles et ceux dont les dates d'audience devant le juge des enfants sont proches. Cette année, nous avons délivré plus de 1 500 attestations lors de ces permanences.

Cette permanence avait été déplacée au sein de la Gaîté Lyrique lors de son occupation par les collectifs de MNA en début d'année. Cela permettait aux associations de rencontrer le plus de jeunes possible en se rendant au plus près d'elles et eux. En fin d'année 2025, du fait de la baisse du nombre de MNA arrivants et de la baisse du nombre de jeunes refusés au moment de leur évaluation de minorité, nous accompagnons en moyenne une vingtaine de jeunes par semaine, ce qui est drastiquement moins que ce que nous connaissions les années précédentes.

Au cours de leurs démarches, les jeunes restent exposés à des difficultés administratives : une partie des procédures sont payantes, les délais de traitement sont longs. Ils et elles peinent à obtenir certains de leurs documents qu'ils doivent récupérer de personnes restées dans leurs pays d'origine. Les documents sont aussi quasi systématiquement jugés faux par la police aux frontières.

En 2025, 635 MNA ont été reconnu.es mineur.es dont 55 filles sans que nous puissions dire si cela a eu lieu en première instance ou en appel.

I PERMANENCE DEVANT L'HÔTEL-DE-VILLE

Les soirs de semaine, nous proposons une permanence devant l'Hôtel-de-Ville en parallèle de celle dédiée aux familles. Nous y répondons aux questions éventuelles et accueillons des jeunes qui auraient été refusé.es dans d'autres départements et que nous n'aurions pas rencontré lors de la mission de l'AMNA. Celles et ceux-ci venaient majoritairement du département du Val-de-Marne. Nous avons aussi rencontré près de 150 jeunes primo-arrivant.es dont une vingtaine de filles que nous accompagnons au commissariat pour qu'ils et elles soient pris.es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance avant d'être évalué.es pour la reconnaissance de leur minorité, comme cela est prévu par la loi.

En 2024, nous avons essuyé de nombreux refus, illégaux, de prise en charge dans les commissariats. Nous avons alors référencé et analysé les commissariats les plus enclins à prendre en charge les jeunes et en 2025 nous n'avons fait des accompagnements que dans un unique poste de police qui ne nous a valu aucun refus. Au fil de l'année, nous avons cependant été confronté.es à des pratiques en dehors de tout cadre légal (obligation pour les bénévoles de rester avec les mineur.es jusqu'à l'arrivée de l'Aide Sociale à l'Enfance, rétention de documents d'identité des bénévoles). Nous les avons signalé au commissaire qui a recadré ces agent.es et depuis nous n'avons plus eu de problèmes. Il reste déplorable que nous soyons contraint.es d'adopter des stratégies pour garantir des prises en charge systématique des primo-arrivant.es, alors que cela est prévu par la loi.

Nous proposons également un accueil en non-mixité aux filles lorsque des bénévoles femmes sont présentes. Cela permet d'avoir un lien privilégié avec les jeunes filles qui attendent en parallèle d'avoir accès à un hébergement d'urgence via la permanence des familles. Lors de cette mission, nous distribuons surtout du matériel d'urgence selon les besoins des jeunes. Nous avons ainsi distribué près de 1 050 tentes et 4 200 couvertures.

I ACTIVITÉS SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Nos équipes bénévoles continuent de proposer des cours de français à la Cité Fertile. Près de 250



Haut et bas de page : © Félix Vanderdonckt



Haut et bas de page : © Vanités Parisiennes

nouveaux. Les jeunes ont assisté aux cours de français cette année. En moyenne, il y a moins de 10 filles par semaine quand les garçons sont environ 44. Nous proposons également des accompagnements pour les démarches administratives annexes au recours (renouvellement cartes consulaires et passeports). Nous avons aussi proposé près de 70 préparations à l'audience devant le juge des enfants pour que les jeunes soient les plus prêts possible pour cette date clé.

Enfin, les bénévoles du pôle proposent mensuellement des activités aux jeunes et ont notamment organisé des sorties aux musées, du Louvre, de la marine, du Quai Branly. Ils ont également pu assister à la représentation d'une pièce de théâtre de la compagnie d'un des bénévoles.

POLE MARAUDES DE NUIT

L'ancien pôle Hommes isolés est devenu un pôle maraudes de nuit, missions durant lesquelles nous rencontrons tous types de publics même si les hommes isolés y sont majoritaires. On compte d'ailleurs de plus en plus de familles et de femmes seules sur ces campements, ce qui donne lieu à de grandes problématiques de sécurité pour les publics les plus vulnérables. Selon le recensement mensuel de début octobre de FTDA, 1 760 personnes survivaient en campements. Un tel chiffre n'avait pas été atteint depuis le début de la crise du covid-19.

En 2025, nous avons organisé 240 maraudes dont majoritairement de nuit, mais également quelques maraudes d'information en début d'année avant leur arrêt total lors de la réorganisation. Nous avons rencontré plus de 9 600 personnes lors de cette mission et avons distribué 655 tentes et plus de 5 000 couvertures.

Les maraudes se font selon un parcours prédéfini permettant d'aller dans quelques lieux de vie. Ces derniers sont extrêmement nombreux, résultat de la politique "zéro-point de fixation" déployée dans la capitale comme sur le littoral nord et dont les effets sont : une interdiction d'installer des tentes et un isolement des personnes dans des campements plus petits et sporadiques. Cela a nécessairement des conséquences sur l'organisation des associations qui identifient moins facilement les lieux de vie et qui peuvent en voir moins sur une même plage horaire. Les évacuations de campe-

ments avec vols d'affaires sont aussi monnaie courante avec comme unique proposition de solutions les SAS régionaux et donc un désenracinement de Paris et sa région.

PLAIDOYER ET ACTIONS DE VISIBILISATION

Conformément à nos statuts, nous œuvrons pour la visibilité des publics en détresse qui sont trop souvent invisibles. Ce travail a plusieurs objectifs : la prise en charge des personnes par les pouvoirs publics, dont relèvent l'accompagnement et l'hébergement d'urgence, mais aussi la revendication de leurs droits selon les situations individuelles et enfin la sensibilisation du grand public aux conditions d'accueil et de survie des personnes à la rue.

INACTIVATION ÉTATIQUE

L'action d'hébergement d'urgence qu'Utopia 56 propose ne vise qu'à combler les manquements de l'Etat. En effet, la loi prévoit qu'aucune personne ne doit être sans-abri. Pourtant, en un an, le nombre d'appels décrochés par le 115 d'Ile-de-France a été divisé par quatre alors que les besoins ont doublé. Cela s'explique par des choix politiques qui sous-dimensionnent le nombre de places d'hébergement disponibles dans la région la plus peuplée du pays, mais aussi par une sous-dotation d'agents dans les services qui sont dépassés par le nombre de sollicitations. Ainsi, nous avons mené 5 actions majeures durant l'année, la plupart en collaboration avec les collectifs de familles, et en avons soutenu d'autres :

- **23 janvier : 8ème édition de la Nuit de la solidarité organisée par la mairie de Paris :** participation au rassemblement organisé devant la mairie du 19ème arrondissement par le collectif Lutte pour un Logement Durable, porté par des familles que nous accompagnons, dans le but d'être recensés mais surtout d'être mis.es à l'abri. Près de 150 personnes en familles, y compris des enfants, et soutiens étaient présentes et ont très rapidement été nassées par les CRS pendant 6 heures, technique pourtant interdite par le Conseil d'Etat en 2021. Les CRS ont interdit les sorties de la nasse pour aller aux toilettes, la distribution d'eau et limité la distribution de couvertures aux enfants.

• **18 mars : expulsion de la Gaîté Lyrique** : les 450 jeunes, dont une quinzaine de jeunes filles, du collectif des jeunes du parc de Belleville âgés de 14 à 17 ans occupaient le théâtre depuis le mois de décembre 2024 pour éviter de survivre à la rue durant leur recours. Ils ont été expulsés par la préfecture au cours d'une opération prévue la veille pour le lendemain, de sorte à ce qu'aucune organisation de soutien ne soit possible. Près de 400 CRS, gendarmes et policiers nationaux étaient déployés, usant d'une violence extrême. Après l'expulsion, les jeunes ont été traqués dans les rues de la capitale. La mairie de Paris qui avait promis qu'aucune expulsion n'aurait lieu tant qu'aucune solution durable ne serait proposée s'est pourtant félicitée de la gestion de cette opération. Nos équipes ont distribué plus de 260 couvertures et environ 150 tentes le soir même.

• **1er avril : occupation devant la mairie du 20ème arrondissement** du Collectif des familles en lutte pour un logement durable avec 260 personnes en famille dont 78 enfants le lendemain de la fin de la trêve hivernale. L'ensemble des personnes ont été mises à l'abri le lendemain matin dans des gymnases par la mairie de Paris.

• **11 juin : occupation devant la mairie du 11ème arrondissement** ayant abouti à la mise à l'abri de 390 personnes dans un gymnase après 40h de mobilisation.

• **Du 05 au 12 août : occupation devant l'Hôtel-de-Ville** faisant suite à la situation d'épuisement des équipes au mois de juillet alors que nous avions moins de solutions d'hébergement disponibles (le réseau d'hébergeurs citoyens était en vacances). Le BagnolHU était à capacité maximale chaque jour et nous étions contraints d'installer des familles sur des campements tous les soirs. Ainsi, 300 personnes (familles, femmes seules et MNA filles) étaient présentes sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville durant près d'une semaine. Cette occupation a été grandement médiatisée notamment du fait de la présence de très nombreux enfants en bas âge mais aussi par le choix de l'endroit qui, de fait, est très visible puisque devant un monument majeur et touristique de la capitale. Après une semaine d'inaction de la mairie de Paris et de la préfecture, les personnes ont été expulsées lors d'une opération de police massive (29 camions de police déployés). Une trentaine de personnes ont été prises en charge par la mairie et une soixantaine de personnes ont accepté les places dans les SAS en région proposées par la préfecture.

• **16 septembre** : 80 femmes seules étaient hébergées dans le Gymnase des patriarches (5ème) et la ville de Paris, en accord avec la préfecture, souhaitait les envoyer en région. Suite au refus des femmes face à ces nouvelles propositions, la mairie a demandé une expulsion. Grâce à la mobilisation citoyenne massive devant le gymnase, l'Etat a reculé et à laisser les femmes dans cet espace.

• **Du 12 au 17 novembre : occupation devant la mairie du 20ème arrondissement** avec plus de 200 personnes en familles dont la moitié d'enfants. Les habitants du quartier ont été extrêmement mobilisés apportant repas, vêtements chauds et couvertures mais aussi en réalisant des consultations médicales ou des fanfares. La mairie a fini par proposer des solutions d'hébergement en gymnase au bout de cinq jours de mobilisation, mettant à l'abri 409 personnes.

• **19 décembre** : une vingtaine de MNA du collectif des jeunes du Parc de Belleville ont occupé les Plateaux Sauvages, salle de spectacle du 20ème arrondissement. Après avoir été expulsés quasiment instantanément par les forces de l'ordre, l'ensemble des jeunes présents ont été mis à l'abri par la ville de Paris. Utopia 56 était présente pour soutenir l'action et pour faire don de matériel d'urgence.

En tout, près de 1 400 personnes ont été mises à l'abri majoritairement par la ville de Paris ou par la préfecture dans les SAS en région (66 personnes seulement).

Comme nous l'expliquions précédemment, cette année, les mises à l'abri pour les familles n'ont eu lieu qu'à la suite de mobilisation que nous avons organisée ou co-organisée lorsque nos dispositifs étaient surchargés. Les seules places proposées par la préfecture, quand elle daigne en proposer, sont les SAS en région qui ne correspondent en aucun cas aux besoins des personnes. Ces dernières sont insérées à Paris : les enfants sont scolarisés, les adultes travaillent, les démarches administratives sont en cours en Île-de-France.

Ainsi, être envoyé.e dans une région éloignée provoquerait des ruptures de parcours dont on sait qu'elles sont fortement pénalisantes pour les personnes qui les subissent. D'autant plus que l'hébergement en SAS est garanti pour 3 semaines puis, en théorie, les personnes doivent pouvoir



© Félix Vanderconck

accéder à des hébergements plus pérennes mais dans de nombreux cas, cela n'arrive pas et elles se retrouvent à nouveau à la rue dans des territoires où le maillage associatif n'est pas nécessairement très présent.

Nous avons pu entamer un dialogue avec les institutions, notamment la Ville de Paris, mais rapidement rompu au motif de notre implication dans les actions de visibilité.

I SUR LE PLAN JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Nous avons fait 4 saisines auprès du Défenseur des Droits dans l'année notamment pour des violences ou des entraves aux libertés lors d'évacuations.

Nous avons été auditionnés par cette même institution en juillet au sujet des SAS régionaux et des raisons pour lesquelles ce ne sont pas des solutions adaptées aux personnes qui survivent à la rue dans la capitale.

En juillet également, le Défenseur des droits a rendu une décision concernant une expulsion d'un campement parisien en 2022 pour laquelle nous avons fait une saisine. La décision rendue corrobore les constats que nous faisons. Une dizaine de familles que nous suivons ont lancé des référés hébergement en étant défendues par l'avocat maître Samy Djemaoun et tous ont abouti.

I COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 3 coordinateur.ices salarié.es : (RH et administratif; communication et plaidoyer; suivi opérationnel)
- 4 chargé.es de mission : (Logistique; MNA; Accompagnement des bénévoles; Familles)
- 9 volontaires en service civique
- 6 stagiaires



Haut de page : © Félix Vanderdonckt

Bas de page : © Héloïse Esquié

Haut de page : © Pauline Tournier

Bas de page : © Félix Vanderdonckt

RENNES

À Rennes, depuis plusieurs années, nous installons les personnes sans solution d'hébergement sur des campements ou autres lieux de vie informels. Nous proposons ainsi une aide d'urgence aux familles et femmes seules ainsi qu'aux MNA primo-arrivant-es et en recours. Nous accompagnons ces dernier.es dans leurs démarches pour la reconnaissance de leur minorité et leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous proposons des solutions d'hébergement solidaire aux jeunes filles MNA, et aux jeunes garçons lorsque nous en avons les moyens.

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE

- **2 525 personnes rencontrées en maraude**
dont 140 enfants et 540 femmes
- **700 personnes installées sur un campement ou en lieux d'occupation**
dont 260 enfants, 235 femmes et 145 familles
- **95 MNA refusé.es et rencontré.es**
dont 13 filles
- **43 MNA reconnu.es mineur.es**
dont 3 jeunes filles

PÔLE FAMILLES & FEMMES SEULES OU AVEC ENFANTS

Les activités du pôle famille sont divisées en deux missions principales.

LES CAMPEMENTS ET LIEUX DE VIE INFORMELS

La majeure partie de l'année lorsque nous rencontrons une famille qui n'a pas de solution d'hébergement, nous l'équiperons en matériel d'urgence et l'installons sur un campement avec d'autres familles. Si ces installations restent extrêmement précaires, cela permet aux personnes d'être relativement moins vulnérables puisqu'en groupe. En 2025, nous avons installé au moins **700 nouvelles personnes sur les campements, lieux de vie informels ou lieux d'occupation, issues d'au moins 120 familles dont 195 femmes et 260 enfants**. Nous avons distribué plus de 340 tentes dans ce cadre. Ces chiffres ont donc considérablement augmenté par rapport à l'année 2024 (où nous avons installé 540 personnes). Une fois installées, les situations des personnes n'évoluent que rarement vers des intégrations dans des dispositifs de droit commun. Les délais d'attente pour refaire une demande d'asile atteignent désormais 7 ans et plus. Nous suivons donc certaines personnes depuis très longtemps. Il en va de même pour des personnes ayant des états de santé plus que préoccupants.

Cette année, nous avons formé des bénévoles référents sur le pôle famille qui sont désormais aptes à installer les familles sur les campements et à former de nouveaux.elles bénévoles, ce qui n'était auparavant fait que par les équipes "fixes" (comprenant les salariées, services civiques et stagiaires).

Outre l'installation, nous proposons des permanences de lien social, d'orientation et de distributions matérielles sur ces campements et avons animé **29 en 2025**. Nous les tenons une fois par semaine jusqu'à l'expulsion brutale subie au mois d'octobre. Ces moments ont plusieurs objectifs: ils servent à répondre aux besoins de première nécessité et à la bonne organisation du campement. Nous distribuons de la nourriture et aidons matériellement en déplaçant ou remplaçant les tentes quand cela est nécessaire. Nous orientons aussi les personnes vers différentes structures selon leurs situations: associations d'accès aux droits (Cimade, MRAP, etc.), institutions respon-

sables des dispositifs de mise à l'abri (SIAO 35 / 115, dispositif hospitalité de la mairie, OFII). L'agente de la mairie responsable du dispositif hospitalité errance - famille vient aux permanences sur le campement pour recenser les familles et activer les leviers pertinents pour trouver des solutions d'hébergement. Nous organisons également des activités avec les enfants quand le temps et la météo nous le permettent: peinture, jeux extérieurs ou de société, puzzle, etc. Cette année, la Croix-Rouge a aussi assuré plusieurs permanences directement sur le campement afin de faciliter l'accès aux soins des personnes, mais aussi pour les orienter vers les services de santé adaptés.

LES MARAUDES DE NUIT

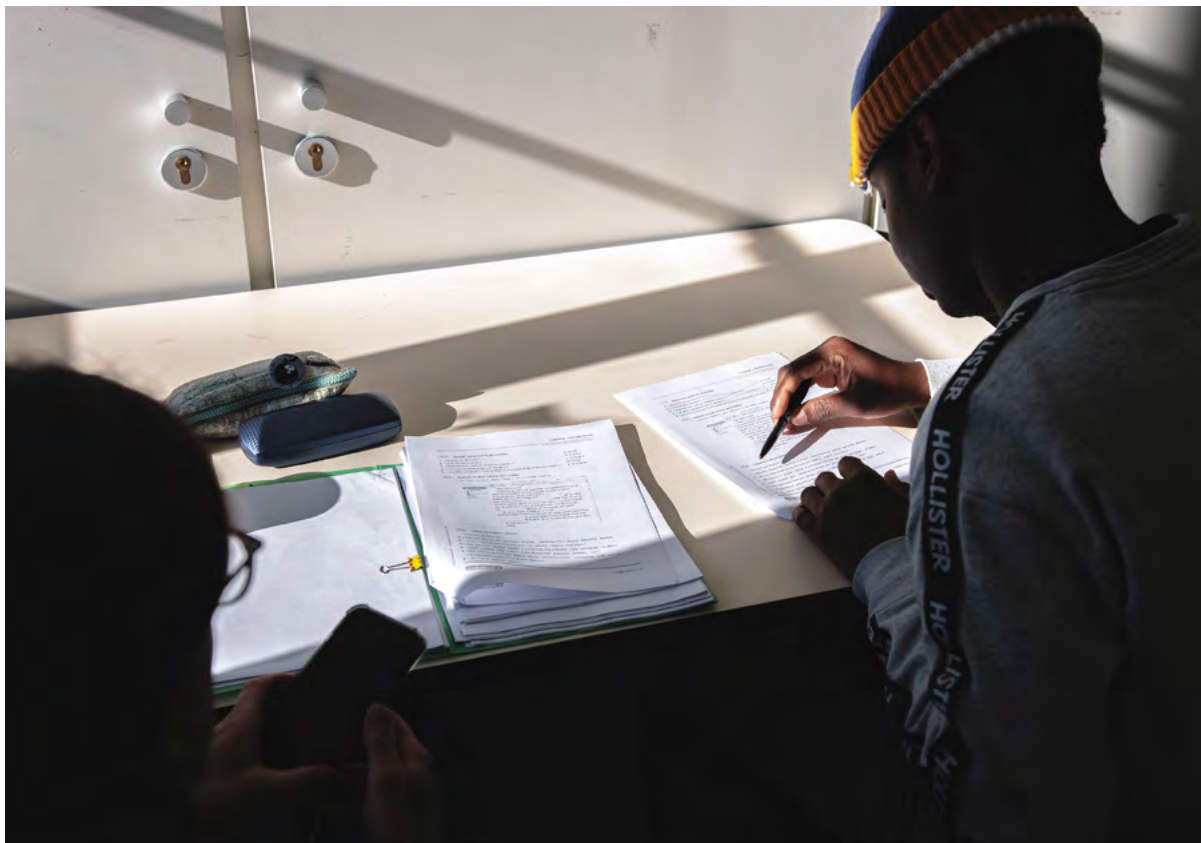
En 2025, nous avons réalisé **100 maraudes de nuit, à hauteur de deux fois par semaine pour informer, orienter et distribuer des produits de première nécessité**. Nous suivons deux circuits différents afin de couvrir le plus de lieux possible et de rencontrer un maximum de personnes. **Ainsi, nous avons rencontré environ 2 525 personnes dont 540 femmes et 140 enfants**.

L'un des circuits de maraude passant par la gare, nous rencontrons aussi des personnes primo-arrivantes, que nous orientons vers les associations compétentes, grâce à de la documentation produite par notre association ou d'autres (Solidaren, La Cloche, etc.). Tous les deux mois, nous proposons aux bénévoles une formation pour mieux connaître les différents publics rencontrés sur le terrain et les diverses orientations possibles.

Au cours de l'année, nous avons distribué 3 750 repas (préparés par des partenaires), ainsi que 860 couvertures, 900 produits d'hygiène et 1 100 vêtements. Ceux-ci sont distribués sur demande lors des maraudes mais les chaussures et manteaux doivent être demandés en avance car les stocks sont moindres. Ce fonctionnement hybride avait été initié en 2024 et a permis de répondre aux besoins urgents et spécifiques.

Tout au long de l'année 2025, nous avons réfléchi à la poursuite ou non des maraudes de nuit qui ne nous semblaient plus pertinentes en termes de publics rencontrés et d'objectifs, ainsi que par la présence forte d'autres associations sur cette mission. Nous souhaitons nous concentrer davantage sur nos activités de terrain sur les campements, sur le nouveau projet d'hébergement d'urgence et sur notre travail de plaidoyer.





Haut de page : © Romain Champalaune

Bas de page : © Félix Vanderdonck

PÔLE MNA

Durant l'année, nous avons accompagné 94 jeunes dont 81 garçons et 13 filles. Le nombre de filles a considérablement augmenté puisque nous n'en avons suivi que 3 en 2024. Ce constat est le même que sur l'ensemble du territoire français. L'âge moyen d'arrivée des jeunes est de 15 ans et demi ce qui correspond à la moyenne nationale établie lors du recensement mené par la Coordination Nationale des Jeunes en Exil.

Sur ce pôle, notre action principale est l'accompagnement juridique. Nous avons ainsi réalisé 135 accompagnements principalement pour des questions de santé ou juridiques. Nous sommes en lien régulier avec les avocat.es de ces jeunes. En première instance, sur 59 audiences, 37 jeunes ont été reconnu.es mineur.es (63%). Les trois quarts des jeunes ayant lancé un appel suite à un refus de minorité ont finalement été reconnu.es mineur.es. Il est important de préciser que ces jeunes reconnu.es en appel ont été rencontré.es les années précédentes. Nous procédons également au rapatriement de leurs documents officiels depuis leurs pays d'origine, condition essentielle pour la préparation de l'audience devant le.a juge des enfants.

Depuis l'été, le département fait systématiquement appel de la décision du juge lorsqu'un.e jeune est reconnu.e mineur.e. Cependant, pour la première fois, le département a gagné son appel contre deux MNA garçons. Les jeunes ont donc été finalement reconnus majeur.es après avoir été pris en charge pendant un an. Nous sommes très inquiet.es de cette nouvelle jurisprudence qui provoque des grandes ruptures d'accès aux droits puisque les jeunes sont à nouveau remis.es à la rue et privé.es de tous leurs droits, y compris la scolarisation. Cela signifie donc qu'il faut relancer des démarches avec des dossiers toujours plus fournis et solides pour défendre les jeunes face à l'appel du Conseil Départemental. Cela augmente la pression et le stress sur les MNA comme sur les équipes qui voient leur charge de travail encore renforcée.

Nous proposons également des solutions d'hébergement pour les jeunes au sein de notre réseau d'hébergeur.es solidaires. Nous proposons du long terme pour les jeunes filles, afin de leur éviter toute exposition aux dangers de la rue du fait de leur genre. Et nous mettons en place un

hébergement de répit ou d'urgence pour les jeunes garçons. Celui-ci est loin d'être satisfaisant car il ne permet pas la mise à l'abri des jeunes garçons pendant toute la durée de leur recours. Mais il permet des périodes de repos dans un lieu chauffé et sécurisé, en présence d'adultes bienveillant.es. Nous mettons en place ces périodes de répit lorsqu'un.e jeune en fait la demande ou à la suite d'un événement traumatisant (selon les disponibilités de notre réseau d'hébergement).

Pour des raisons d'organisation des équipes, nous avons cessé d'augmenter ce réseau depuis l'année dernière, mais nous avons toujours des hébergeur.es historiquement actif.ves et recrutons de nouvelle.ux hébergeur.euses lorsque certain.es ancien.nes ne sont plus disponibles pour accueillir. Cela nous a donc permis de proposer plus de 2 245 nuitées d'hébergement réparties entre 47 jeunes dont 13 filles (la totalité des filles accompagnées). En fin d'année 2025, l'ensemble des jeunes filles que nous suivions étaient hébergées par la préfecture sans garantie que cet hébergement couvre la durée du recours. Depuis la fin d'année, le réseau d'hébergement solidaire est géré par le pôle équipe et non plus par le pôle MNA pour rééquilibrer la charge de travail de ces deux pôles suite à l'arrêt des maraudes. L'objectif est de retrouver 6 nouveaux.elles hébergeur.es solidaires pour pouvoir systématiquement avoir une vingtaine de solutions mobilisables tout en prenant en compte le turn over.

Nous rencontrons de nombreux.ses jeunes atteint.es de problèmes de santé somatiques et psychologiques. Nous avons fait face à plusieurs situations de jeunes faisant des malaises dans nos locaux, parfois dûs à des reviviscences de traumatismes lorsque nous préparons leurs dossiers. Certain.es émettent même parfois des idées suicidaires. Nous accompagnons donc tous.tes les jeunes que nous suivons vers des démarches d'accès aux soins. Pour faciliter l'accès aux soins des MNA en recours, à notre demande, une permanence bi-mensuelle a été mise en place au Coupé Décalé, lieu d'accueil situé en face de notre local, avec une infirmière et un infirmier-psy du Réseau Louis Guilloux.

Enfin, une équipe bénévole a animé une école alternative deux fois par semaine, permettant un accompagnement éducatif pendant la durée du recours. Cette équipe a proposé des ateliers pédagogiques aux jeunes que nous accompagnons. Nous avons ainsi organisé 95 ateliers dans les locaux de l'association Coeurs Résistants et de

la maison de quartier La Touche. Dans ce cadre, un groupe de jeunes a été accompagné à la préparation du Certificat de Formation Générale. Ils l'ont tous obtenu. En septembre, cette équipe bénévole a fait le choix de s'émanciper d'Utopia 56 et de fonder sa propre association : Le Préau 35 afin de continuer et d'intensifier leurs actions d'accompagnement scolaire des MNA et de plaider pour la scolarisation des mineur.es en recours. Nous continuerons de travailler étroitement avec elleux et de leur orienter les jeunes que nous rencontrons.

Le 27 mai 2025, les MNA ont fondé le Collectif des mineur.es isolé.es en danger 35 défendant les droits des jeunes filles et garçons. En juillet, les jeunes filles ont monté un campement au square Joseph Loth pour demander une mise à l'abri immédiate qui a eu lieu après 24h de mobilisation. Suite à des mobilisations, le Collectif a été reçu à plusieurs reprises par les institutions pour porter ses revendications. Enfin, le Collectif a participé à la dernière coordination nationale des mineur.es à Paris, s'inscrivant dans les dynamiques nationales de revendication des droits des MNA.

PLAIDOYER ET ACTIONS DE VISIBILISATION

En 2025, nous avons fait plusieurs manifestations et mobilisations pour demander des places d'hébergement pour les publics que nous accompagnons et dont les situations semblent sans issue. C'est une nouveauté dans la stratégie de notre antenne rennaise, qui permet davantage de médiatiser le sujet, de mobiliser les citoyen.nes, mais qui nuit à nos relations avec les collectivités et l'Etat ; la première réponse apportée restant la répression et les expulsions.

• **4 mars : rassemblement en soutien aux familles hébergées dans les gymnases occupés à Rennes** pour obtenir des places d'hébergement à plus long terme. La police a été envoyée pour faire évacuer le lieu. Une délégation a ensuite été reçue à l'OFII qui a déclaré "ne rien pouvoir faire".

• **12 mars : rassemblement devant le Tribunal Administratif contre la remise à la rue des familles / MNA hébergés en gymnase.** Le gymnase a fini par être évacué le 7 avril, une

semaine après la fin de la trêve hivernale. Quelques solutions de très court terme ont été proposées par la mairie, la préfecture et le département et seulement sept familles se sont vues proposer un hébergement de long terme. Cela signifie donc qu'une centaine de personnes, la moitié étant des enfants, ont été remises à la rue.

• **22 mars : participation à une dynamique inter-organisationnelle d'ampleur pour la journée mondiale contre le racisme**

• **9 juillet : campement d'urgence revendicatif au square Joseph Loth pour 7 jeunes filles en recours** de minorité menacées d'être mises à la rue, car nous n'avions plus les moyens d'organiser l'hébergement solidaire de toutes. Suite à la mobilisation citoyenne, ces jeunes filles ont été mises à l'abri en 24h par la préfecture.

• **17 septembre : manifestation au départ du campement de Maurepas jusqu'à la préfecture pour demander la mise à l'abri des habitant.es des campements de Rennes.** A cette occasion, une délégation de représentant.es des habitant.es du campement et des associations de soutien a été reçue par le secrétaire général de la préfecture afin d'expliquer la situation. Cette rencontre n'a mené à aucune solution immédiate, mais a participé à la mobilisation des décideur.ses de la préfecture sur ce sujet.

Pour faire suite à cette mobilisation et continuer d'interpeller les institutions sur la situation en anticipation de la période hivernale, nous avons lancé une pétition ayant recueilli plus de 4 100 signatures. Celle-ci a été accompagnée d'une campagne d'affichage pour visibiliser la situation, sensibiliser et mobiliser les Rennais.es.

• **23 octobre - fin décembre 2025 : expulsion du campement informel de Maurepas** puis occupation d'espaces publics. Le 23 octobre, après une nuit de tempête, le campement informel de Maurepas a été expulsé. Celui-ci existait depuis le 17 mars 2025, et près de 260 personnes dont 77 enfants y étaient installées au matin de l'évacuation. Elles ont été obligées de quitter leur lieu de vie dans la précipitation. Si une soixantaine de personnes se sont vues proposer une solution d'hébergement dans le département d'Ille-et-Vilaine pour tout l'hiver, ces solutions étaient loin de Rennes. D'autres familles ont quant à elles été mises à l'abri en dehors du département,



Haut de page : © Félix Vanderdonck

Bas de page : © Margot Dejeu

au mépris de toute implantation économique-sociale, puis remises à la rue au bout de quelques jours seulement. Une trentaine de personnes, dont un tiers d'enfants, n'avaient aucune solution et ont donc occupé deux lieux publics (le 360 pendant une nuit, puis le campus de l'Université de Rennes 2). Ils et elles ont été rapidement rejoints.es par des personnes nouvellement arrivées sur le territoire et par des personnes en fin de prise en charge. A partir du 29 octobre, le groupe a décidé d'occuper l'Espace Social Commun Simone Iff appartenant au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, dans l'objectif de créer un rapport de force avec les institutions. L'occupation a duré jusqu'au 4 décembre. En parallèle, plusieurs manifestations ont été organisées auprès du Département pour demander la prise en charge des MNA et des familles avec enfants de moins de 3 ans, public dépendant de leurs prérogatives. Cela a abouti à la mise à l'abri de 2 familles. Le tribunal administratif a finalement prononcé un référé d'expulsion et l'Etat a proposé des hébergements à près de 200 personnes.

Du 23 octobre à la fin de l'année, la force et la constance de la mobilisation citoyenne ont provoqué des mises à l'abri de la part de la mairie et de l'État. Cependant, après l'expulsion du 4 décembre, alors même que les températures avoisinaient les 0 degrés et qu'un épisode neigeux survenait, les institutions ont investi massivement dans la sécurisation de leurs locaux ouverts au public, pour "éviter toute intrusion de migrant.es en vue d'une occupation". En effet, nous avons constaté le déploiement d'agents de sécurité devant tous les établissements départementaux (ESC, lieux culturels et sportifs) à Rennes et en dehors de la ville, ainsi que d'agents de la police municipale devant le 360 et les autres espaces municipaux. Nous savons également que des pressions ont été exercées sur certaines associations qui étaient enclines à nous recevoir dans leurs locaux pour permettre la mise à l'abri de dizaine de personnes, mais qui ont dû finir par refuser suite à ces pressions. Nous constatons également une forte mobilisation policière, avec des agents de la police municipale envoyés lors de notre installation au Polyblosne, malgré leur accord pour l'occupation.

Cette période a été particulièrement intense pour les équipes de l'antenne qui étaient mobilisées jour et nuit pour assurer la coordination, la bonne gestion des lieux occupés, mais aussi le lien avec les institutions. Depuis cette expulsion, l'équipe du pôle familles tente de garder le lien avec les

personnes qui ont été mises à l'abri suite à l'expulsion du centre Simone Iff. Nombreux.ses sont celles et ceux qui nous ont rapporté ne pas avoir un accès aux besoins vitaux tels que la possibilité de se nourrir et/ou de cuisiner, dans leurs lieux d'hébergement. Iels sont également concerné.es par une délivrance massive d'OQTF.

• **25-27 novembre** : rassemblement en soutien aux MNA et nuit devant le département pour demander le droit à l'hébergement et à la scolarisation.

• **18 décembre** : participation à la Journée internationale des exilé.es

Nous sommes également investi.es dans des démarches inter-associatives. Nous avons ainsi participé avec le Collectif inter-associatif d'Accès aux Droits (MRAP, Cimade, Si On S'Allait, syndicats, partis politiques, etc.) à l'interpellation de la préfecture sur les défaillances d'accès aux droits des personnes en situation d'exil. Par ailleurs, il a été décidé de lancer des recours en justice pour faire valoir les droits des personnes que nous suivons. Ainsi, 6 référés hébergement pour des familles ont été lancés : 3 étaient contre le conseil départemental et 3 contre la préfecture. Parmi eux, 4 ont été gagnés et 2 perdus.

Nous nous sommes également rapproché.es de Solidarités International pour travailler sur un plaidoyer commun en faveur de l'accès à l'eau et à l'hygiène sur les campements des familles. De même, nous avons commencé à collaborer avec l'Observatoire Des Expulsions pour documenter les expulsions à Rennes.

En septembre, nous avons aussi saisi le Défenseur Des Droits pour alerter sur les conditions d'évaluation des MNA qui ne respectaient ni le cadre légal ni la dignité des jeunes. Depuis - mais sans aucune certitude de lien de causalité avec cette saisine - le lieu d'accueil provisoire d'urgence pour les MNA est en travaux pour rétablir des sanitaires salubres et un accès à des douches.

Enfin, la situation des MNA à Rennes a suscité beaucoup d'intérêt : nous avons fait 8 sensibilisations dans des établissements scolaires sur le sujet, 2 auprès de partis politiques et lors d'une journée de solidarité d'entreprise. Nous avons également participé au conseil de quartier de Maurepas pour sensibiliser les habitant.es sur la situation des personnes survivant.es sur le campement et ainsi réfréner leur réticence à ces installations. Par



© Romain Champalaune

ailleurs, deux films ont été réalisés sur les MNA : un par des étudiant.es en cinéma et un par les MNA eux.mêmes. Enfin, nous sommes intervenu.es 16 fois lors de projections de films comme Tout va bien réalisé par Thomas Ellis. Mais aussi à un spectacle sur les migrations (Pouce un Oiseau Passe) aux Ateliers du Vent, ou à la première édition du festival Poing Plume sur l'exil à Rennes.

Notre stratégie de plaidoyer notamment sur les MNA nous a amené à nous rapprocher d'acteurs divers.es : nous avons par exemple été en contact avec le syndicat SUD Collectivité territoriale dont certain.es de leurs adhérent.es sont des agent.es du département et sont donc directe-

ment concerné.es par les situations des MNA, avec le Syndicat des Avocats de France, ou encore avec la CFDT. Nous avons aussi été régulièrement en lien avec les député.es Marie Mesmeur et Tristan Lahaye qui ont rencontré les MNA et les ont soutenu.es dans leurs luttes.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 2 coordinateur.ices salarié.e.s
- 4 volontaires en service civique

I TOULOUSE

Implanté.es à Toulouse depuis 2018, l'antenne a pris sa forme actuelle en 2022 à l'arrêt du programme Accueillons mené en partenariat avec Médecins Sans Frontières. Les missions d'Utopia 56 se veulent être des réponses directes aux situations d'urgence locales. Ainsi, **l'antenne de Toulouse se concentre autour des familles et personnes survivant dans des bidonvilles et des mineur.es non accompagné.es en recours.**

I CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE :

- 3 600 personnes rencontrées en maraude
dont au moins 525 enfants et 680 femmes
- 300 MNA accompagné.es

PÔLE MARAUDES

Nous proposons deux types de maraudes en des lieux, et auprès de publics distincts :

LES MARAUDES ADMINISTRATIVES

Chaque jour, nous réalisons des maraudes l'après-midi sur les différents lieux de vie informels de la ville de Toulouse. Cette année, nous intervenons dans une quinzaine de lieux de vie (campements, squats, bidonvilles) dont l'un est quasi exclusivement habité par des hommes isolés tandis que les autres sont surtout occupés par des familles. Nous en avons ainsi fait environ 165 dans l'année durant lesquelles nous avons rencontré environ 1 600 personnes dont près de 680 femmes et 525 enfants. La très grande majorité d'entre elleux étaient déjà connu.es de nos équipes ce qui témoigne d'un enlèvement des situations des personnes en détresse.

Les lieux de vie étant plus nombreux, nous ne passons plus qu'une fois par semaine dans chacun des lieux de vie. Ainsi, quand nous passons une fois par semaine sur chacun des lieux de vie, nous n'y allons à présent plus qu'une fois par mois.

Ces maraudes permettent d'aider les personnes dans leurs démarches administratives de domiciliation, d'ouverture des droits concernant la santé et d'orientation vers le droit commun. Une fois par mois, la Ligne Urgence Précarité (LUP) de la CPAM avec son dispositif "Docmobile" et la Plateforme Santé Précarité viennent sur les campements pendant nos maraudes pour faire de l'ouverture de droits de santé et suivre l'avancée des dossiers des personnes. Cependant, puisque nous suivons les personnes depuis très longtemps, l'enjeu est de leur permettre de s'autonomiser et de réussir à suivre leurs démarches seules, sans que nos équipes le fassent à leurs places. Nous orientons désormais systématiquement les personnes vers des assistant.es social.es pour les démarches type MDPH ou France Travail. De même, nous avons cessé de proposer des accompagnements individuels à des rendez-vous, qui concernaient notamment la domiciliation. Nous aidons à la réservation de créneaux et expliquons l'itinéraire pour que les personnes puissent s'y rendre en autonomie.

Cette année, nous avons exceptionnellement aidé à monter une cinquantaine de dossiers pour obtenir l'aide juridictionnelle lors d'expulsions

des lieux de vie. Ces demandes aboutissent systématiquement puisque les personnes concernées sont sans ressources. Cela leur permet d'être représentées par un.e avocat.e dans leur recours contre les procédures d'expulsion, entreprises par des propriétaires publics comme privés. L'objectif de ces recours est de retarder les expulsions autant que possible. Trois de ces procédures ont été particulièrement marquantes :

En avril, la veille de l'audience devant le juge pour ordonner l'expulsion du bâtiment dans lequel survivent les mineur.es non accompagnés (MNA), la métropole s'est rendue compte que le dit lieu ne lui appartenait pas mais relevait de la mairie. Ainsi, le juge a considéré que le propriétaire n'étant pas en mesure de prouver que le bien lui appartenait, il ne pouvait pas y avoir de jugement. L'audience a été reportée en juillet et le verdict rendu fin août pour que l'expulsion soit finalement annulée ; fin août, deux lieux de vie devaient être expulsés. Il a finalement été décidé que les personnes disposaient d'un délai de deux mois pour évacuer les lieux, à compter de la délivrance de la décision par l'huissier. Comme le terme tombait après le 1er novembre, les personnes ont été autorisées à rester jusqu'à la fin de la trêve hivernale (31 mars). Cela a notamment été décidé puisque les personnes étaient ancrées dans un environnement local avec notamment des enfants scolarisé.es à proximité.

Ces maraudes comportent également un volet distribution avec des dons de matériel d'urgence et de vêtements. En été, alors que la ville connaissait un épisode caniculaire, nous avons fait le choix d'adapter nos missions et de faire les maraudes le matin, avec des températures plus fraîches, afin de rencontrer et d'aider le plus de personnes possible. De nombreux lieux de vie sont privés d'accès à l'eau, contraignant ainsi les personnes à aller remplir des bidons ailleurs : dans des fontaines publiques, des robinets de stade ou des bornes incendie, parfois situés à plusieurs kilomètres. Nous avons alerté les institutions sur ces graves manquements et distribué des bouteilles d'eau dès que possible.





Haut et bas de page : © Félix Vanderdonckt

LES MARAUDES D'URGENCE

Nous avons organisé 70 maraudes d'urgence et de distribution et avons rencontré près de 2 000 personnes en familles ou isolées à la rue. Ces dernières sont de plus en plus nombreuses dans les rues toulousaines. C'est le résultat d'un cocktail de politiques d'expulsions répétées des squats et de lieux de vie informels, et d'un 115 qui comme dans chaque métropole est surchargé et dans l'incapacité de proposer des solutions d'hébergement.

A Toulouse, ce sont près de 94% des appels au 115 qui aboutissent à un refus contraignant les personnes à survivre dans la rue. Au cours de ces maraudes, nous proposons donc du matériel d'urgence, une aide alimentaire ainsi que des produits d'hygiène. Nous avons distribué environ 250 tentes, 750 couvertures, 2 000 vêtements et produits d'hygiène dans l'année. Nous avons aussi donné 12,7 tonnes de nourriture ce qui correspond à plus de 2 000 colis alimentaires.

Si nous empruntons auparavant des circuits pré-établis, nous fonctionnons désormais uniquement via un système de signalements (principalement faits par des associations, enseignant.es ou des travailleurs sociaux) remontés à nos équipes et traités par la mise en place d'une activité de maraudes exploratives. Elles sont organisées chaque lundi soir pour aller à la rencontre de ces personnes souvent très isolées. L'objectif de ces dernières maraudes est en premier lieu de faire de l'aller-vers, de l'information et de l'orientation sans nécessairement distribuer des denrées ou du matériel d'urgence.

Au mois de décembre, nous avons rencontré environ 40 personnes en maraude explorative. Cependant, en fin d'année nous avons constaté que nous croisons régulièrement les mêmes personnes que nous orientons vers d'autres associations spécialisées en distribution alimentaire sans qu'elles n'y aillent. Nous réfléchissons ainsi à ne pas créer des situations de dépendance et d'enlèvement auprès de nos équipes, dont le rôle principal est l'orientation et non pas la distribution.

PÔLE MNA

Les conditions de vie des jeunes sont très précaires. S'ils sont bien abrités dans un bâtiment, celui-ci n'est pas chauffé et ils n'ont pas accès à l'eau chaude. Par ailleurs, de moins en moins de jeunes sont reconnus mineurs même après le recours ce qui engendre une lassitude parmi les MNA, mais aussi un engorgement du lieu dont le nombre de places n'est pas extensible indéfiniment. En interne, la répartition des tâches (ménagères, mobilisation...) est très inégale entre les différent.es jeunes ce qui cause des situations d'épuisement de certain.es. Enfin, comme nous l'avons mentionné précédemment, le bâtiment a été sous le coup d'une procédure d'expulsion en avril mais l'audience a été reportée en juillet et la décision finale rendue en août. S'il a finalement été décidé que l'expulsion était impossible à prononcer, ces démarches juridiques ont été très chronophages et stressantes pour les jeunes.

Les mardis après-midi, nous organisons une permanence au sein du lieu de vie permettant d'aider les MNA sur leurs démarches administratives. Nous en avons animé une cinquantaine en 2025. Nous y réalisons notamment des ouvertures de droit à l'Aide Médicale d'Etat (AME), et une aide à l'accès à la domiciliation (adresse postale). En moyenne, une dizaine de jeunes viennent à la permanence. Le soutien juridique est proposé par le Collectif Autonomie.

Une fois par mois, après la permanence habituelle, nous proposons (avec Médecins du Monde et la Plateforme Santé Précarité) un atelier pour expliquer ce que sont la domiciliation et l'AME. Une dizaine de jeunes y assistent en moyenne.

Depuis le printemps, les ateliers culturels, sportifs et artistiques pour les MNA ont repris, animés par un groupe de bénévoles régulier.es. Ils avaient été arrêtés suite à l'expulsion du bâtiment de la Patte d'Oie en attendant un nouveau lieu de vie pour les jeunes. Depuis, nous en avons animé plus de 30. Là, sont proposées aux jeunes des activités ludiques, artistiques ou culturelles dans les locaux où vivent les MNA ou en extérieur. Ils.elles ont par exemple emmené les jeunes voir des festivals de musique, des projections de cinéma en plein air ou des spectacles de cirque. Une spécialiste en musicologie a proposé plusieurs séances de thérapie par la musique en fin d'année. Ces ateliers sont en libre accès et un nombre de jeunes variant entre 5 et 20

y assistent. Ils.elles nous ont fait remonter que ces temps étaient précieux et permettaient de rompre l'isolement, de passer des moments agréables et donc de préserver leur santé mentale.

PROJET D'ÉDUCATION POPULAIRE

En mai, nous avons lancé un projet d'éducation populaire auprès des enfants issu.es de familles exilées et survivant.es dans les squats de la ville.

Nous avons organisé 7 fois des temps de convivialité avec, à chaque fois, une dizaine d'enfants entre 3 et 11 ans, francophones ou non. L'objectif de ce projet est de créer des temps de convivialité et de renforcement de leurs compétences, tout en dépassant la barrière de la langue. Alors que la situation de détresse, d'expulsion et de précarité dans laquelle iels grandissent les rend très souvent victimes de stigmatisation, l'esprit de ce projet est de pouvoir revaloriser les enfants et que soit posé sur elleux un regard sans préjugés. Ainsi, les équipes proposaient des sorties au parc à proximité du lieu de vie, des repas, du sport, des lectures et ateliers artistiques.

Malheureusement ce projet s'est finalement essoufflé au bout de quelques mois, puisqu'il exigeait la mobilisation d'un grand nombre de bénévoles simultanément et posait également la question de la responsabilité de la garde des enfants lors des sorties.

PLAIDOYER ET ACTIONS DE VISIBILISATION

En 2025, nous avons continué à organiser ou à participer à des rassemblements en soutien ou pour dénoncer les politiques répressives envers les personnes exilées.

- **6 février** : rassemblement devant l'Hôtel Caravelle pour annoncer la création du collectif de la Campagne Réquisition 31 avec d'autres associations comme Toulouse Anti Précarité, Médecins du Monde, le DAL, Attac mais aussi des associations et groupes politiques locaux.

- **21 mai** : mobilisation pour soutenir les familles mises à la rue.

- **5 juin** : rassemblement contre l'expulsion des MNA du collectif Autonomie du bâtiment vide qu'ils.elles occupent pour survivre, en amont de l'audience prévue le 6 juin.

- **25 juillet** : obtention de la suspension de la décision de fermeture du PAIO (service public des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation) en l'absence d'alternative en capacité d'accueillir les usager.es de ce service public.

- **10 septembre** : participation au mouvement citoyen inter-organisation avec un rassemblement devant la préfecture pour dénoncer les expulsions puis une manifestation pour demander des réquisitions de logements vides.

- **11 octobre** : rassemblement à l'occasion des 80 ans de la loi réquisition avec le collectif de la campagne réquisition.

- **18 décembre** : journée internationale des migrant.es : organisation d'une journée avec une Assemblée Générale, projection d'un film et manifestation.

Nous participons de plus en plus activement à l'inter-organisation de la ville de Toulouse qui ne cesse de se structurer au fil du temps. Nous faisons également partie du collectif de la campagne réquisition 31.

A la rentrée des vacances estivales, nous avons été sollicité.es par les médias pour parler des constats de terrain alors que venait de paraître le rapport UNICEF - FAS sur les enfants en situation de rue. Ces sollicitations sont le résultat de notre expertise de terrain mais aussi de notre communication croissante sur les réseaux sociaux afin d'alerter les citoyen.nes sur les conditions de l'accueil en France et particulièrement à Toulouse.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 2 coordinatrices salariées
- 3 volontaires en service civique
- 2 stagiaires



TOURS

Depuis 8 ans, nous accompagnons les mineur.es non accompagné.es et les jeunes majeur.es à Tours. Notre mission est de sortir ces jeunes de la rue, en leur proposant un hébergement et un accompagnement global (administratif, juridique, social, médical, psychologique et scolaire) durant la période de leurs recours pour la reconnaissance de minorité ou dans leur passage à l'âge adulte et jusqu'à leur autonomie financière.

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE :

- 39 MNA refusé.es et rencontré.es
dont 12 filles
- 4 MNA reconnu.es mineur.es
- 102 mineur.es hébergé.es
dont 18 filles
- 39 jeunes majeurs hébergés

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

La démarche principale des MNA est le recours auprès du juge des enfants pour la reconnaissance de leur minorité. Si l'issue de ce recours est favorable, les jeunes reconnus mineur.es sont pris.es en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et sortent donc de la rue, ou le cas échéant des dispositifs associatifs qui pallient aux manquements de l'Etat.

Ainsi, nos équipes ont animé 52 permanences juridiques et administratives dans l'année durant lesquelles elles aident les jeunes, de manière individuelle, à préparer leur dossier, à déposer leurs recours puis à préparer leur audience. Cette année, avec l'aide des avocat.es, nous avons lancé 20 recours dont 7 pour des jeunes filles. Entre janvier 2024 et septembre 2025, un seul jeune a été reconnu mineur sur les 24 recours lancés en Indre-et-Loire. Ces résultats ne reflètent ni des changements dans le profil des jeunes, qui restent sensiblement les mêmes avec une moyenne d'âge autour de 15 ans, ni la qualité des dossiers déposés, pourtant plus solides au fur et à mesure des années et de l'expérience en la matière des équipes d'Utopia 56.

Ces résultats sont dus à des changements de pratiques des juges locaux et à l'accès de plus en plus restreint à la reconnaissance de minorité. C'est pour cela que de plus en plus de jeunes que nous accompagnons font le choix de déposer leurs recours dans d'autres territoires (75, 94, 77) tout en restant hébergés et suivis par Utopia 56 Tours. Pour pouvoir constituer les dossiers, nous suivons également les jeunes dans leurs démarches consulaires et dans l'envoi de leurs papiers d'identité depuis leurs pays d'origine. En plus des accompagnements individuels, nous leur avons proposé un atelier dédié aux passeports.

Nous accompagnons également les jeunes qui n'ont pas été reconnus.es comme mineur.es vers la majorité et leur indépendance. Nous en avons suivi 43 en 2025. L'accompagnement dédié aux jeunes majeur.es se fait lors des permanences ou sur rendez-vous. Les jeunes présentent deux profils différents :

- **les jeunes n'ayant pas encore leurs titres de séjour :** que nous aidons au dépôt de demande

de titre de séjour (18 demandes ou renouvellement en 2025), à la déclaration des revenus, à la demande de bourse mais aussi à l'ouverture de compte bancaire ;

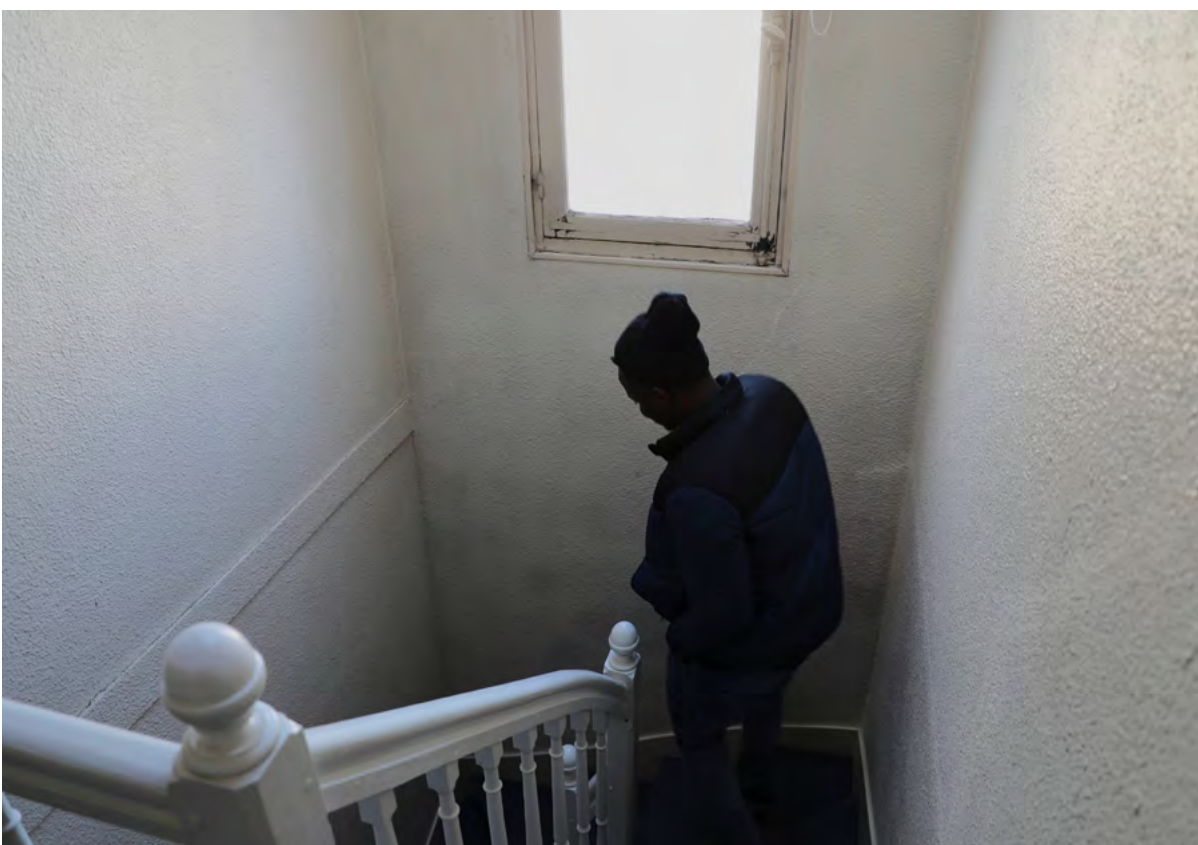
- **les jeunes ayant obtenu leur titre de séjour :** nous les accompagnons dans leurs démarches d'insertion, notamment la recherche d'un apprentissage et d'un logement, ainsi que dans l'ouverture de leurs droits (santé, compte bancaire, etc.). Nous les orientons également vers des assistant.es sociales pour qu'ils.elles puissent intégrer les dispositifs de droit commun.

Le temps d'attente pour l'obtention d'un titre de séjour est souvent d'un an et demi. Parfois, les demandes restent sans réponse et il faut donc redéposer un dossier auprès de la préfecture. Ces délais ne cessent de s'accroître, fragilisant l'accès au droit commun et à l'insertion professionnelle, puisqu'il est impossible de travailler de manière déclarée sans titre de séjour. Deux jeunes ont, en plus du refus de titre de séjour, reçu une OQTF. Lorsqu'ils sont obtenus, les titres de séjour sont valables un an et sont des titres étudiants qui permettent aux jeunes d'entrer en apprentissage puis d'obtenir un logement. En général, il faut attendre un an entre la l'obtention du titre de séjour et la fin du suivi d'Utopia 56.

D'ailleurs, cette année, 4 jeunes sont devenus totalement autonomes. Ils étaient suivis par Utopia 56 depuis 3 voire 4 ans. Ces parcours sont un réel soulagement pour les équipes qui voient les situations des jeunes totalement changées.

Enfin, nous travaillons à l'autonomisation de l'ensemble des jeunes que nous suivons. Plusieurs fois par an, nous organisons des ateliers d'apprentissage à la prise de rendez-vous médicaux en ligne. Les jeunes apprennent également à gérer leur courrier et à se rendre seul.es à leurs rendez-vous. Nous les accompagnons aussi dans l'ouverture de droits à l'AME et CSS, ainsi que dans des démarches du quotidien, comme l'obtention d'une carte de transport.





HÉBERGEMENT

Nous disposons de plusieurs solutions d'hébergement dans Tours qui nous permettent d'héberger chaque soir en moyenne 50 jeunes. Cela correspond à 21 900 nuitées d'hébergement en 2025, majoritairement sur du long terme. 20 nouveaux. Les jeunes sont entré.es dans nos dispositifs d'hébergement à long terme au cours de l'année et 18 autres ont été hébergé.es via les dispositifs d'urgence.

L'ÎLOT :

L'îlot est un ancien hôtel mis gracieusement à disposition d'Utopia 56 par la Société d'Équipement de la Touraine. Avec une capacité d'accueil de 26 puis de 22 places (suite au passage de la commission sécurité que nous détaillerons plus bas), 32 jeunes en recours y ont successivement habité, ainsi que 6 jeunes majeurs bénévoles, qui assurent une veille de nuit en rotation ; bénévolat faisant intégralement partie du projet. Ce lieu est aussi notre local avec les bureaux des équipes salariées et bénévoles et les espaces de stockage.

En plus de l'hébergement, nous proposons des permanences chaque jour de la semaine de 16h30 à 18h30. Ces temps sont ouverts au public et permettent de déposer des dons mais aussi à des nouveaux. Ils arrivent.es de rencontrer les équipes, à celles et ceux déjà suivi de poser des questions... Tous les soirs, les dîners sont préparés à l'îlot pour l'ensemble des jeunes de l'îlot et de l'hôtel Les jeunes résidant à la maison jeunes majeurs et dans les appartements autonomes viennent récupérer des denrées une fois par semaine à l'îlot et sont également inscrit.es aux Restos du coeur. En 2025, nous avons distribué 25 000 repas. Le week-end, les jeunes vont tous.les manger à la Table de Jeanne-Marie. C'est aussi là que mangent le midi les jeunes non scolarisé.es. Celles et ceux qui sont à l'école mangent à la cantine.

Une fois par semaine, un conseil est organisé entre les jeunes hébergés et les équipes. Ce temps permet de rappeler les règles de vie en commun, de gérer les problématiques du quotidien et éventuellement de désamorcer les conflits.

Au printemps 2025, suite au reclassement de l'îlot en tant qu'ERP, la commission de sécurité a demandé des travaux de mise en conformité,

obligatoires pour le maintien de l'activité et l'hébergement. En se basant sur les dispositions de prévention des incendies déjà mises en place par l'association, nous avons pu mettre à jour les processus d'évacuation et réviser toutes les installations incendies. De plus, les équipes bénévoles actives à l'îlot tout comme les équipes fixes, ont été formées aux risques incendies. Cela a permis le maintien de la mise à disposition du lieu conditionnée à la fermeture de deux chambres et d'une partie des espaces pendant la nuit.

MAISON JEUNES MAJEURS :

Lieu semi-autogéré, d'une capacité de 14 places, ouvert en mai 2024, la Maison jeunes majeurs est réservée à l'accueil des jeunes garçons devenus majeurs. Cette année, 16 ont vécu dans cette maison. Ils sont en contact permanent avec les équipes, qui s'y déplacent régulièrement, notamment lors des conseils de vie de la maison et pour la logistique.

APPARTEMENTS AUTONOMES :

Cette année, 6 jeunes majeurs ont été hébergés au sein des deux appartements mis à disposition de l'association par des citoyen.ne.s solidaires. Chaque appartement peut héberger deux jeunes. Un des appartements permet également de proposer un hébergement d'urgence à un mineur. Les jeunes sont en autonomie dans l'appartement, sur le même principe qu'à la Maison jeunes majeurs.

HÉBERGEMENT SOLIDAIRE :

Depuis la création de l'antenne, nous sommes entouré.es par un réseau d'hébergeur.ses citoyen.nes composé de 28 personnes. L'année dernière, les hébergeur.ses étaient surtout mobilisé.es sur l'hébergement des filles, qui étaient de plus en plus nombreuses et ne peuvent intégrer les hébergements collectifs. Iels proposaient de l'hébergement à long terme. Désormais, le nombre de garçons ayant à nouveau augmenté, iels peuvent également être mobilisé.es pour de l'accueil d'urgence. Cette année, iels ont accueilli 13 jeunes.

I HÔTELS:

Depuis plusieurs années, des chambres d'un hôtel, que nous occupions initialement, nous sont mises provisoirement à disposition par la DDETS via le SIAO. Au fil du temps le nombre a été considérablement réduit, passant de 25 à 12 places, même s'il n'a pas été diminué en 2025.. Ainsi, cette année, 18 jeunes ont bénéficié de ces solutions d'hébergement de long terme puisqu'ils restent en moyenne une année.

SCOLARISATION

Une partie de notre équipe est dédiée à la scolarisation des jeunes dans le système de l'éducation nationale. Pour cela, les jeunes ont rendez-vous au centre d'information et d'orientation (CIO) puis iels doivent passer un test de positionnement pour savoir à quel niveau iels peuvent être scolarisés. En général, iels sont orientés en UPE2A, en CAP ou en seconde professionnelle.

L'équipe scolarité assure ensuite le lien avec les établissements scolaires ainsi que le suivi des 63 jeunes scolarisés en 2025. Elle collecte les fournitures scolaires, fait les démarches pour l'obtention du fonds social permettant la prise en charge de la cantine par le lycée, aide à la recherche de stages... Ce dernier point est assez chronophage d'autant que la majorité des jeunes sont inscrites dans des filières professionnelles qui impliquent de multiples périodes de stage. Les jeunes bientôt majeurs bénéficient également d'un accompagnement pour leur parcours professionnel, afin de les aider à trouver une formation, essentielle pour l'obtention future d'un titre de séjour.

Entre le moment où les démarches sont faites et où les jeunes sont effectivement scolarisés, il peut y avoir jusqu'à 9 mois de délais et certain.es ne sont même jamais intégrés au système scolaire. C'est pour cela que, depuis six ans, quatre matinées par semaine, nos équipes gèrent aussi une école alternative pour les jeunes non scolarisés. Les cours sont dispensés par des professeur.es, souvent à la retraite, dans deux salles prêtées par la Mairie de Tours. Il s'agit principalement de cours d'alphabétisation, de français et de mathématiques. En 2025, 8 intervenant.es ont enseigné à 24 élèves dans ce dispositif.

ACTIVITÉS CULTURELLES

Régulièrement, les bénévoles proposent des activités culturelles ou récréatives aux jeunes. Ainsi, iels ont pu aller au cirque, visiter le Clos Lucé, se baigner au lac de Monnaie ou encore réaliser une fresque murale dans la salle principale de l'îlot. En fin d'année, à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football, les jeunes ont organisé des repas et regardé les matchs tous ensemble.

Le Women Space a été maintenu cette année afin de permettre aux jeunes filles de pouvoir partager des moments privilégiés et en non mixité, alors qu'elles sont toutes hébergées en hébergement solidaire et qu'elles ne se côtoient que peu en dehors de ces moments. Nous avons par exemple proposé une sortie au bowling ou des ateliers de confection de bracelets.

SANTÉ

Une équipe dédiée, dont le référent est médecin, assure le suivi des jeunes en matière de santé physique et mentale. Lorsque cela est nécessaire, nous accompagnons les mineur.es à leurs consultations. Une fois par mois, l'équipe médicale de la PASS vient à l'îlot pour proposer aux jeunes qui en auraient besoin des consultations. Cela leur permet d'avoir accès à des ordonnances (quand c'est nécessaire, facilitant le suivi et l'accès aux soins dans la durée..).

Durant la deuxième moitié de l'année, nous avons développé un partenariat avec l'association Lunettes Sans Frontières qui a permis le financement de lunettes pour 7 jeunes accompagnés par nos équipes. Par ailleurs, une fois par an, le Planning Familial organise un temps de sensibilisation obligatoire pour l'ensemble des jeunes. Les jeunes ayant besoin d'accompagnement psychologique et/ou addictologique sont orientés vers des structures spécialisées hospitalières (CSAPA, PASS psy), dans la mesure des places disponibles.



PLAIDOYER ET ACTIONS DE VISIBILISATION

Cette année, nous avons intensifié notre plaidoyer local afin de dénoncer les pratiques du Juge des enfants de Tours. Ce plaidoyer repose sur un important travail de collecte de données d'autant plus précieux que les jeunes sont suivis longtemps par nos équipes qui connaissent bien leurs parcours. Pour porter nos messages, nous avons recours à différents types d'actions : les courriers, les rencontres avec les institutions (département, procureur...), les interpellations d'élus, le soutien au collectif Jeunes Tours créé depuis novembre 2024, mais réellement actif depuis février 2025. Nous organisons régulièrement des manifestations soit à notre initiative soit dans le cadre du collectif ASFT (Accueil Sans Frontières en Touraine) pour faire valoir les droits des MNA, notamment à l'hébergement mais plus globalement de l'ensemble des personnes en situation de rue.

Cette année, nous avons participé à différentes actions de mobilisation comme :

- **28 février** : occupation de l'église Saint-Etienne puis dans une salle paroissiale attenante avec l'ASFT et le collectif Pas d'Enfant à la rue pour visibiliser la situation des familles et des MNA contraints de survivre à la rue ou d'être hébergés par les dispositifs citoyens face à l'abandon de l'État. L'objectif de cette occupation était également de dénoncer le manque de places d'hébergement d'urgence et de demander des solutions d'hébergement pérennes et dignes pour tous.tes.
- **22 mars** : participation à une manifestation dans le cadre de la Journée mondiale contre le racisme
- **31 mars - 01 avril** : mobilisations devant la préfecture, la DSDEN puis organisation d'un pique-nique devant la DDETS contre les expulsions de la fin de la trêve hivernale. De nombreux.ses soutiens étaient présent.es et près d'une cinquantaine de personnes ont été mises à l'abri pour une semaine par l'État, laissant une quinzaine de personnes, dont des MNA, sans solution.
- **8 avril** : occupation du bâtiment de la

métropole de Tours organisée par l'ASFT suite à la mise à la rue de 46 personnes, dont des familles avec enfants, femmes seules ou MNA. Le collectif a eu l'autorisation de passer la nuit dans le bâtiment occupé de la métropole, mais avec ordre de quitter les lieux le lendemain matin sans aucune proposition de logement. Nous avons donc continué la mobilisation au gymnase Anatole France. Une trentaine de policiers ont empêché les occupants de sortir pendant plus de 7h avant que le préfet demande l'autorisation à la mairie d'évacuer le gymnase. La mairie a fini par proposer des places dans un gymnase pour 10 jours.

- **10 avril** : manifestation spontanée avec une centaine de soutiens pour demander des solutions d'hébergement à la préfecture.

- **28 mai** : manifestation co-organisée par le Collectif Jeunes Tours et Utopia 56 pour dénoncer les délais de recours et demander une rencontre avec la présidente du Tribunal judiciaire, l'application de la présomption de minorité ainsi que la mise à l'abri immédiate des jeunes. Cette manifestation a été suivie par l'installation d'un campement sur la place Jean Jaurès jusqu'à 6h du matin.

- **1er octobre** : manifestation devant le tribunal de Tours organisée par nos équipes et par le Collectif des jeunes pour demander un dialogue avec les institutions judiciaires et comprendre les raisons des refus de reconnaissance de minorité.

Au-delà des mobilisations, nous avons aussi publié à plusieurs reprises des témoignages de jeunes accompagnés et reconnus mineurs ou non sur nos réseaux sociaux. Ces posts permettent de donner une tribune à ces jeunes dont les récits sont trop souvent invisibilisés, mais aussi de sensibiliser le grand public aux réalités et aux difficultés auxquelles ils et elles sont confrontés. Ils humanisent le plaidoyer de fond qui est mené par Utopia 56 comme par le collectif des jeunes.

Cette année, la presse s'est grandement emparée de nos revendications en relayant nos actions



© Lorie Appolinaire

comme notre plaidoyer. Si elle semblait assez frileuse les années précédentes à évoquer d'autres sujets que l'hébergement d'urgence, des articles sur les évolutions de pratiques des juges et les non reconnaissances de minorité ont été publiés en 2025. Nous ne pouvons que nous réjouir de la visibilisation de ces problématiques.

Nos équipes investissent également les recours juridiques et administratifs pour faire valoir les droits des MNA, dénoncer les abus ou prévenir les vulnérabilités. Ainsi, en 2025, nous avons fait 5 saisines du Défenseur des Droits (délais des recours, absence de réponse suite aux recours, refus d'évaluation si les empreintes ont déjà été enregistrées...) qui s'ajoutent aux 6 faites en 2024 et toujours en cours d'instruction. Cette institution s'est prononcée suite à plusieurs saisines de notre part et a rappelé à l'ordre le département et les tribunaux. Nous voyons d'ores et déjà un abaissement des délais des recours.

Nous avons également fait 6 signalements au Procureur de la République et 7 à la CRIP. En février, des membres de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) sont venus à l'Îlot pour parler des difficultés rencontrées par les MNA à Tours en vue de la publication d'un rapport

sur ce public. **Le dernier aspect de notre stratégie de plaidoyer est la sensibilisation des citoyens.** Déjà régulière les années précédentes, celle-ci s'est intensifiée en 2025 avec la constitution d'une équipe bénévole dédiée. Nous avons proposé une quinzaine d'événements de sensibilisation sur l'année qui ont touché près de 1 300 personnes. Ce sont des festivals comme le Refugee Food Festival en juillet, des stands lors d'événements festifs comme Tours en fête en septembre ou encore des interventions après des projections de films.

Dans le cadre de la campagne municipale, nos équipes travaillent amplement sur une stratégie d'interpellation des candidats ainsi que sur la sensibilisation des citoyens. Ainsi, en fin d'année, nous avons installé un "mur d'expression" sur la place Jean Jaurès pour permettre aux passant.es de répondre à la question "En Touraine, comment être plus solidaires demain ?".

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 4 coordinateur.ices salarié.es (dont une à temps partiel)
- 2 volontaires en service civique
- 2 stagiaires

I PLAIDOYER GÉNÉRAL

Conformément à nos statuts, nous plaidons pour un accueil digne et solidaire de toutes et tous, sans aucune condition, et pour l'effectivité de la liberté de circulation. Or, les réalités que nous rencontrons jour et nuit sur le terrain sont bien loin de ce que le droit prévoit et de ce que les citoyen.nes solidaires que nous sommes aimeraient que leur société propose. Ainsi, pour faire évoluer les choses, nous documentons chacune de nos missions, ce qui nous permet ensuite d'alerter sur les injustices et les illégalités commises par l'État et les administrations, sur les politiques répressives et les violences exercées à l'encontre des personnes en détresse et des personnes solidaires.

Nous utilisons quotidiennement la voie de l'interpellation, par courrier, pour résoudre des situations individuelles ou collectives, mais quand celles-ci n'aboutissent pas, nous recourons régulièrement au contentieux juridique. Ces contentieux, qu'ils soient des recours administratifs ou des plaintes déposées devant le procureur de la République, ont pour objectif de sanctionner l'État pour ses manquements, mais surtout d'obtenir un changement structurel à plus long terme.

Nous complétons ces démarches par un recours quotidien aux réseaux sociaux nous permettant d'alerter et d'informer des dizaines de milliers de citoyen.nes. Cette occupation de l'espace des réseaux sociaux est primordiale, pour faire circuler une information juste et factuelle et pour créer de la mobilisation citoyenne autour de la question de l'accueil et de la justice sociale. Cette question ne doit pas être un sujet d'expert.es à la connaissance de quelques-un.es mais une questions centrale pour chacun.e.

Enfin, c'est dans cette optique que 2025 a encore été une année où l'association a maintes fois été entendue, vue et lue dans la presse. Qu'elle soit écrite, web, papier, radio ou télévisée, la presse requiert beaucoup de notre attention. Au même titre que les médias sociaux, les organes de presse sont des faiseurs.ses d'information (tant juste que fausse) nous tâchons donc d'y être le plus présent.es possible pour y donner notre témoignage de terrain et rappeler que la migration n'est pas un débat de "pour ou contre" mais une question politique au sens scientifique du terme.

Utopia 56 veut être lanceuse d'alerte : là où le droit est oublié, là où il est défaillant et là où l'opinion se construit sur des idées reçues ou une méconnaissance, nous continuerons d'alerter et d'informer, depuis le terrain.

LUTTE CONTRE LES ACTIONS D'EXTRÊME-DROITE

I PLAINTES CONTRE LES MÉDIAS D'EXTRÊME DROITE

En début d'année 2025, nous avons porté plainte en diffamation contre trois médias d'extrême-droite: Valeurs Actuelles, Frontières et Europe 1. Ces médias nous imputaient faussement l'ouverture de squats dans la ville de Toulouse.

À cela s'est ajouté une autre plainte contre Frontières pour son hors série "Immigration clandestine: qui sont les coupables?" dans lequel les "journalistes" listaient des associations, militantes et avocat.es accusé.es d'être "pro-migrant.es" et les accusaient d'organiser la migration, d'en tirer un bénéfice financier et donc, par complicité, d'être coupables des crimes que ce type de rédaction a pour habitude d'imputer aux personnes étrangères.

I PRÉSENCE DE MILICES D'EXTRÊME DROITE À LA FRONTIÈRE

Depuis fin 2024, des groupes de membres de partis d'extrême-droite britanniques, notamment UKIP, Homeland Party ou du mouvement Raise the Colours, viennent très régulièrement sur les plages du littoral nord (au moins 13 visites en un an et notamment en fin d'année) accentuant leur pression sur les personnes exilées comme sur les associations. Ils justifient leurs venues par "la nécessité de créer une milice anti-immigration pour remplacer la police".

Plus largement, ces venues sont l'occasion pour eux de se mettre en scène sur les réseaux sociaux et de partager leurs discours de haine et leurs mensonges. Mais loin de se satisfaire de la communication, ils n'hésitent pas à être violents : propos haineux, tentatives d'intimidation, agressions verbales et physiques ou vols de gilets de sauvetage. Face à cette situation, nous avons fait le choix de systématiquement signaler aux autorités (procureur de la République) leur présence intolérable et nocive sur le territoire.

Ces alertes ont été prises au sérieux quand elles ont été répétées et qu'une forte couverture médiatique a pris le relais de ces informations. Ainsi, le 4

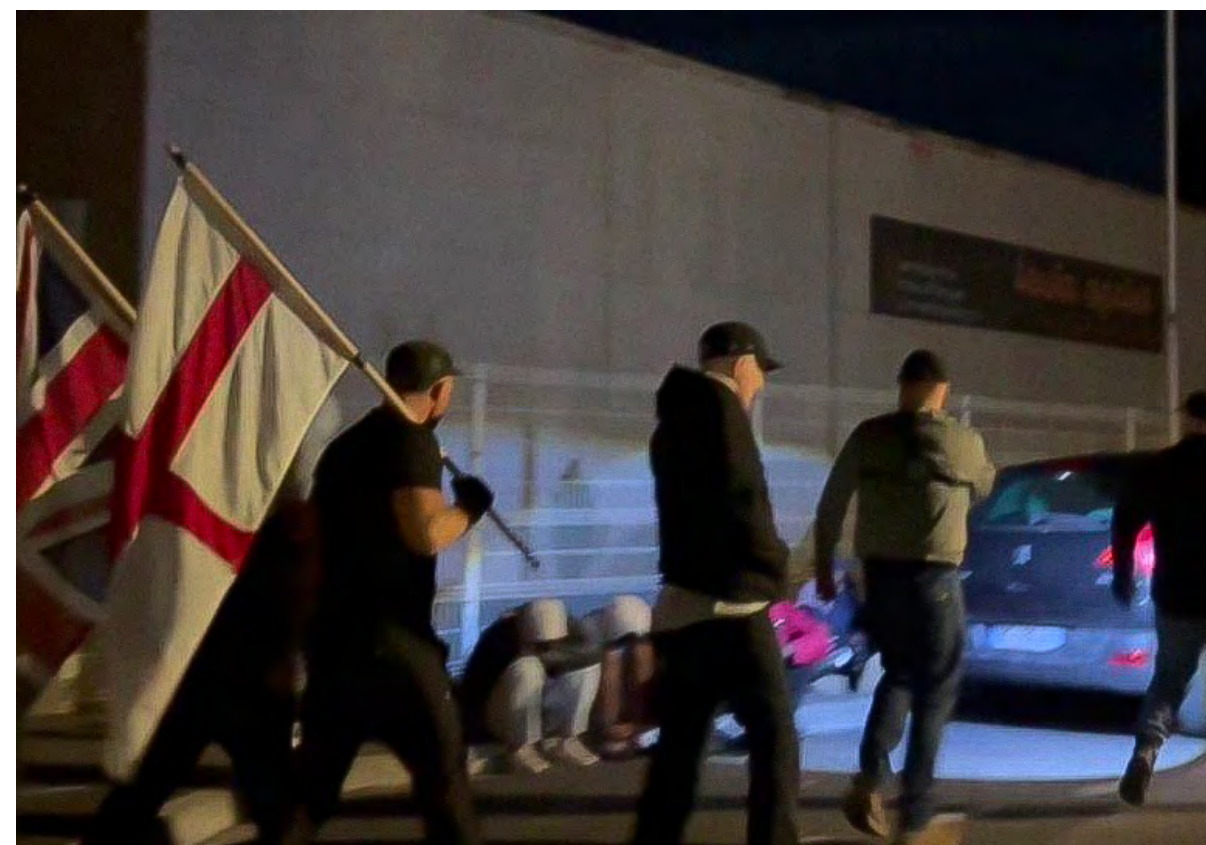
octobre, le parquet de Dunkerque a annoncé l'ouverture d'une enquête préliminaire pour "violences aggravées" contre Nick Tenconi, un des membres leader du parti nationaliste UKIP, pour l'agression d'un groupe dans la nuit du 9 au 10 septembre 2025 à Grand-Fort-Philippe.

Plus tard, en janvier 2026, le ministère de l'Intérieur français délivrera dix interdictions de territoire à l'encontre de dix membres de ces groupes, ce qui viendra partiellement faire redescendre la menace de futurs passages à l'acte.

I FAITS DE VIOLENCE RACISTE À PARIS

Nous avons déposé une main courante contre les deux hommes qui ont uriné sur une femme enceinte et ses deux enfants qui dormaient à même le sol lors d'une action devant l'Hôtel-de-Ville de Paris pendant l'été. À la même période, les locaux des Arches Citoyennes avaient été vandalisés par des tags avec des messages racistes et haineux. Là, nous n'avons pas lancé d'actions en justice mais avons communiqué sur ces comportements.

Ces agressions se sont intensifiées et sont de plus en plus fréquentes depuis les élections législatives de 2024 et la percée du Rassemblement National. Elles sont la conséquence directe de la massification des discours d'extrême-droite et xénophobes, de plus en plus repris dans les discours de groupes politiques jusqu'à présent non assimilés à l'extrême-droite. La rapidité de l'information fabriquée dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux est également un facteur d'accélération de la production et de la diffusion de ce genre de discours et que nous essayons de contrer.



Haut de page : Image partagé par un membre de Raise The Colours

Bas de page : © Extrait d'une vidéo UKIP



© Alex Cotleur

FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE

Depuis plusieurs années, pour tenter de faire évoluer les pratiques étatiques et de respecter la dignité des personnes sans les mettre en danger, nous lançons des recours en justice dès que des violations de droits nous semblent manifestes, nous saisissons la Défenseure des droits, l'Inspection Générale de la Police/Gendarmerie Nationale, ainsi que le procureur de la République dès que cela est nécessaire.

Quotidiennement, en parallèle des missions de terrain, les bénévoles d'Utopia 56 collectent des informations pour constituer une base de données donnant une vision globale de l'évolution des traversées de la Manche et des conditions dans lesquelles les personnes sont traitées par l'État. Ces données, nous servent pour nourrir notre plaidoyer auprès d'élu.es et des médias ainsi que dans notre communication sur nos réseaux sociaux. C'est ainsi, par exemple, qu'en 2025, aux côtés des autres associations du littoral, nous avons contribué au déclenchement d'une commission d'enquête parlementaire sur les conséquences des accords du Touquet.

I VIOLENCES POLICIÈRES :

En février 2025, Utopia 56 et deux bénévoles ont déposé une plainte en tant que coplaignant. es devant le procureur de la République. Cette plainte porte sur des faits de violences policières, survenus en 2024 lors d'une maraude. Les deux bénévoles, alors sur le terrain, ont subi un contrôle d'identité par les forces de l'ordre, extrêmement violent. Deux policiers sont sortis de leur véhicule et se sont dirigés vers notre voiture, siglée du logo UTOPIA 56, puis ont sorti une arme de service et l'ont pointé sur un des bénévoles, tout en maintenant l'autre, la tête appuyée sur le volant. À ce jour, ce dossier est toujours en cours d'instruction. Le même mois nous avons aussi **déposé un signalement devant le procureur de la République pour des faits commis par des forces de l'ordre à l'encontre d'une embarcation et ayant causé le coma d'une jeune femme pendant plus de 20 jours.** Les gendarmes ont crevé le bateau avec un couteau faisant chavirer l'embarcation. La jeune femme s'est retrouvée coincée sous le canot sans pouvoir remonter à la surface. Elle a été ramenée

sur la plage par d'autres passagers, sous les yeux des policiers présents. Au vu des séquelles qu'elle présentait, les médecins ont indiqué qu'elle ne recouvrerait pas les pertes neurologiques subies en raison de la noyade. A ce jour une instruction est ouverte mais aucune décision n'a été rendue, ni aucune mise en examen.

En juillet, suite à la publication par le média Disclose.ngo de l'enquête menée par INDEX, Liminal Lab et des journalistes indépendant.es sur la noyade de Jumaa al-Hassan, **nous avons déposé plainte contre X pour homicide involontaire et omission de porter secours. Jumaa al-Hassan**, un jeune syrien de 27 ans, est mort près de Calais, dans le canal de l'Aa en mars 2024. Sa noyade a été causée par une intervention policière, en pleine nuit, usant de gaz lacrymogène pour disperser les personnes aux abords du canal et les empêcher de monter dans une embarcation qui les emmènerait au Royaume-Uni. Aveuglé et pris en étau, Jumaa al-Hassan tombe à l'eau et se noie. Malgré les appels au secours, les policier.es présent.es sur place ne tentent pas de le remonter à la surface et aucune recherche n'est lancée dans la zone de disparition de Jumaa al-Hassan. Son corps est retrouvé plus de 15 jours plus tard par un promeneur, sur les berges du canal où il s'est noyé. L'enquête journalistique et la reconstitution vidéo sur la base des témoignages a permis de constituer une base sur laquelle s'appuie notre plainte. En effet, depuis le décès, seule une enquête sur les réseaux de passage avait été ouverte et rien sur la responsabilité de l'intervention policière cette nuit-là.

Nous avons également contribué au rapport de Humans for Rights Network "You can't stay but you can't go : State violence at the UK-France border" (Vous ne pouvez pas rester mais vous ne pouvez pas non plus partir : Violence étatique à la frontière franco-britannique) publié en décembre 2025. L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux de la situation des personnes exilées à la frontière empêchées de traverser la Manche mais également victimes de violences systématiques alors qu'elles sont contraintes de rester sur le littoral. Si ce rapport visait premièrement à alerter l'opinion et les institutions d'outre-Manche, il ciblait aussi la France. Nos équipes plaidoyer et calaisiennes ont pris part à sa restitution devant des élu.es du Parlement britannique pour apporter le témoignage et l'expertise d'Utopia 56 après 10 ans d'actions sur le littoral.

Enfin, cette année encore, nous avons systématiquement fait des signalements (22 signalements à l'IGPN, l'IGGN ou au Défenseur des droits) pour des violations observées ou racontées à nos équipes. Pour rappel, depuis 2022, nous avons fait plus de 45 saisines du Défenseur des droits, notamment pour des cas de manquements déontologiques avec des violences de la part des forces de l'ordre sur les plages. Cela a abouti à la décision du 17 décembre 2025 dans laquelle la Défenseure des droits constate et condamne l'usage disproportionné de la violence lors des interventions policières sur les plages du littoral nord. Si ce type de décision ne permet pas de condamnation, elle découle bien d'une enquête poussée de plusieurs mois, et émet des recommandations directement adressées au Ministère de l'Intérieur. Une telle décision ne peut qu'être considérée comme une victoire et une reconnaissance pour le travail intensif de documentation et de dénonciation des violences par nos équipes. Cependant, cette publication ne nous empêchera pas de rester vigilant.es aux violations régulières. Nous suivons notamment de près le déploiement des bateaux de la gendarmerie pour faire des interceptions d'embarcations en mer. Une nouvelle pratique mise en place sous la pression du gouvernement britannique. Si la France refusait jusqu'à présent, préférant respecter le droit maritime et faire primer le principe de sauvetage, il semblerait que les discussions dans le cadre de l'accord signé en juillet 2025 entre la France et la Grande Bretagne aient fait changer le positionnement sur ce mode d'action.

I DÉNI DE RESPONSABILITÉ ÉTATIQUE :

En juillet, le tribunal de Lille a condamné neuf hommes, accusés de faire partie d'un réseau de passeurs qui aurait causé le naufrage du 14 décembre 2022, à des peines de plusieurs mois de prison ferme. Cette nuit de décembre 2022, quatre personnes sont mortes, au moins quatre sont toujours portées disparues et 39 autres ont été secourues. Alors que nos équipes avaient alerté les secours français et anglais immédiatement après avoir été contactées par une personne sur le bateau, les secours étaient arrivés plus d'une heure trente après. Nous avons déposé plainte en février 2024 contre les directeur.ices des services de secours des deux pays. Le tribunal a décidé de complètement occulter la responsabilité des services de secours et leur non-réaction face à ce signalement au profit d'une lutte judiciaire exclusivement contre les réseaux de passeurs.



© Félix Vanderdonck

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE :

En septembre, une dizaine de député.es de l'Assemblée nationale et leurs collaborateur.ices se sont rendu.es à Calais pour voir les conditions de survie des personnes exilées et l'action humanitaire menée par les associations non mandatées. Cette visite était le fer de lancement d'une commission parlementaire sur la situation du littoral nord que les élu.es voulaient entamer depuis plus d'un an mais que la dissolution avait laissé au point mort.

Si les travaux et le rapport de cette commission d'enquête seront réalisés en 2026, celle-ci est le fruit des nombreuses alertes et interpellations menées par les associations. L'enquête parlementaire vise à évaluer les conséquences des accords du Touquet, signés en 2003, entre la France et la Grande-Bretagne et qui ont pour but de régenter la gestion de la frontière en termes de migration. Ils ont été suivis d'un certain nombre d'autres accords, eux-même prévus pour poursuivre ce travail de gestion et de négociation de contrepartie financière due par la Grande-Bretagne à la France, à qui elle sous-traite l'ensemble de la politique menée sur le littoral.

Une telle attention portée par les parlementaires sur la frontière franco-britannique est quasi-inédite. Cette enquête permet de consacrer des moyens de l'Etat à l'étude de sa propre politique par le biais d'auditions des différents services de l'administration concernés par le sujet. Ainsi, sont prévues les auditions des ministres actuels mais également de leurs prédécesseurs, tant à l'intérieur qu'au ministère des Affaires étrangères. Ces auditions seront également accompagnées de celles de docteur.es universitaires, chercheur.es, associations, journalistes, secouristes, spécialistes de la frontière franco-britannique et des migrations, ainsi que des collectivités locales ou autorités judiciaires locales.

Parmi les points principalement recherchés par cette enquête, on trouve : la question de la prise en charge des mineur.es isolé.es, le bilan de la politique "zéro point de fixation", la ventilation précise et le montant des financements reçus du Royaume-Uni, le bilan de l'action policière sur les plages, et enfin, l'intérêt qu'a eu la France de signer à répétition des accords ; ceux du Touquet, mais aussi le dernier datant de juillet 2025.



© Félix Vanderdonck

CONDITIONS DE VIE À LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE :

Par ailleurs, à mi-novembre, six associations (Utopia 56, Médecins du Monde, Salam, Roots, Human Rights Observer et Refugee Women Centre) ont déposé un référé liberté devant le tribunal de Lille pour que le juge ordonne à l'État de prendre des mesures immédiates et pérennes pour assurer le respect des droits des personnes exilées bloquées à la frontière notamment dans les campements de Mardyck, Loon-Plage et Grande-Synthe (tous situés dans le département du Nord (59)).

Début décembre, le tribunal a condamné l'État à prendre des mesures urgentes pour **améliorer la situation des personnes dans les 10 jours, notamment en termes d'accès à l'eau potable, aux sanitaires et douches, de ramassage des déchets et de protection des MNA.** Les associations ont salué cette décision mais ont décidé de faire appel auprès du Conseil d'État car aucune injonction n'a été prononcée en faveur de l'accès à l'alimentation, aux soins, à l'hébergement ou à la sécurité. Elles sont actuellement dans l'attente de la seconde décision de justice.

L'ACCÈS À LA DEMANDE D'ASILE :

Sur le littoral, les personnes souhaitant demander l'asile doivent se rendre à Lille, par leurs propres moyens. Depuis le démantèlement du bidonville de Calais en 2016, le guichet de demande d'asile de la ville a été supprimé pour ne pas "attirer" de nouvelles personnes sur ce territoire.

Depuis, la situation est restée la même, des milliers de personnes continuent de se trouver sur ce territoire et n'ont pas la possibilité de demander l'asile librement. L'accès aux transports est très compliqué en raison de contrôles de police poussés et coûteux rendant cette option inaccessible pour celles et ceux qui en ont besoin. Les associations calaisiennes ont donc demandé puis fait un recours pour l'installation d'un guichet unique de demande d'asile (GUDA) à Calais. A ce jour, cette demande est toujours pendante et a été refusée par le juge en première instance.

I ACCORD "ONE IN ONE OUT"

Cet accord entré en vigueur le 6 août 2025 prévoit le renvoi vers la France de personnes ayant risqué leur vie pour rejoindre les côtes anglaises par "small-boat". Pour chaque renvoi, une autre personne, sélectionnée en France, pourra entrer au Royaume-Uni munie d'un visa.

Cet accord engendre des privations de liberté puisque les personnes arrivées en Angleterre sont enfermées le temps de l'étude de leur dossier et durant leur transfert forcé vers la France. Il va également à l'encontre du droit d'asile puisque depuis sa mise en application un certain nombre de témoignages affirment que les personnes n'ont pas pu demander l'asile en arrivant au Royaume-Uni. Enfin, on sait aussi qu'une fois renvoyées en France les personnes sont incitées à envisager un retour volontaire vers leur pays d'origine. Sinon, elles sont rapidement visées par une OQTF et remises à la rue. Certain.es demandent l'asile en France, preuve que cette demande ne leur a pas été permise au Royaume-Uni.

En octobre 2025, plus de 15 organisations dont Utopia 56 ont donc saisi le Conseil d'État pour faire annuler l'accord en dénonçant les conditions de mise en œuvre de ces renvois qui ont de surcroît été permises par un vice de procédure, puisque cet accord est entré en vigueur sans avoir été débattu au Parlement. Le Conseil d'Etat a malgré tout débouté les associations et l'accord est toujours en vigueur.

Depuis son application, plus de 600 personnes ont été renvoyées en France et admises au Royaume-Uni. C'est très peu au regard des près de 40 000 personnes ayant traversé la Manche malgré l'existence de cet accord. Son objectif de limiter et de prévenir les traversées périlleuses ne se vérifie pas en termes statistiques puisqu'il ne prévoit pas une voie d'arrivée autonome et sûre au Royaume-Uni, étant donné qu'il repose précisément sur l'existence des arrivées par "small boat" constituant pour la Grande-Bretagne une monnaie d'échange contre des admissions légales depuis la France. C'est donc également sur le plan éthique et moral que cet accord est remis en question.

I LIBERTÉS ASSOCIATIVES :

En mars 2025, après plus de quatre ans de combat administratif avec d'autres associations de la région, nous avons obtenu de la Cour administrative d'appel de Douai l'illégalité des 3 arrêtés de 2020 qui interdisaient la distribution de nourriture et de boissons par les associations non mandatées par l'État dans certaines zones de Calais.

I MNA :

Nous avons co-publié avec ECPAT France, la Croix-Rouge française, Safe Passage International et la Plateforme des Soutiens aux Migrants, un rapport d'expertise sur la protection des enfants non accompagnés à la frontière franco-britannique. Celui-ci vise à mettre en lumière la situation dramatique des MNA à la frontière en termes de santé physique et mentale mais aussi de risque d'emprise et d'être victime de la traite des êtres humains, résultats d'une politique de non prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de ces jeunes non reconnus.es comme mineur.es.

Ce travail est le résultat de trois ans de copilotage d'un projet dédié à la capitalisation des pratiques et des savoirs en matière de travail socio-éducatif envers les mineur.es isolé.es en non-adhésion à la protection de l'enfance.



© Aurore duval thibz

DROIT À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

Parmi les droits que nous défendons le plus fermement chez Utopia 56, se trouve le droit à l'hébergement et au logement. Nous appelons depuis plusieurs années à la réquisition des bâtiments vides comme première solution de mise à l'abri d'urgence des personnes en situation de rue.

Ce plaidoyer s'est doublé en 2025 du lancement avec le Collectif des Associations pour le Logement de l'affaire "non assistance à personnes mal logées". Les 40 associations membres ont donc lancé deux recours en responsabilité sur l'hébergement et le logement. Partant du principe que l'État ne respecte pas ses propres lois (en l'occurrence le Code de l'action sociale et des familles prévoit qu'aucune personne ne doit survivre à la rue et le droit au logement opposable (DALO) prévu dans le Code de la construction et de l'habitation n'est pas effectif puisque des milliers de ménages n'ont pas été relogés malgré leur caractère "prioritaires et urgents") et que cela porte atteinte aux intérêts défendus par les associations. A ce jour, l'affaire est toujours devant le tribunal administratif et aucune décision n'a été rendue.

Nous continuons à accompagner des personnes vers des référés-hébergement selon leur situation individuelle. Ces démarches, réalisées par les avocats, ont de nombreuses fois permis que des foyers entiers obtiennent une mise à l'abri. De même, chaque antenne poursuit ses actions de visibilité avec les personnes vivant à la rue que nous accompagnons. Cela permet d'obtenir des solutions d'hébergement pour un grand nombre de personnes et de rappeler l'ampleur du sans-abrisme en France, causé par une multitude de mesures prises par le gouvernement et allant à l'encontre de son obligation de répondre aux besoins.

A Toulouse, en juillet, avec le Droit au logement 31, l'Association de défense des étrangers et le Syndicat des avocats de France, nous avons lancé un recours auprès du tribunal administratif de Toulouse contre la fermeture du PAIO (service public des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation). Nous avons fini par obtenir gain de cause avec la suspension de cette décision en l'absence d'alternative en capacité d'accueillir les usager.es de ce service public.

ENTRAVES À LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE

I UTOPIA 56 TOUJOURS SOUS LE COUP DE TROIS PROCÉDURES JUDICIAIRES :

Depuis fin 2024, nous sommes visé.es par trois procédures judiciaires. La première en diffamation concerne des propos publiés sur notre compte X, faisant état d'un bateau incendié par les forces de l'ordre.

Pour les deux autres, il est reproché à deux bénévoles de l'association d'avoir intentionnellement alerté les secours de situations de détresse en mer factices ce qui les aurait mobilisés ou aurait été susceptible de les mobiliser de manière injustifiée et aurait par conséquent mis la vie d'autrui en danger. L'ouverture d'enquêtes préliminaires sur la base de telles qualifications porte à croire que ces appels visaient, intentionnellement et de manière tout à fait inconséquente, à détourner les services de secours d'autres situations réelles de détresse, ce qui ne correspond ni à la réalité de ces deux incidents, ni aux voies de communication que l'association tente de construire avec les forces de l'ordre et le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Secours (CROSS).

Si nous nous tenons naturellement à disposition, accompagné.es par nos avocat.es, de la justice dans chacune des trois procédures, nous ne pouvons nier que cette situation est sans précédent pour l'association qui se plie à déployer des actions d'intervention humanitaire à destination des personnes en situation de détresse dans sept villes en France.

Nous avons fait le choix de rendre publiques ces enquêtes par voie de presse par souci de transparence, mais aussi pour alerter sur ce qu'il nous paraît être le prolongement d'une volonté d'intimidation à l'encontre de nos équipes et d'entrave à notre mission.

En 2025 nous avons donc répondu aux convocations aux auditions par les enquêteurs et sommes à ce jour dans l'attente de l'avancée de ces procédures.

I ANNULATION DE L'ARRÊTÉ ANTI-DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES À PARIS

En octobre 2023, le préfet de police de Paris avait pris un arrêté interdisant pour un mois les distributions alimentaires associatives dans les 10ème et 19ème arrondissements au motif que cela entraînait l'installation de campements de personnes en situation de rue et usagères de drogues. Selon la préfecture, cela aurait provoqué des nuisances et des tensions avec les riverain.es ainsi que de rendre le quartier insalubre. Avec plusieurs associations, nous avons déposé un référé suspension et un recours en annulation auprès du tribunal administratif de Paris. Celui-ci nous donna raison quelques jours après le dépôt et suspendu l'application de l'arrêté, mais le contentieux s'est poursuivi jusqu'en 2025 pour obtenir son annulation définitive. Un an et demi après cette première victoire, le tribunal administratif a entièrement annulé l'arrêté puisqu'aucune preuve n'avait été fournie par la préfecture quant à la nécessité de cet arrêté. Cette jurisprudence confirme le droit à la solidarité en dépit des multiples tentatives de répressions politiques.



© Félix Vanderdonck

PLAIDOYER GÉNÉRAL

Utopia 56 s'inscrit régulièrement dans des actions collectives de plaidoyer sur des sujets divers mais ayant tous un lien avec la liberté de circulation, l'accueil digne et solidaire ou la lutte contre le racisme et les discriminations. Conscient.es de notre large visibilité sur les réseaux sociaux, si nous ne pouvons pas directement prendre part au travail, nous n'hésitons pas à relayer les messages qui nous semblent essentiels.

I LIBERTÉ DE CIRCULATION ET LUTTE CONTRE LA CRIMINALISATION AUX FRONTIÈRES :

Nous avons participé au mouvement citoyen f.Lotta au mois de septembre qui organisait une large manifestation en mer pour dénoncer les cimetières à ciel ouvert que sont les routes migratoires. Parmi les nombreuses actions et manifestations organisées partout en Europe, une dizaine de voiliers ont stationné au large de Lampedusa en Méditerranée, hissant des drapeaux des associations participantes dont celui d'Utopia 56.

Cette manifestation en mer a duré deux jours et s'accompagnait de mobilisations dans plusieurs villes d'Europe. Par exemple, à Calais, nous avons commémoré en représentant les 519 personnes mortes au cours des 30 dernières années en tentant de rejoindre le Royaume-Uni, par des paires de chaussures abandonnées. Au milieu était dressée une liste avec les noms de chacune de ces personnes défunt.es.

I ÉTUDE SUR LES POLITIQUES D'ACCUEIL EN ESPAGNE

A l'été 2025, une chercheuse en droit européen et un consultant expert de la solidarité et des politiques publiques nous ont proposé un partenariat de recherche pour produire une étude portant sur les politiques d'accueil et de régularisation des travailleur.es sans-papiers en Espagne. L'étude démontre la vertu du modèle espagnol, tant d'un point de vue humain, économique, que démographique. Si le modèle demeure imparfait et peut être perçu comme utilitariste, il constitue un exemple permettant un recul suffisant pour démontrer (une



© Félix Vanderdonck

fois de plus) que les politiques d'accueil sont plus vertueuses que les politiques d'expulsions et de fermeture. <https://teriya.co/etude-immigration-espagne/>

I CONTRIBUTION AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR LE DROIT DU SOL À MAYOTTE

Alors que Mayotte a été au cœur de l'actualité des deux dernières années suite à la destruction de centaines d'habitations lors du passage du cyclone Chido, l'unique réaction politique a été l'instrumentalisation de l'immigration irrégulière des Comores vers Mayotte comme cause principale du sentiment de désolation provoqué par cet épisode climatique. Outre la déformation opérée dans les médias et dans des discours politiques et alors que l'île avait besoin de reconstruction massive, cet épisode a été une porte d'entrée pour revoir la législation autour du droit au séjour des personnes exilées comoriennes sur le sol français. Ainsi, le parlement a voté pour une restriction du droit au séjour et à la régularisation, faisant de ce droit, quand il s'applique à Mayotte, une exception territoriale puisqu'il diffère des conditions prévues par la loi en métropole.

Lors du passage du texte au Conseil constitutionnel, Utopia 56 et d'autres associations comme intérêt à agir et la Ligue des droits de l'homme ont produit des contributions écrites afin d'argumenter juridiquement sur l'irrégularité des amendements prévus. Ces contributions n'ont pas permis un changement du texte et le Conseil constitutionnel l'a validé.

I DES ÉLECTIONS MUNICIPALES SOUS LE SIGNE DE LA SOLIARITÉ DANS TOUTES LES ANTENNES:

À Paris, nous avons participé au lancement le 5 octobre et, plus largement, à la nouvelle campagne de plaidoyer du collectif **Le Revers en vue des élections municipales de 2026**. Ce collectif est la continuité du Revers de la Médaille constitué en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. À nouveau, l'objectif est de mettre à l'ordre du jour de la campagne électorale des sujets liés à l'hébergement d'urgence et plus largement aux migrations. D'ailleurs, le troisième point du plan concerne les MNA et il est à saluer que grâce au travail de plaidoyer de longue haleine des associations dont Utopia 56, cette année tou.tes les candidat.es connaissent bien

la question des MNA et en parlent ouvertement, en faisant un sujet politique quand il était ignoré depuis longtemps. Dans les antennes de Tours, Lille, Toulouse et Rennes, des actions de mobilisation et de campagne auprès des candidats ont été lancées et continueront jusqu'au second tour des élections.

Partout, des recommandations claires ont été travaillées avec les partenaires associatifs pour qu'elles puissent être reprises par les candidat.es et des engagements leur ont été demandés par différents moyens : débats publics, rendez-vous institutionnels ou campagnes de signature de charte d'engagement. Mais plus globalement, nous avons commencé à investir la séquence des élections municipales de mars 2026 en préparant des kits pour que les antennes puissent, selon la situation locale, interpeller les candidat.es ainsi que sensibiliser les citoyen.nes sur l'importance de prendre en compte les promesses électorales quant aux enjeux de solidarité et d'exil.

I DES MOUVEMENTS CITOYENS DE JUSTICE SOCIALE :

En tant qu'association de mobilisation citoyenne, nous avons fait le choix de **soutenir les mouvements de contestation populaires** du 10 septembre et de la grève "Journée sans nous" du 18 décembre. Si nous n'étions pas à l'origine de ces mobilisations, les enjeux de justice sociale, d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre le racisme qui y étaient portés correspondaient aux valeurs prônées par Utopia 56. Ainsi, certaines antennes ont fait le choix de participer aux manifestations organisées dans leurs villes quand d'autres ont relayé les appels d'autres organisations.

I UN JOURNALISME QUI INFORME CORRECTEMENT SUR LES MIGRATIONS ?

Le 29 avril 2025, la **Charte journalistique sur l'information et la migration** était présentée lors des **Assises du Journalisme à Marseille**. Fruit de plus d'un an de travail regroupant associations, dont Utopia 56, journalistes et expert.es des migrations, cette charte plaide en faveur d'un journalisme qui produit de l'information éclairée et impartiale sur les sujets de migration. À ce jour, la charte a recueilli 281 signatures de journalistes et 55 de rédactions, écoles de journalisme et syndicats. Elle continue d'être mise en avant par le biais de conférences.

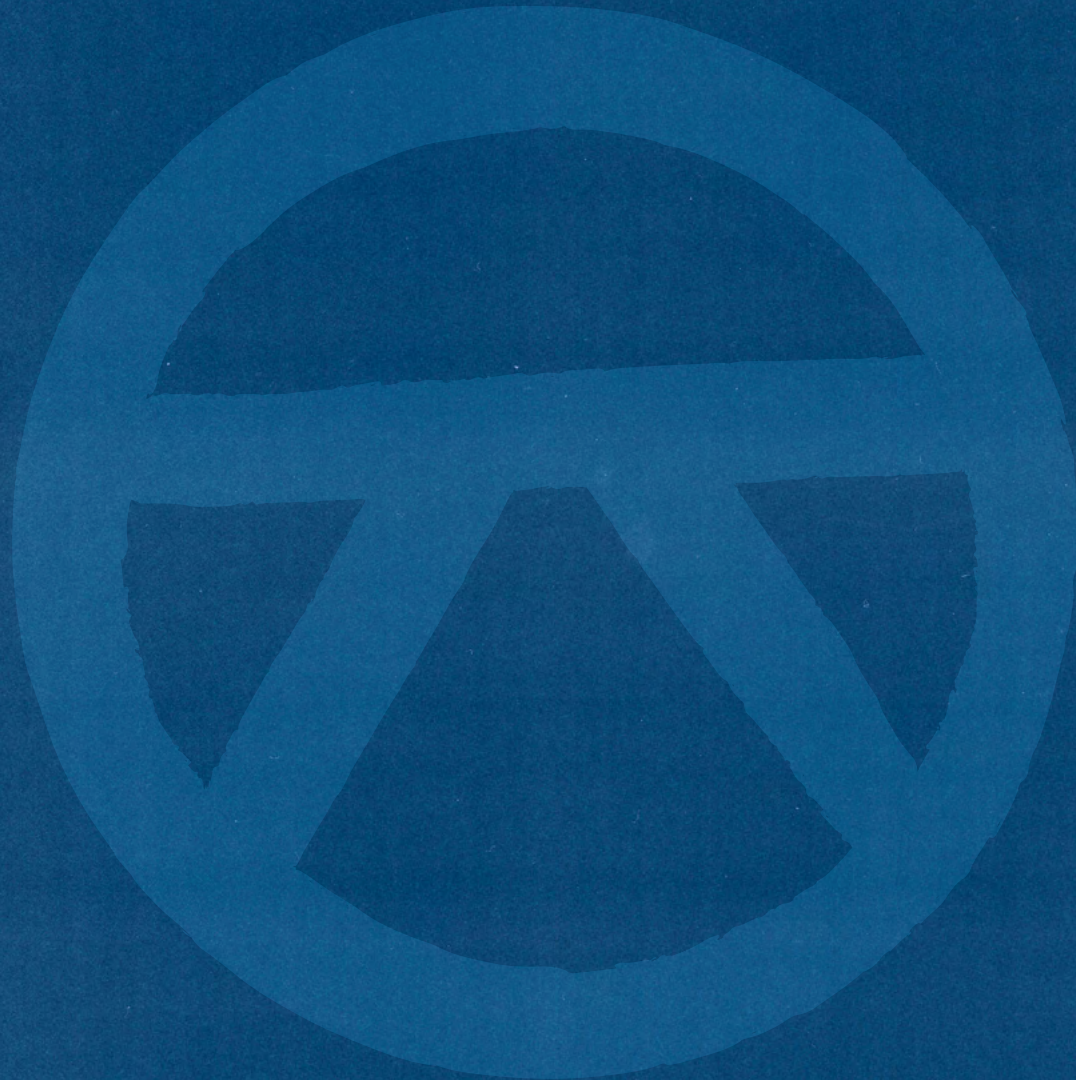
I PLAIDOYER MINEUR.ES NON ACCOMPAGNÉ.ES

Le projet Step-Up mené avec l'Association d'Accès aux Droits des Jeunes et d'Accompagnement vers la Majorité (AADJAM) et financé par EPIM depuis 2022 a pris fin en 2025. Il avait permis l'ouverture d'un poste dédié au plaidoyer pour les MNA au niveau national.

Malgré la fin du projet Step Up, nous avons fait le choix de maintenir le poste ouvert au vu de l'importance de mener un plaidoyer dédié et de faire de la situation des MNA en recours un sujet politique au cœur des débats.

Cette année, le travail de plaidoyer a permis de publier un rapport majeur mettant en lumière les fortes inégalités de traitement des mineur.es isolé.es étranger.es selon les départements, ainsi que les défaillances du système d'évaluation. Il a également contribué à produire des données nationales clés et à structurer une mobilisation collective, notamment via la CNJED.

Ce travail a trouvé une avancée concrète avec l'adoption à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi visant à mieux protéger ces jeunes en attendant une décision judiciaire. Enfin, le plaidoyer s'est déployé à différentes échelles, influençant le débat public et les programmes politiques locaux autour de la protection des MNA.





© Utopia 56

I PUBLICATION DU RAPPORT "MINEUR.ES ISOLÉ.ES ÉTRANGER.ES; DES DROITS AU HASARD DU DÉPARTEMENT D'ARRIVÉE ?"

Fruit de trois ans de travail et d'enquêtes auprès de plus de cinquante associations non mandatées, collectifs citoyens, organisations non gouvernementales, avocat.es engagé.es auprès des MNA en recours et sur des entretiens avec trois ancien.nes évaluateur.ices de la minorité et de l'isolement, le rapport "*Mineur.es isolé.es étranger.es - Des droits au hasard du département d'arrivée ?*" a été publié en juillet 2025. **Il est le premier ouvrage associatif sur le sujet et met en lumière des pratiques fluctuantes de l'application des droits de ces adolescent.es alors même que les droits sont censés être effectifs pour tous.tes et sur l'ensemble du territoire.**

Il apparaît ainsi que sur les 2 550 saisines du tribunal pour enfants, 1 550 mineur.es ont été reconnus comme tel.es par un.e juge en 2023 alors que leur minorité avait été contestée par un département, soit près de 61%. Ces audiences interviennent entre 1 et 10 mois, voire plus, après la date de première évaluation. Pendant cette période, les jeunes sont forcés de survivre à la rue.

Pour comprendre ces taux d'erreur énormes, il est important de comprendre que les personnes en charge de l'évaluation de la minorité sont très souvent non qualifiées pour le faire et que le "turn-over" dans ces équipes est extrêmement élevé. Nous avons fait trois entretiens avec d'ancien.nes évaluateur.rice.s, qui nous ont tous.tes confié avoir le sentiment d'avoir dû laisser des enfants à la rue. Par ailleurs, 23 répondant.es ont indiqué que les entretiens sont bâclés en moins d'une heure posant la question de leur sérieux. 19 répondant.es ont indiqué que la présentation de documents d'état civil ou d'identité ne suffit jamais à reconnaître la minorité du jeune dans leur département, alors que cela arrive la plupart du temps dans d'autres.

Les conclusions de ce rapport ont été présentées au cours de plusieurs événements comme lors du festival Mugarik Gabe/Sans frontières ou lors de la soirée sur les défaillances de la protection de l'enfance organisée par la Ligue des Droits de l'Homme de Fontenay-sous-bois (94).



© Félix Vanderdonck

I DEUXIÈME RECENSEMENT DES MNA EN RECOURS AU NIVEAU NATIONAL :

Depuis deux ans, la **Coordination Nationale des Jeunes Exilés en Danger (CNJED)**, qui regroupe des associations, dont Utopia 56, et collectifs non mandatés venant en aide aux MNA partout en France métropolitaine (sauf dans une quinzaine de départements où nous supposons qu'il n'en existe pas), **organise un recensement des jeunes en recours au niveau national. Ainsi, le 18 juin 2025 il y avait 3 273 jeunes qui étaient dans l'attente de voir un juge des enfants ou une cour d'appel, afin de prouver leur minorité.**

Ces chiffres sont importants car ils permettent d'avoir une vision globale à un moment donné du nombre de jeunes et de qui ils et elles sont. Ils servent aussi à contrer des discours xénophobes et haineux bien trop présents médiatiquement qui invoquent sans cesse une "invasion migratoire". Les données du rapport *Mineur.es isolé.es étranger.es - Des droits au hasard du département d'arrivée ?*, ainsi que les chiffres du recensement de la CNJED ont été repris dans l'exposé des motifs de la proposition de loi portée par Emmanuel Grégoire visant à protéger les mineur.es isolé.es, attestant de leur sérieux.

La CNJED prend de plus en plus d'ampleur puisqu'il y avait environ 200 membres fin 2025 quand en 2023 iels étaient moitié moins. Ces espaces de rencontre et de lien entre les organisations permettent des échanges de pratique mais aussi de porter un plaidoyer commun.

PROPOSITION DE LOI VISANT À PROTÉGER LES MINEURS ISOLÉS ET LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME :

Depuis la création d'Utopia 56, nous plaidons pour que les mineur.es soient protégé.es en attendant de voir un juge des enfants et ça jusqu'à une décision définitive. En 2023, pour la première fois le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, garant de la bonne application de la Convention Internationale des Droits de l'enfant par les pays signataires, a condamné la France sur cette absence de protection. En 2025, ce Comité a publié les résultats de son enquête, alors inédite en France et concluait « que la France était responsable de violations graves et systématiques des droits des enfants migrants non accompagnés », affirmant que beaucoup d'entre eux se retrouvaient sans abri, privés de soins de base et vivant dans des conditions que le Comité a qualifiées de « dégradantes » et « contraires à la dignité humaine ».

Nous avons participé à cette enquête, en accompagnant fin 2023, un des enquêteurs du Comité au Parc de Belleville, où survivaient, à l'époque, environ 200 jeunes. Cette année, d'autres organisations nationales ont également tiré la sonnette d'alarme, notamment la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), ainsi que la Commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance.

Ce travail de plaidoyer de longue haleine trouve enfin une concrétisation dans la proposition de loi « visant à protéger les mineurs isolés et à lutter contre le sans-abrisme » portée par le député PS Emmanuel Grégoire et votée à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 2025. Concrètement, le texte prévoit le respect de la présomption de minorité et la protection des mineur.es par l'Aide sociale à l'enfance, financée par l'Etat et non pas par les départements dont c'est habituellement la responsabilité, jusqu'à la décision du juge.

En amont du 11 décembre, nous avons mené une campagne d'interpellation avec Vox Public pour pousser les citoyen.nes à interpeller leurs député.es pour qu'ils votent en faveur de cette proposition de loi. Nous avons également envoyé au moins 3 mails à chaque députée.e (sauf du Rassemblement National et des Républicains qui sont ouvertement hostiles aux MNA) pour les inciter à voter la loi en rappelant les condamnations de

la France du Comité des droits de l'enfant. Ce plaidoyer a été renforcé auprès des élu.es socialistes pour s'assurer qu'ils inscrivent la proposition au sein de leur niche parlementaire. Cela a finalement abouti puisque le texte a été adopté à 144 voix pour contre 100 à l'Assemblée Nationale. Durant la séance, Utopia 56 a été cité à trois reprises dans les discours des député.es et notamment de Marie Mesmeur, députée insoumise d'Ille-et-Vilaine, qui était venue rencontrer les MNA à Rennes avec nos équipes. Ces mentions soulignent la place qu'Utopia 56 prend dans la défense des droits de ces jeunes et l'expertise acquise au fur et à mesure des années.

Le texte devra être étudié au Sénat avant de potentiellement entrer en vigueur. Là encore, nous ne manquerons pas de sensibiliser le grand public et les décideur.ses politiques à ces enjeux essentiels qui pourraient faire basculer la vie des MNA en les sortant de la rue.

PUBLICATION DE RAPPORTS INTER-ASSOCIATIFS SUR LES MNA AU NIVEAU LOCAL :

En plus du rapport co-écrit avec l'AADJAM au niveau national, nous avons participé à la rédaction et à la publication de rapports sur les situations locales spécifiques des MNA comme par exemple à la frontière franco-britannique et à Lille. Ces écrits sont l'occasion de faire front uni avec les autres associations investies sur ces sujets et permettent d'interpeller les élu.es au niveau local. Comme nous l'avons démontré dans le rapport national, selon le territoire les situations varient fortement et ce constat justifie d'avoir une double stratégie à plusieurs échelles.

Comme nous le mentionnons précédemment, les antennes se mobilisent en vue des élections municipales de mars 2026, et font activement du plaidoyer auprès de l'ensemble des candidat.es à la mairie pour qu'ils et elles intègrent dans leurs programmes respectifs des mesures en faveur des personnes en situation de rue et notamment des MNA.



© Félix Vanderdonckt

Nous constatons que, dans la plupart des villes, l'ensemble des candidat.es parlent de ce public en proposant ou non des mesures mais le sujet des MNA est réellement devenu un sujet politique central du débat public. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette avancée, reflet d'années de plaidoyer et de mobilisation citoyenne portée par les associations comme par les collectifs de

jeunes. Il en reste que ces promesses électorales doivent devenir des réelles mesures et que le département ne peut continuer à bafouer les droits de ces centaines de mineur.es.

I COMMUNICATION

Historiquement, la communication d'Utopia 56 a pour but de **sensibiliser et de mobiliser les citoyen.es en vue d'agir sur le terrain**, au travers d'appels à bénévoles et à hébergeur.ses solidaires, et d'appeler à soutenir notre action, via des collectes de dons matériels et des appels à dons financiers.

Au fil des années, bien que cet objectif reste inchangé, l'association **Utopia 56 endosse de plus en plus un rôle de lanceuse d'alerte et d'influenceuse d'opinion**. En effet, de par notre présence sur le terrain, nous observons des situations de non-respect des droits des personnes exilées, ainsi que les effets de la politique de non-accueil mis en place par l'État français. **En notre qualité de témoin, nous informons et alertons les citoyen.es de ces situations. En notre qualité de soutien, nous relayons la parole des personnes concernées, leurs actions, leurs luttes.**

En gagnant de l'influence, années après années, nous sensibilisons plus de citoyen.nes et nous participons à **imposer de nouveaux narratifs concernant la migration, afin de déconstruire les discours de non-accueil et les instrumentalisation xénophobes du thème de l'immigration**. Utopia 56 a peu à peu pris une place importante dans le réseaux associatif et comme relai auprès des médias. En travaillant notre communication publique nous avons su engager et gagner la confiance des uns et des autres, pour devenir un contact privilégié.

Si Utopia 56 a pour objet de fournir une aide d'urgence aux personnes, **l'objectif long-termiste de notre communication consiste à faire disparaître les situations sur lesquelles nous intervenons et pour ça, il faut convaincre et mobiliser.**

I NOS RÉSEAUX SOCIAUX JANVIER 2026

• Près de 150 000 followers sur Instagram :

42,8 K : @utopia.56
75,3 K : @utopia56paris
11,4 K : @utopia56calais_gs
6,6 K : @utopia56rennes
6,7 K : @utopia56lille
4,7 K : @utopia56toulouse
2,2 K : @utopia56tours

• 67 000 followers sur Facebook (toutes pages confondues)

• 47 400 followers sur X (Twitter) : @utopia_56

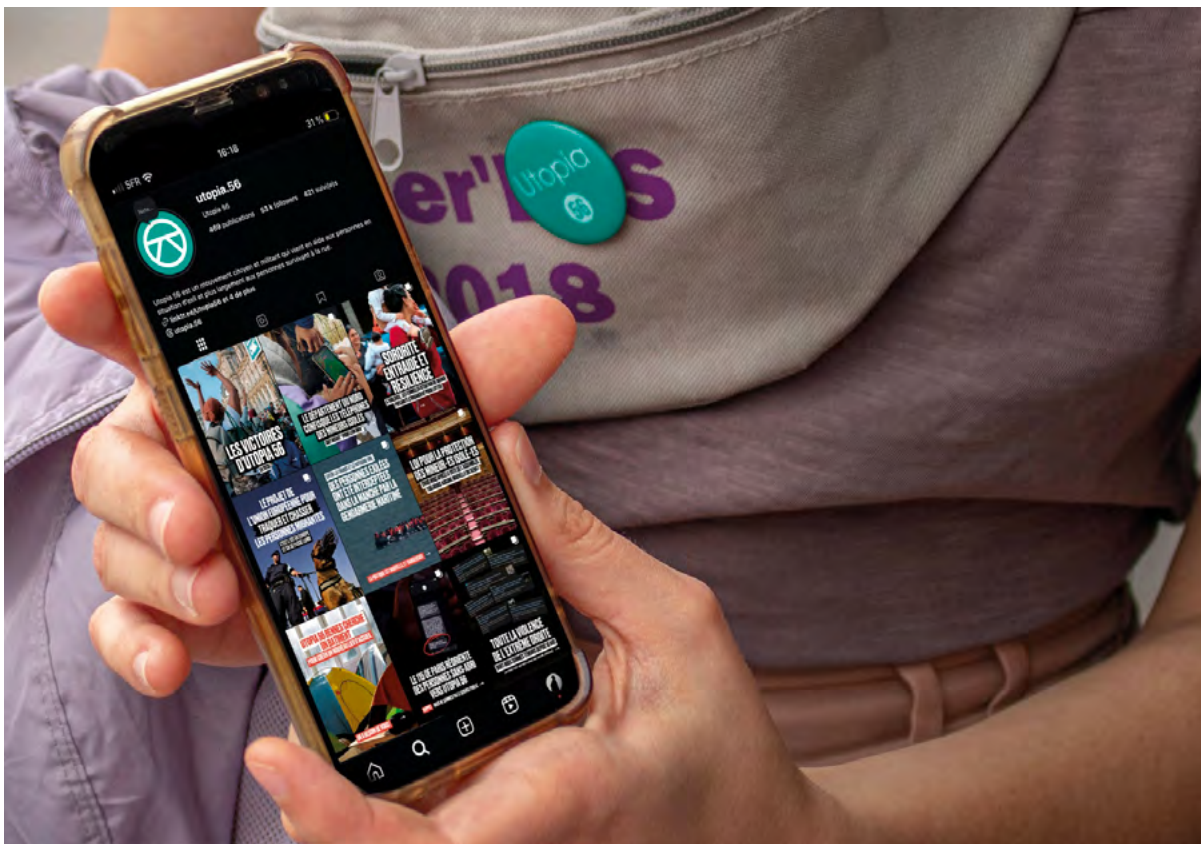
• 19 200 followers sur LinkedIn : Utopia 56

• 12 600 followers sur Tiktok : @Utopia_56

• 5 200 followers sur Bluesky : @utopia56.bsky.social

Plus de 960 articles de presse mentionnant Utopia 56 en 2025.

Plus de 150 publications sur le compte Instagram d'Utopia 56 national.



© Félix Vanderdonck

PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En janvier 2025, à l'occasion de l'investiture de Donald Trump, soutenue par les patrons des principaux réseaux sociaux, de nombreuses organisations se sont réunies au travers d'une initiative intitulée **#HelloQuitteX**, visant à quitter collectivement le réseau social X (anciennement Twitter). Si la question s'est longuement posée pour Utopia 56 de participer à cette dynamique, nous avons fait le choix de rester sur la plateforme - détenue par Elon Musk -, en accord avec notre objectif de parler au plus grand nombre.

Compte tenu des limites des réseaux alternatifs en termes d'audience, nous avons considéré que quitter X s'apparenterait à une désertion, sur un champ de bataille culturel où les discours haineux concernant la migration sont légion.

Nous avons cependant fait le choix de nous inscrire dans cette campagne, en rejoignant BlueSky, afin d'y faire notre place et d'y développer une communauté.

Bien que présent.es sur de nombreux réseaux sociaux, celui sur lequel nous sommes le plus actif.ves reste Instagram. Chaque antenne a son propre compte et il en existe un au niveau national. L'identité visuelle est commune à tous les profils, avec des stratégies travaillées au sein des antennes avec l'équipe de communication nationale permettant une cohérence entre les différentes publications. Sur le compte national, plus de 150 posts ont été publiés en 2025, sans compter les différentes publications croisées avec d'autres associations ou médias. La présence sur les réseaux sociaux est donc très intense.

Globalement, cela a entraîné une forte visibilité avec, en moyenne, des nombres de followers qui ont doublé sur chacun des comptes au cours de l'année. Fin décembre 2025, ce sont près de 150 000 personnes qui nous suivent sur Instagram. Certaines publications ont été fortement relayées, y compris par des personnalités publiques importantes (politiques, acteur.ices, comédien.nes,

artistes...) par exemple lorsque les températures sont devenues négatives ou quand il a neigé pour la première fois pendant l'hiver. Des posts d'alertes qui ont pu atteindre plus de 2 millions de vues en un week-end sur le compte d'Utopia 56 Paris.

Notre nombre d'abonné.es a également significativement augmenté sur Tiktok en 2025. Bien que cette plateforme ne soit pas la plus investie par nos équipes, nous avons posté plusieurs vidéos de témoignages de bénévoles ou de personnes accompagnées dans nos différentes antennes. Ce format correspond aux attentes des utilisateur.ices de Tiktok et n'avait été que peu développé auparavant.

Nos réseaux sociaux nous servent à alerter sur les réalités de terrain que nos équipes rencontrent chaque jour mais aussi à mobiliser les citoyen.nes pour faire changer ces situations, en interpellant les élu.es par exemple. Nous alertons très régulièrement sur les violences policières et étatiques qui font partie intégrante de la stratégie de répression des personnes exilées. Nous avons par exemple publié des vidéos de CRS sur-armés en train d'hurler sur un père et son fils démunis sur les plages du littoral nord pour les "protéger" ou en train de poursuivre en mer des personnes tentant de monter sur une embarcation. Plus globalement, nous alertons fréquemment des risques que courent les personnes à la rue que nous accompagnons, incitant les internautes à interpeller les institutions pour exiger des opérations de mise à l'abri.

Nous tentons de donner le plus souvent possible la parole aux personnes que nous accompagnons et qui sont trop souvent invisibilisées dans les médias et le débat public. Cette année, nous avons par exemple publié près de 20 témoignages de MNA filles et garçons et de femmes racontant leur vie et la façon dont l'Etat, en ne leur garantissant pas de solution d'hébergement, les contraint à survivre à la rue et dans l'incertitude d'une potentielle régularisation ou prise en charge. Nous donnons également la parole aux citoyen.nes qui s'investissent pour défendre l'accueil digne et solidaire prôné par Utopia 56. Ainsi, en février nous avons fait une série de témoignages de bénévoles à Calais puis de citoyen.nes hébergeur.ses ou bénévoles à Rennes.

Nous utilisons également nos réseaux sociaux pour relayer des initiatives portées par d'autres structures, professionnel.les ou militant.es

lorsque les sujets touchent aux valeurs que défend Utopia 56. C'est dans cette logique que nous avons relayé la plainte pour crime contre l'humanité lancée par les avocats Omer Shatz et Juan Branco auprès de la Cour Pénale Internationale contre 122 responsables européens. Ces dirigeant.es, parmi lesquel.les Emmanuel Macron, François Hollande ou Angela Merkel, sont accusé.es d'avoir mis en place des politiques aux frontières européennes ayant provoqué la mort de 25 000 personnes en Méditerranée et des abus sur 150 000 autres renvoyées en Libye durant les 10 dernières années. Notre publication sur le réseau social Instagram a été vue plus de 500 000 fois.

Depuis de nombreuses années, nous envoyons chaque dimanche une newsletter, laquelle permet d'informer de nos actualités, actions et analyses. C'est aussi un moyen de s'adresser à des profils cibles différents, plus âgés, avec un pouvoir d'achat plus important et donc plus enclins à faire des dons conséquents et ou absents des réseaux sociaux. **En 2025, le nombre de personnes recevant cette newsletters a presque doublé, passant de 24 000 fin 2024 à 43 000 début 2026.** Les taux d'ouverture de ces courriers sont particulièrement importants, en moyenne autour de 50%, et génèrent de nombreux clics sur nos liens d'appel à action (interpellation, appel à dons matériels et financiers, etc.) Pour rappel, un "bon taux d'ouverture de newsletter" se situe communément entre 20 et 30%. Ces chiffres témoignent de l'intérêt des citoyen.nes aux sujets des migrations et de la solidarité puisque cette newsletter est l'occasion de raconter les réalités de terrain que rencontrent les équipes dans les différentes antennes mais également de faire des décryptages de faits d'actualité en France ou à l'international. Plusieurs personnes nous évoquent ces réceptions comme "leur rendez-vous du dimanche".

Retrouvez tous nos réseaux en scannant ce QR code :



PRÉSENCE MÉDIATIQUE

L'expertise d'Utopia 56 est reconnue et régulièrement sollicitée par les médias pour des éclairages du vécu des personnes en situation de rue, sur les sujets de migration mais aussi de répression des personnes exilées. En 2025, plus de 960 articles mentionnaient Utopia 56. Plusieurs moments ont été particulièrement cristallins :

- **fin juin** : à l'approche de la signature de nouveaux accords franco-britanniques sur la gestion de la frontière pour laquelle le Royaume-Uni ainsi que les nombreuses annonces des deux gouvernements sur les pratiques envisagées afin de mettre un terme aux traversées de la Manche, ont fait l'objet d'une forte attention médiatique. L'association étant un des acteurs principaux sur la question des traversées de la mer, nous avons été à l'initiative d'interpellations des médias, mais également de très nombreuses sollicitations de leur part.

- **début août** : alors que nous occupions avec près de 300 personnes en familles ou isolées le parvis de l'Hôtel de Ville parisien pour demander des prises en charge, la majorité des médias majeurs (presse, TV, radio) ont fait au moins un article sur le sujet, d'autant que cette action avait lieu un an après les Jeux Olympiques et Paralympiques période à laquelle nous étions largement mobilisés pour dénoncer la politique nettoyage social. De manière générale, les actions menées à Paris sont couvertes par un nombre grandissant de journalistes.

- **fin décembre** : la vague de froid s'abattant sur l'ensemble du pays, Utopia 56 a été massivement contactée pour témoigner du nombre de personnes accompagnées et des risques qu'elles encourent à survivre dans la rue. Cette séquence médiatique a été l'occasion d'exercer une pression citoyenne sur les institutions pour déployer les plans grand froid dans les différents territoires.

- **au cours de l'année** : la présence de groupes d'extrême droite, notamment anglais, fermement dénoncée et signalée par nos équipes a été largement médiatisée.

Utopia 56 a fait l'objet d'un passage de plusieurs minutes dans le reportage de Complément d'enquêtes "Des infos ou désinfos ? La méthode CNEWS" diffusé en novembre. En effet, notre association avait été l'objet de propos mensongers sur des plateaux de la chaîne du milliardaire Bolloré que les journalistes de l'émission d'investigation ont souhaité vérifier et déconstruire.

Nous avons été les invité.es ou les sujets de plusieurs médias indépendants et en ligne comme Paroles d'Honneur, Au Poste, Komune ou chez des médias généralistes tels que le journal télévisé de TF1.

L'organisation de conférences de presse est également devenue un moyen pour l'association d'étendre son écho dans les médias tout en proposant notre propre discours. Ainsi, et pour la deuxième année consécutive, en janvier, nous avons organisé une conférence de presse pour faire le bilan de l'année précédente à la frontière franco-britannique. Ce format est un moyen de présenter l'ensemble des activités et des observations d'Utopia 56 sur le terrain et de produire une information juste et étayée sur la situation. Au fil des années, nous attirons de plus en plus de journalistes et bénéficions donc d'une couverture médiatique de plus en plus qualitative.

Nous avons également eu pour la première fois une page de publicité pour nos actions dans le magazine Politis en échange de quoi nous avons mutuellement appelé nos adhérent.es à s'inscrire à la newsletter du média.

Nos actions ont également été documentées dans des formats podcast, à la frontière ou ailleurs. Nous avons ainsi participé à des formats longs, tels que "Pagaille - de Dunkerque à Calais, la frontière de la honte" ; "Jeunes en exil, mineur.es en lutte" de Léna Chavanes, ou encore "Calais, entre les lignes - Je suis migrant.e". Ces formats audio permettent l'immersion des auditeurs.ices, et représentent ainsi un enjeu de sensibilisation important pour Utopia 56.

Plus que des mises en lumière de nos actions et de notre plaidoyer, nous avons aussi collaboré activement avec des médias dans la réalisation d'enquêtes comme avec Disclose.ngo pour élucider



© Félix Vanderdonck

les circonstances de la mort de Jumaa al-Hassan en mars 2024. Nous avons aussi contribué à l'enquête du Monde et de Lighthouse Reports publiée en septembre 2025 sur les naufrages causés par la police aux frontières à Mayotte engendrant des morts de personnes venues des Comores.

Nous avons écrit un grand nombre de tribunes sur des sujets comme l'interpellation des députés pour qu'ils et elles votent la proposition de loi pour protéger les MNA et en avons co-signé de nombreuses défendant des valeurs qui nous sont chères.

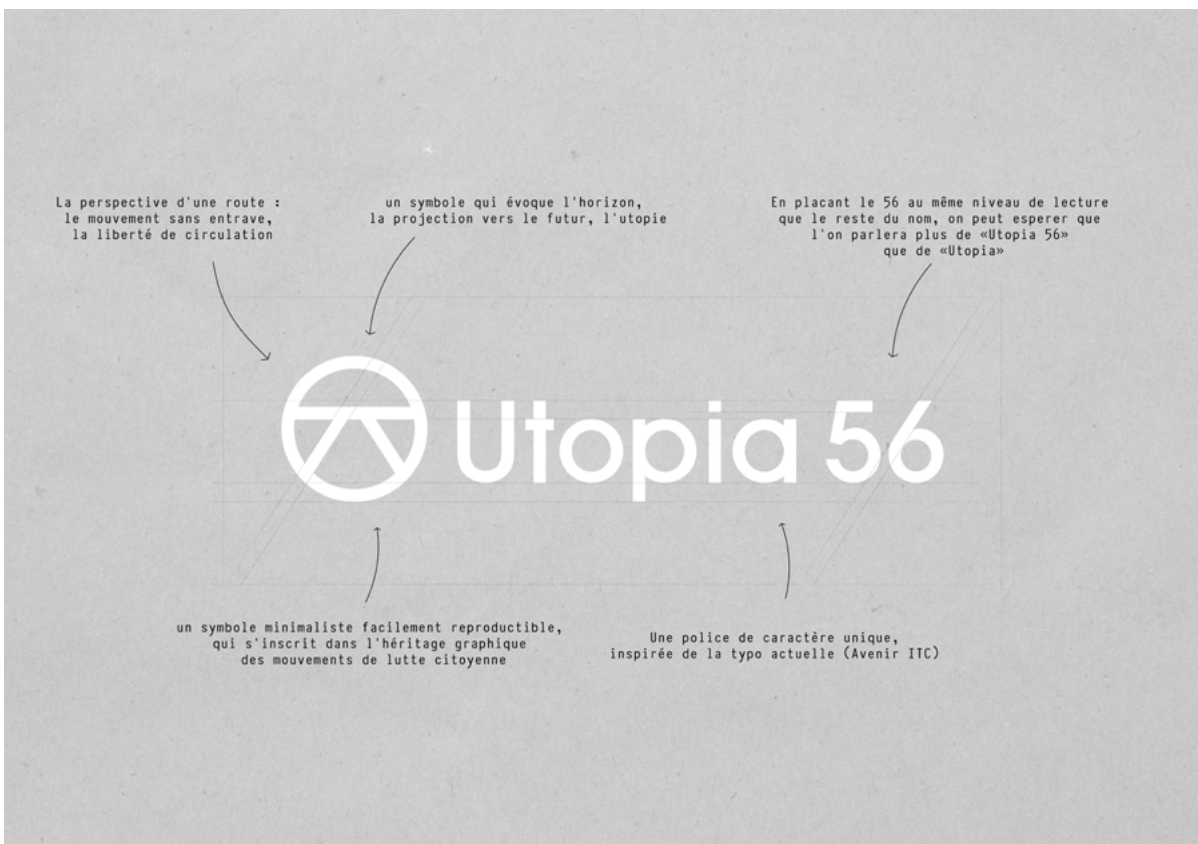
Enfin, nous avons écrit la préface du roman "Quatre millimètres à peine" écrit par Amélie Antoine et qui évoque les sujets de migration et de solidarité pour un lectorat adolescent. Notre plaidoyer, s'il est principalement destiné aux adultes, et notamment aux jeunes adultes, ne s'y restreint pas et nous considérons que les enfants et adolescent.es sont les citoyen.nes de demain et qu'il est plus que nécessaire de les sensibiliser aux enjeux de migration pour contrer les fausses idées xénophobes auxquelles ils sont exposés dans les médias et sur les réseaux sociaux.

Ces nombreuses sollicitations sont le résultat de la stratégie de communication adoptée par Utopia 56 depuis de nombreuses années qui relate en direct les réalités rencontrées par les équipes de terrain et surtout par les personnes exilées.

Cette communication, notamment via les réseaux sociaux, sur les manquements de l'Etat, les violences et les politiques répressives croisée à une présence 24h/24, 7j/7, accorde du crédit à Utopia 56 et à son plaidoyer.

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

A l'occasion des 10 ans de l'association, nous avons inauguré notre nouvelle identité visuelle et notre nouveau logo, conçus en interne. L'identité visuelle est la façon dont nous sommes perçus et pour une association de mobilisation citoyenne, il est essentiel que les personnes comprennent qui nous sommes et ce que nous portons. Utopia 56,



© Utopia 56

c'est un projet de société idéale dans lequel nos activités d'aide d'urgence et d'alerte ne sont plus nécessaires. A terme, nous aspirons à disparaître mais, avant, le chemin à emprunter est celui qui fait de la liberté de circulation un droit définitivement acquis pour tous et toutes, et l'accueil digne et solidaire une valeur centrale à laquelle chaque citoyen.ne et décideur.se politique s'attache.

Plus qu'une association appartenant à ses membres (bénévoles comme salarié.es), nous souhaitons devenir un mouvement citoyen qui se bat pour ses valeurs et que chacun.e soit libre de s'approprier. Il apparaissait alors évident que le logo devait refléter la liberté de circulation tout en étant minimaliste et facilement reconnaissable.

Nous avons fait le choix d'un logo s'inscrivant dans une tradition de symboles militants connus et porteurs de valeurs que nous partageons mais qui incarne cette utopie de la liberté de circulation sans condition.

Dès lors, la perspective représente la route vers l'horizon auquel nous croyons et qui s'incarne par la barre médiane. Le logo est désormais utilisable sans que ne soit systématiquement mentionné

Utopia 56 gagnant en lisibilité et en impact sur tous les supports. Mais pour les déclinaisons sur lesquelles le nom est mentionné, la typographie et la couleur ont également été modernisées tout en gardant leur identité initiale.

Avant le changement officiel, la nouvelle identité visuelle a été présentée aux salarié.es de l'ensemble des antennes et de l'équipe nationale afin de répondre aux questions éventuelles et de récolter leurs différents retours.

Ces changements ont été l'occasion d'opérer une refonte de notre site internet, pour le conformer à la nouvelle charte graphique mais aussi pour le rendre plus intuitif et ce sur tous les formats (ordinateur, téléphone, tablette).

STRATÉGIE INFLUENCEUR.SES

A l'été 2025, l'équipe de communication s'est renforcée avec l'arrivée d'une nouvelle chargée de contenu dont la spécialité est le lien avec le

monde de l'influence et la levée de fonds. Alors que depuis plusieurs années nous tentons de diversifier nos stratégies de financement et dans un contexte de resserrement des financements des associations, la mobilisation de personnes d'influence pour porter notre plaidoyer et pour lever des fonds tend à prendre une place conséquente de notre stratégie. Ainsi, nous avons travaillé avec **@Matheo_Bales** pour sensibiliser à la situation que rencontrent les personnes sur le littoral nord et la violence à laquelle elles sont exposées quotidiennement. **@Gaetangabriele** a relayé une vidéo montrant des forces de l'ordre en train de crever une embarcation sur laquelle se tiennent des dizaines de personnes sur ce même littoral. Enfin, **@Camilleetienne_** a soutenu notre association alors qu'elle participait à la course de voile IMOCA entre la France et l'Angleterre rappelant que la mer Manche, au-delà d'être un terrain de courses récréatives comme celle à laquelle elle participait, est aussi et surtout le terrain de politiques répressives et meurtrières envers les personnes exilées auxquelles aucune voies de passage sûres ne sont proposées et qui sont contraintes de risquer leur vie pour atteindre l'Angleterre.

Nous avons collaboré avec Ben & Jerry's dans le cadre d'une campagne d'interpellation de la députée européenne Fabienne Keller, rapporteure de la commission LIBE (Libertés civiles, justice et affaires internationales), qui devait analyser la proposition de la Commission Européenne visant à renforcer la criminalisation des soutiens (individuels et collectifs) des personnes exilées. Ces soutiens étant accusés, à tort, de favoriser l'immigration illégale. Les influenceur.ses **@Matheo_Bales**, **@Cht.am**, **@CrazyNous**, **@Melissa.Amneris** et **@ASMR_politics** ont incité leurs communautés respectives à se mobiliser contre cette criminalisation abusive de la solidarité.

Parallèlement, le compte des Répliques reprend régulièrement nos tweets aux traits humoristiques participant à une sensibilisation d'internautes qui ne suivent pas nécessairement nos comptes ni même spécifiquement les sujets de migration. Nous avons par ailleurs donné une interview au même compte. L'influenceuse **Chloé Gervais** nous a aussi mentionné dans un épisode de son podcast Hot Girls Only.

Enfin, nous avons régulièrement des influenceur.ses ou des personnalités influentes (acteur.ices, chanteur.ses, humoristes...) qui republient nos appels à dons notamment durant la campagne

de collecte de fin d'année. Iels peuvent également faire des collectes au nom d'Utopia 56 pour des événements de leur choix comme c'est le cas avec l'influenceuse **@cht.am** sur instagram depuis deux ans à l'occasion de son anniversaire. Cette stratégie de levée de fonds avec les influenceur.ses va être affinée en 2026.

ORGANISATION DU PREMIER FESTIVAL UTOPIA 56 "CONTRE CES MURS ET CES FRONTIÈRES"

Les 11 et 12 janvier 2025, nous avons organisé notre premier festival au Point Ephémère à Paris. Ce week-end a été l'occasion de se retrouver autour de thématiques portées depuis 10 ans par Utopia 56 : la fin des murs et des frontières et un accueil digne et solidaire pour toustes. Le festival proposait plusieurs espaces de tables rondes "sur la liberté de circulation" et sur "genre, violence et migration" mais aussi de divertissement avec une exposition photo et une d'illustration, des stands de tatouage, de strass dentaires. La première soirée s'est clôturée par des concerts.

ÉVÉNEMENTS DE VISIBILISATION

La mobilisation citoyenne prend aussi la forme de nombreux événements de soutien ponctuels comme des concerts, des repas, des événements au profit d'Utopia 56. En 2025, l'artiste Pomme a par exemple organisé un concert solidaire à la Maison des Métallos et le streamer Mac Merlin a organisé Make a Mix, un live Twitch pendant 40h d'affilée, entièrement au profit d'Utopia 56. Depuis plusieurs années, le collectif Inter-orga qui regroupe plus de 80 associations parisiennes dont Utopia 56, Médecins du Monde ou le Secours Catholique organise une collecte de fonds pour acheter des tentes. Cette période se clôt par une soirée de soutien qui, en 2025, a eu lieu le 26 mars à La Station - Gare des Mines avec des concerts de Janie, Yoa ou encore un DJ set des Soeurs malsaines.

Le 18 octobre, lors de la soirée d'ouverture de l'exposition Migrations & Climat du Palais de la Porte Dorée, Banlieues Climat et Fériss Barkat, engagés sur



© Félix Vanderdonckt

les sujets d'écologie populaire, ont demandé à des familles anciennement hébergées au BagnolLHU de remplir des valises avec des objets "marquants" de leurs parcours d'exil et de rue. Cette installation visuelle était accompagnée de mots explicatifs, écrits par les familles elles-mêmes, et était disposée à l'accueil du musée à côté duquel nous avons un stand de sensibilisation.

Utopia 56 est régulièrement partenaire de films en lien avec l'exil pour lesquels nos équipes sont invitées à prendre la parole lors des projections.

En 2025, nous avons été partenaires de :

- **L'Été de Jahia**, Olivier Meys
- **Save Our Souls**, Jean-Baptiste Bonnet : projections débats organisées le 20 juin
- **I am the future**, Rachel Cisinski et Romain Mailliu
- **Tout va bien**, Thomas Ellis : avant-première le 18 décembre

Le rappeur BEN plg a accompagné nos équipes de Calais et Grande-Synthe avant de réaliser le clip de son morceau "Paraît que les miracles n'existent pas". Nous sommes d'ailleurs remerciés.

à la fin de la vidéo. Ces apparitions dans des contenus musicaux ou filmiques permettent à nouveau de sensibiliser des personnes qui ne nous connaissent pas aux enjeux de migration et aux réalités de l'accueil en France.

Des dizaines d'expositions, marchés de Noël, ventes de cartes postales, repas solidaires au profit d'Utopia 56 sont organisés et cela se renforce d'année en année. Ces événements sont trop nombreux et fréquents pour être tous mentionnés mais nous remercions chaleureusement l'ensemble des personnes qui se mobilisent pour nous soutenir en mettant leur temps et leur énergie au profit de notre cause.

PARTENARIATS

Cette année nous avons porté deux projets avec l'agence de communication Fred & Farid investie de manière pro bono. Le 31 mars, alors que la trêve hivernale touchait à sa fin, nous avons relancé l'opération de détournement de Google Maps en utilisant les pin's rouges, initialement utilisés pour



Pour visionner la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=xlgxl7HFFbE>

indiquer la présence d'un commerce ou d'un établissement touristique, pour noter les endroits auxquels avaient l'habitude de s'installer les personnes sans domicile fixe avant d'être expulsées. Chaque localisation était accompagnée du nom de la personne et d'informations sur sa vie. Une première opération de communication similaire avait été lancée durant la préparation des Jeux Olympiques alors que s'opérait une large politique de nettoyage social des rues parisiennes. En tout, ce sont plus de 500 000 vues qui sont comptabilisées sur ces différentes opérations dont l'objectif premier est de rendre visible les invisibles.

Puis l'agence a réalisé un spot publicitaire dénonçant les nombreux morts à la frontière franco-britannique en l'absence de voies de passages sûres. La voix off a été faite par l'actrice et soutien d'Utopia 56, Marina Foïs. Ce spot a été diffusé durant la période des fêtes de fin d'année sur plusieurs chaînes de France Télévision. Investir les chaînes de télévision de grand audimat nous permet de porter notre plaidoyer à grande échelle et notamment auprès de personnes que nous n'atteignons pas via nos moyens de communication habituels.

I COLLECTE DE FONDS

La moitié du budget d'Utopia 56 provient des dons de particulier.es. Ces soutiens sont essentiels pour le maintien de l'indépendance de notre association. Pour pouvoir lever ces fonds, les équipes mécénat et communication travaillent de pair à la mobilisation et la fidélisation des donateur.ices. Cela passe nécessairement par une connaissance de la typologie de nos soutiens : 76% sont des femmes, les donateur.ices ont majoritairement autour de 25 ou 40 ans et près de la moitié ont découvert notre association via le bouche à oreille et les autres grâce à la presse et les réseaux sociaux. Ces analyses se renforcent d'année en année permettant d'améliorer notre capacité de levée de fonds auprès des particulier.es.

CAMPAGNE "N'ATTENDONS PAS POUR AGIR"

En 2025, pour la première fois dans l'histoire d'Utopia 56, nous avons lancé une deuxième campagne de levée de fonds dédiée à la mise en place de dons mensuels. Les dons mensuels nous permettent de planifier notre budget sur plusieurs mois, d'agir de manière durable et indépendante, et de mettre en place, en toute sérénité, des projets adaptés aux urgences rencontrées sur le terrain. Ils permettent une certaine stabilité financière.

En effet, depuis notre création, une part importante de nos dons et financements est en réaction à des situations de crise : naufrages, violences, augmentation du nombre de personnes à la rue, actualités politiques, températures négatives... Lorsqu'un tel événement survient, une des réactions humaines est de vouloir aider, notamment en faisant un don ponctuel. Cependant ce "don urgence" est très instable et ne permet pas une visibilité financière pourtant nécessaire au bon fonctionnement d'une association. C'est dans cette idée que nous avons décidé de lancer cette campagne "N'attendons pas pour agir" indiquant à nos soutiens que nous avons besoin d'elles et eux dans les moments les plus dramatiques mais aussi, et surtout, au quotidien. **Au travers de celle-ci, nous avons réussi à mobiliser 2 000 nouveaux.iles soutiens mensuels.**

COLLECTE DE FIN D'ANNÉE

Comme tous les ans, nous organisons notre campagne annuelle de fin d'année, déterminante pour les financements de l'association. En 2025, nous avons tourné nos messages autour des 10 ans d'Utopia 56 tout en adoptant un ton humoristique et direct.

Nous avons étalé notre campagne sur une durée plus longue que les années précédentes en débutant le 12 octobre et allant graduellement dans la sollicitation des réseaux internes comme externes. En interne, nous utilisons principalement les groupes WhatsApp de bénévoles et en externe, Instagram ainsi que la newsletter. Les trois vecteurs sont ceux que nous utilisons tout au long de l'année pour diffuser nos informations.

Alors que nous travaillons activement à la mobilisation du réseau d'influence, plus de 25 influenceur.ses militant.es ont repartagé le contenu lorsque nous les avons sollicité.es. À celles et ceux-là s'ajoutent les personnes influentes au contenu varié qui ont repartagé, souvent spontanément, les posts d'appel aux dons et notamment celui sur l'alerte "Grand Froid" diffusé le 24 décembre alors que la France était plongée dans une vague de froid. Nous notons que ce type de posts d'alerte engendre une forte mobilisation tant



© Félix Vanderdonck

sur les réseaux sociaux que de soutiens financiers puisque pour la seule journée du 25 décembre, nous avons récolté 66 000€. Ces nombreux posts dédiés sur les réseaux sociaux ont fait apparaître de nouveaux.elles donateur.ices faisant des "petits dons" allant entre 5 et 25 euros. Ces dons sont tout aussi utiles mais différent de ceux que nous avons l'habitude de recevoir les années précédentes durant la collecte de fin d'année.

Bien que cette collecte de fin d'année ait été impressionnante au regard du nombre de nouveaux.elles donateur.ices mobilisé.es, nous avons également une base de donateur.ices fidèles. Certain.es nous soutiennent depuis plus de quatre ans et renouvellent leur engagement chaque année, de manière ponctuelle. Au fil des années, nous cherchons à humaniser davantage le don en créant des espaces de dialogue avec les donateur.ices. L'objectif est de leur montrer concrètement en quoi leur soutien fait une différence et de leur permettre de comprendre l'impact réel de leur contribution.

Cette campagne nous a permis de récolter plus d'un million d'euros. La meilleure journée de campagne reste, comme chaque année, la dernière : le 31 décembre avec près de 130 000€.

DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

Si la moitié de notre budget provient des donateur.ices particulier.es, l'autre moitié est issue des soutiens associatifs, de fondations, de fonds de dotation et d'entreprises.

L'état général du financement associatif est inquiétant, résultat entre autres des diminutions drastiques de subventions publiques contraignant les associations à se tourner vers du financement privé comme les fondations. Cela engendre une "mise en concurrence" entre les différentes associations dans l'accès à des soutiens financiers et de fait les financements de la part de fondations envers Utopia 56 tendent à diminuer.

Si la baisse de ces types d'entrées a été limitée par la création de nouveaux partenariats et par le maintien de liens historiques, nous savons l'importance d'investir dans de nouveaux champs. C'est pour cela que nous sommes actuellement en train de structurer la stratégie de levée de fonds auprès des entreprises qui reste soumise à



© Félix Vanderdonck

la charte éthique dont Utopia 56 s'est dotée il y a deux ans. Au-delà de ces sources "classiques" de financement, nous expérimentons plusieurs façons originales de lever des fonds.

I BOUTIQUE SOLIDAIRE

C'est dans cette optique que nous avons organisé une boutique solidaire du 13 au 21 décembre à Paris. Le principe était de permettre aux gens "d'offrir la solidarité" à leurs proches pour les fêtes.

Ainsi, nous leur expliquions combien nous coûtent tel ou tel item que nous distribuons régulièrement et iels faisaient le choix de financer un ou plusieurs items pour leurs proches.

Cette boutique a été mise en avant par des comptes influents sur Instagram (@victorhabchy et @parissecret) donnant une visibilité considérable. De nombreuses personnes ont franchi les portes de cette boutique éphémère: passant.es, riverain.es, donateur.ices, partenaires ainsi que sympathisant.es de l'association. Ce format permet d'ailleurs aux personnes qui soutiennent

Utopia 56 de pouvoir rencontrer les équipes de l'association et d'échanger plus longuement que d'ordinaire.

En une semaine, nous avons récolté près de 13 000€ ce qui, si l'on déduit les coûts de mise en place du projet, revient à une entrée de plus de 6 000€ s'inscrivant dans la collecte de fin d'année.

I FONDS DE DOTATION TOPOS

Déclaré officiellement début décembre 2024, le fonds de dotation Topos fête sa première année. Le premier bilan est plus qu'encourageant puisqu'une dizaine de personnes nous ont fait part de leur envie d'inscrire notre fonds de dotation sur leur assurance-vie ou d'y effectuer un leg. Pour rappel, tous les fonds collectés par Topos sont exclusivement utilisés pour financer les actions d'intérêt général portées par Utopia 56.

I ÉTAT FINANCIER

L'année 2025 marque une étape importante dans la structuration financière de l'association.

Après plusieurs années au Crédit Agricole du Morbihan, dont l'organisation régionalisée compliquait les échanges avec nos fonctions supports basées à Paris, nous avons engagé un partenariat avec le Crédit Coopératif. Ce changement a permis un dialogue plus fluide et un accompagnement plus réactif, notamment pour la mise en place de cartes bancaires professionnelles aux salarié.es facilitant le suivi des dépenses et des soldes. Des placements sur comptes à terme, en cohérence avec nos valeurs éthiques, ont également été mis en place.

En interne, la montée en compétence des équipes a amélioré la rigueur et la rapidité du suivi des factures et justificatifs. Toutefois, avec plus de 5000 factures traitées en 2025, la mise en place d'un outil professionnel de gestion des dépenses et notes de frais devient nécessaire afin d'optimiser le temps de traitement et de sécuriser davantage les procédures.

L'exercice 2025 est le premier réalisé selon un calendrier décalé d'avril à mars, après une année de transition en 2024-2025. Ce changement, bien qu'exigeant en termes d'adaptation interne, permet un retour à un exercice de 12 mois. Il crée néanmoins un décalage avec les demandes de reporting des financeur.ses, souvent alignées sur l'année civile. Par ailleurs, le changement de responsable mécénat a permis de simplifier et d'automatiser la présentation de nos budgets prévisionnels et réalisés.

Concernant les ressources, le développement des dons mensuels a renforcé la visibilité financière. Toutefois, l'association reste fortement dépendante des dons collectés en décembre : 38,82 % des dons des particulier.es ont été réalisés en décembre 2025 (34,47 % en 2024 et 42,48 % en 2023). Cette concentration saisonnière appelle à poursuivre la réflexion sur la sécurisation du modèle économique.

Les enjeux pour 2026 portent sur la consolidation de notre stratégie financière : définition d'un niveau cible de trésorerie et fonds de roulement, anticipation du risque lié à la fin éventuelle de la mise à disposition gratuite de nos locaux, et poursuite de la structuration comptable. Les projections 2026 traduisent notre projet moral : nouvelles embauches, revalorisations salariales et amélioration des conditions de travail, dans une logique de pérennisation de l'action associative.

I SOURCES DE FINANCEMENT D'UTOPIA 56 :

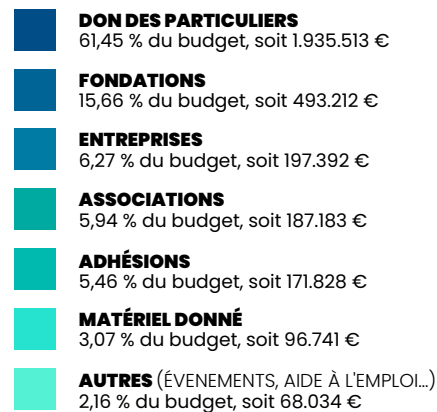
Fidèle à son engagement d'indépendance et à sa liberté de parole, Utopia 56 ne sollicite ni ne perçoit de subventions de l'État. Ce choix structure notre modèle et renforce notre ancrage dans la société civile.¹

En 2025, notre financement repose avant tout sur la mobilisation citoyenne. Les dons du public, réguliers ou ponctuels, ainsi que les adhésions constituent le socle de notre budget. Accessibles dès 1€, ils permettent à chacun.e de contribuer selon ses moyens. Ensemble, dons et adhésions représentent une part majoritaire de nos ressources (66,91%), complétée par le soutien des entreprises (6,27%) et les dons en nature (3,07%). Au total, ces contributions issues de la société civile représentent 76,24% de notre budget.

À ces ressources s'ajoute le soutien de fondations et de fonds de dotation privés, en France et à l'échelle européenne. En 2025, 22 structures nous ont accompagnés pour des projets spécifiques ou pour le fonctionnement global d'Utopia 56, avec des contributions variables. Parmi elles, la Fondation Crédit Mutuel, la Fondation pour le Logement des Défavorisés et la Fondation de France occupent une place importante, en soutenant plusieurs de nos actions locales ou thématiques. L'ensemble de ces financements représente 15,66% de notre budget.

I PROPORTION DES SOURCES DE FINANCEMENTS :

3.149.766€ DE PRODUITS EN 2025*



* sous réserve d'établissement et validation de nos comptes annuels par l'expert comptable et commissaire aux comptes

Nous développons également des coopérations avec d'autres organisations engagées sur le terrain. En 2025, des partenariats associatifs, comme par exemple United4Rescue ou Médecins Sans Frontières, ont contribué au financement de certaines de nos activités, en particulier à la frontière franco-britannique. Ces subventions d'exploitation représentent 5,94% de nos ressources.

Enfin, des financements complémentaires viennent soutenir notre action : la boutique en ligne, les événements solidaires, certaines aides à l'emploi, ainsi que divers remboursements de frais. Pour la première fois, des placements financiers (Livret A et comptes à terme) ont également généré des produits en 2026, à hauteur de 10 464€, soit 0,33% de notre budget.

Au-delà des flux financiers, Utopia 56 repose sur une solidarité concrète et quotidienne. Des milliers de citoyen.nes contribuent en donnant vêtements, tentes, sacs de couchage ou produits d'hygiène, permettant de limiter nos dépenses matérielles. Nous bénéficions également de prêts de locaux, de dons de véhicules et de multiples formes de soutien informel. Si leur valorisation précise reste complexe, ces apports représentent chaque année plusieurs centaines de milliers d'euros.

¹ L'unique subvention publique que nous recevons provient de la Ville de Tours, pour une somme de 4 000€ correspondant à 0,13% de notre budget annuel.

I GESTION DES DÉPENSES À UTOPIA 56

• Budget prévisionnel 2025: 2.504.383€
(1er avril 2025 au 31 mars 2026)

Approuvé par le conseil d'administration en février 2025, puis lors de l'Assemblée générale 2025 de l'association

• Budget 2025 réalisé au 31 mars 2026: 2.325.893€
(1er avril 2025 au 31 mars 2026)

I RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR ANTENNES / PROJETS :



En 2025, les dépenses d'Utopia 56 traduisent avant tout un choix : celui de consacrer l'essentiel de nos ressources à l'action de terrain et aux moyens humains nécessaires pour la porter.

La première dépense de l'association concerne les ressources humaines. Au 31 mars 2026, Utopia 56 compte 45 salarié.es (36 en CDI et 9 en CDD). L'ensemble des coûts liés à l'emploi — salaires, cotisations sociales, frais professionnels et fonctionnement RH — s'élève à 1 521 364€. À cela s'ajoutent les indemnités versées aux volontaires en service civique (20 332€), pleinement intégrées à la vie de l'association.

Cette année marque une évolution importante: la mise en place, au 1er avril 2025, d'un système de rémunération à points inspiré de la convention collective ECLAT. Ce dispositif permet d'assurer plus d'équité et de lisibilité dans les salaires. Aucun salaire n'est désormais au niveau du SMIC, même si les rémunérations restent modestes au regard des pratiques du secteur social et humanitaire. L'écart salarial est volontairement limité, avec un ratio de 1 à 1,34 (de 1 873,30€ brut à 2 502,50€ brut).

En tant qu'association non assujettie à la TVA, Utopia 56 est également redevable auprès de l'administration fiscale de la taxe sur les salaires, qui s'élève à 49 232€ reversés sur l'exercice. Les dépenses liées aux locaux constituent le deuxième poste structurant. En 2025, l'association a occupé 13 sites (bureaux, entrepôts, lieux d'accueil pour

bénévoles) pour un total de 246 446€ de loyers et charges énergétiques. Cette année a été marquée par un tournant logistique : la location, à partir de mars 2026, d'un entrepôt en périphérie parisienne pour 7 000€ mensuels. Ce choix représente un engagement financier important, mais répond à un besoin essentiel de stabilisation et d'amélioration des conditions de travail. Disposer d'un lieu pérenne permet de mieux organiser la réception, le tri et la distribution du matériel, là où les solutions précédentes reposaient sur des mises à disposition temporaires.

Dans le même esprit, l'accès à des locaux à Bagnolet depuis l'été 2024 a permis de développer le projet d'hébergement d'urgence BagnoLHU, tout en rationalisant les implantations parisiennes en regroupant certaines activités.

Les véhicules, indispensables aux maraudes et aux actions de terrain, représentent une dépense totale de 118 261€. Le carburant constitue la part la plus importante (56 003€, soit environ 4 667€ par mois), suivi de l'entretien et des réparations (23 829€) et de l'achat de véhicules d'occasion (19 691€).

Les amendes, en hausse en 2025 (12 371€), ont fait l'objet d'une attention particulière. Des actions de sensibilisation et une amélioration des procédures internes ont permis une baisse significative en fin d'exercice, témoignant d'un effort collectif pour responsabiliser les usager.es. Par ailleurs, les dons

de véhicules — au nombre de sept cette année, pour une valeur estimée à 30 712€ — viennent utilement compléter ce parc et limiter les dépenses d'investissement.

Les dépenses liées à l'hébergement des mineurs non accompagnés ont fortement diminué, passant de 42 527€ en 2024 à 8 577€ en 2025. Cette évolution s'explique par la fin d'un projet à Lille et par la mise à disposition de lieux sans loyers à Tours, illustrant la capacité de l'association à adapter ses dispositifs en fonction des contextes locaux.

L'achat de matériel représente 169 540€. Il comprend notamment des équipements de première nécessité (tentes, couvertures, dont couvertures de survie), ainsi que les coûts de blanchisserie permettant leur réutilisation. Le reste concerne l'achat de denrées alimentaires pour les maraudeurs, de vêtements, ainsi que divers frais opérationnels (télécommunications, bureautique, aides ponctuelles à la mobilité).

Les frais de prestataires s'élèvent à 174 373€. Une part importante correspond à la gestion technique de la plateforme de dons en ligne, assurée par le prestataire iRaiser (69 069€, soit environ 2% des dons collectés via cet outil). Les autres dépenses couvrent les obligations et besoins structurels de l'association : expertise comptable, gestion de la paie, commissariat aux comptes, assurances, frais bancaires et postaux.

Les actions de communication, de plaidoyer et de collecte de dons ont représenté 58 462€ (hors salaires). Elles incluent notamment l'accompagnement au développement des dons réguliers, l'organisation des 10 ans de l'association en novembre 2025, ainsi que la production de supports et la gestion des outils numériques.

Enfin, Utopia 56 continue d'investir dans la formation et le bien-être de ses équipes, avec 16 665€ consacrés à ces enjeux. Plus de la moitié de cette enveloppe finance des formations (premiers secours, santé mentale, formations liées aux fonctions représentatives ou à des besoins spécifiques), contribuant à renforcer les compétences et la capacité d'action collective.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 : 3 401 809€

Le conseil d'administration a approuvé le 23 mars 2026 un budget prévisionnel de 3 401 809€.

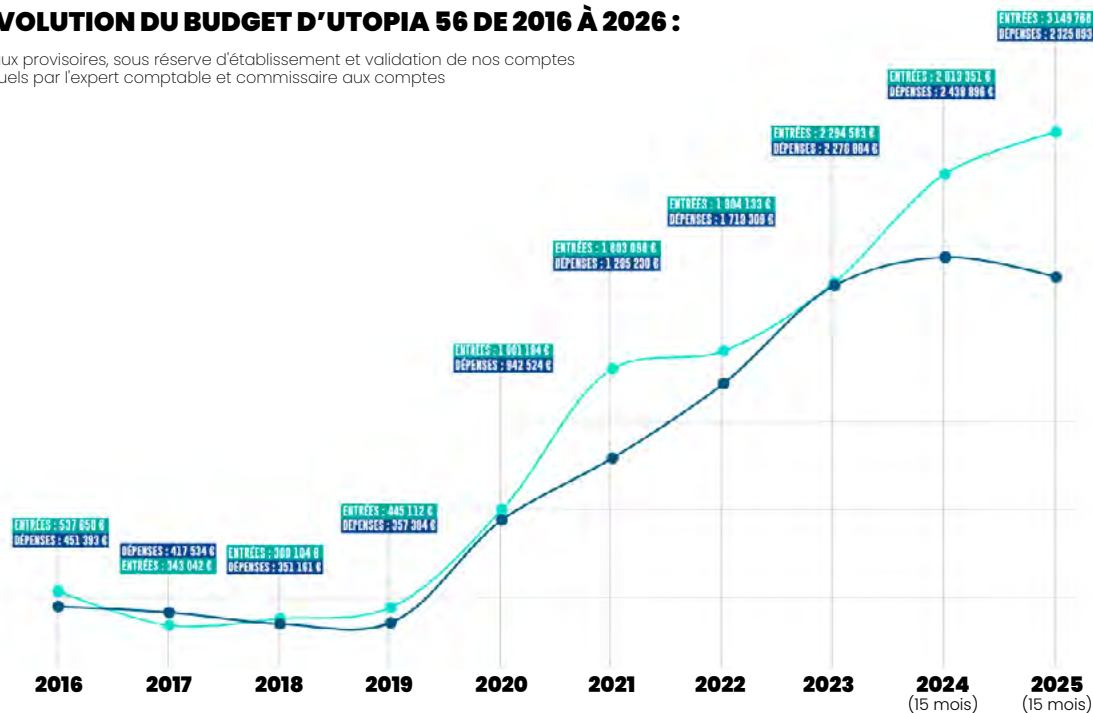
Ce budget inclut 280 000€ de demandes nouvelles des salariés de l'association comme des postes supplémentaires ou des moyens supplémentaires pour mener à bien leurs missions. Il a été par exemple rajouté un achat de véhicule pour Calais, davantage de budget pour permettre aux MNA suivis à Rennes et à Lille d'obtenir les papiers administratifs auprès de leurs ambassades (transport, timbres fiscaux, etc.), une augmentation de 10% du budget d'achat de matériel d'urgence, mais aussi davantage de séances psy payées aux bénévoles et des formations premiers secours et premiers secours en santé mentale à destination des salariés.

Ce budget en augmentation majeure par rapport à celui de 2025 (+46.26%) est le fruit d'une part du projet d'ouverture d'un Lieu d'hébergement d'urgence à Rennes (avec 6 créations de poste à venir au printemps 2026), financé pour sa première année par une fondation ; mais aussi des réussites de collecte auprès des particulier.eres et de financement auprès des fondations, entreprises et associations amies en 2025, permettant d'engager ces dépenses supplémentaires.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE D'UTOPIA 56 EN 2025

ÉVOLUTION DU BUDGET D'UTOPIA 56 DE 2016 À 2026 :

Totaux provisoires, sous réserve d'établissement et validation de nos comptes annuels par l'expert comptable et commissaire aux comptes



VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR ?
 Donnez plus d'impact à votre don :
 75 % sont déductibles de votre impôt.
 Donner 100€ revient à 25€
 après déduction fiscale de 75% !



FAITES UN DON

Scannez le QR code
 ou rendez-vous sur
soutenir.utopia56.org

STRUCTURATION INTERNE

INFOS RH :

Au 31 décembre 2025, Utopia 56 comptait 46 salarié.es dont 31 femmes, 12 hommes et 3 neutres. Nos équipes bénévoles sont majoritairement féminines. L'âge moyen des salarié.es est de 29 ans. A cette date, en moyenne, iels étaient rémunéré.es 2 116,65€ brut par mois sur 12 mois. Les salaires évoluent selon les postes et selon l'ancienneté. Enfin, les salarié.es restent en moyenne 18,5 mois au sein d'Utopia 56. Ce chiffre augmente d'année en année, reflet des efforts entrepris sur le volet RH.

MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL SIRH :

En mai 2025 nous avons décidé de franchir une nouvelle étape dans la professionnalisation de nos pratiques internes en choisissant de mettre en place un logiciel SIRH. Cet outil nous permet de centraliser l'ensemble des informations RH et administratives dans un espace sécurisé, garantissant une meilleure protection des données personnelles des salarié.es. Il contribue également à simplifier et fluidifier les procédures, en faisant gagner du temps aussi bien à l'équipe administrative/RH qu'aux salarié.es. La gestion quotidienne (documents, fiches de paie, suivi administratif) est plus fiable et plus lisible. Enfin, il facilite la pose et le suivi des congés, rendant les démarches plus rapides et accessibles pour tous.tes.

ELECTION D'UN COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) :

En 2025, nous avons remis en place un CSE qui n'existait plus depuis 2 ans, suite au départ du seul salarié élu précédemment. Des élections ont été organisées et ont permis la nomination de deux représentant.es du personnel, chacun.e étant spécialisé.e et formé.e sur les thématiques de sécurité et harcèlement. Les deux ont été formés.es par un organisme dédié afin de pouvoir prendre leurs missions de la meilleure des manières.

CHANTIERS DE TRAVAIL DU CSE :

Au vu du développement de l'association, l'amélioration des conditions de travail des salarié.es est une priorité pour Utopia 56. C'est pourquoi les représentant.es du CSE et la direction y travaillent activement.

Un plan pluriannuel d'augmentation des salaires est mis en place entre 2025 et 2028. Actuellement, les augmentations sont principalement basées sur l'ancienneté des salarié.es, décision prise en 2025. C'est un axe que nous cherchons à développer année après année en explorant différents leviers possibles (coût de la vie du lieu de travail, changement des modalités de compensation du travail de nuit et astreintes).

Augmenter les salaires dans le secteur associatif est un défi majeur, mais c'est une condition sine qua non pour offrir des conditions de travail justes. Des salaires décents et des objectifs clairs transformeront le travail de terrain en favorisant la stabilité des équipes : moins de départs signifie moins de perte de savoir-faire et une continuité accrue dans l'action.

Le CSE travaille également sur l'officialisation de jours de congés supplémentaires et d'autres temps de repos. Des temps d'échange avec les antennes seront organisés afin de mieux comprendre les conditions de travail des salarié.es et d'y répondre de manière adaptée.

MISE EN PLACE DES SALAIRES À POINTS :

Inspirée par le système de la convention Eclat, l'association a transformé ses salaires en salaires à points au 1er avril 2025. Depuis, chaque poste de l'association équivaut à un nombre de points (de 262 à 350 points mensuels selon les postes) et la valeur du point est actuellement à 7,15€ brut. La revalorisation du point peut être décidée tous les ans par le conseil d'administration de l'association, tout comme le crédit de points supplémentaires



© Félix Vanderdonck

selon les postes. Ce système permet à Utopia 56 de suivre la dynamique sectorielle associative, tout en gardant sa liberté d'adaptation. Les décisions salariales sont dépolitisées et instaurent une règle claire et équitable, compréhensible par tous. Chaque salarié.e peut connaître à tout moment son nombre de points, sa progression attendue, et calculer son salaire.

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE REMBOURSEMENTS DE FRAIS :

Toujours dans une démarche de professionnalisation de l'association, une politique d'encadrement des frais professionnels des salarié.es a été élaborée pour la première fois. Cette politique concerne notamment les déplacements entre les différentes antennes.

Jusqu'à présent, l'organisation des déplacements reposait essentiellement sur des initiatives individuelles, laissant place à une forme de « débrouille » pour les questions d'hébergement ou de restauration. Cette situation pouvait constituer un frein pour certain.es salarié.es, réticent.es à se déplacer dans ces conditions, et ainsi impacter la bonne réalisation de leurs missions. La politique désormais en

vigueur, validée par le CSE et le bureau de l'association, définit clairement les frais pouvant être engagés et pris en charge par l'association, que ce soit dans le cadre de déplacements professionnels ou en cas d'impossibilité de déjeuner au bureau. Elle s'inscrit dans le respect strict du cadre autorisé par l'administration fiscale.

ORGANIGRAMME

DÉCEMBRE 2025

ADMINISTRATEURS ADMINISTRATRICES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
• 13 membres

BUREAU
• 2 co-président.es
• 1 secrétaire
• 1 trésorier
• 1 trésorier adjoint

COMITÉ D'ÉCOUTE
• 9 membres

COORDINATION NATIONALE

• 1 délégué général
• 1 déléguée générale adjointe

TERRAIN
• 2 coordinateur.rices au national

COMMUNICATION ET PLAIDOYER
• 1 chargée de plaidoyer & coordinatrice de communication

• 1 chargé de plaidoyer MNA & jeunes majeurs

• 1 chargé de mobilisation citoyenne et responsable communication visuelle

• 2 chargé.es de contenu

SUPPORT

- 1 responsable partenariats et financements
- 1 responsable admin et financière
- 1 responsable relations donateurs.trices et entreprises
- 1 alternant chargé d'appui à la levée de fonds
- 1 alternant chargé de développement des ressources humaines

COORDINATION LOCALE

7 ANTENNES
Calais, Grande-Synthe, Lille, Paris, Rennes, Toulouse, Tours

• 2 à 4 coordinateur.rices par antenne terrain
• 4 chargées de mission à Paris

1 LIEU D'HÉBERGEMENT D'URGENCE À PARIS
• 6 Chargé.es d'accueil

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

STAGIAIRES ET VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

BÉNÉVOLES ET HÉBERGEUR.SES

I LEXIQUE & ACRONYMES

I LEXIQUE

Les mots ont un sens. C'est la raison pour laquelle nous préférons parler de personnes exilées ou de personnes migrantes, plutôt que d'exilés ou de migrants. Ce choix de langage afin de ne pas réduire ces personnes à leur situation, d'insister sur le caractère temporaire de leur condition et de rappeler ce qui nous unit : notre commune humanité.

Migrant.e : toute personne qui réside dans un pays étranger quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer. (ex : un.e étudiant.e étranger.e ou un.e expatrié.e sont aussi des migrant.es!)

Demandeur.se d'Asile : Statut juridique d'une personne qui a fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir, et qui sollicite la protection des autorités françaises. Sa demande est en cours d'examen par l'OFPRA ou la CNDA.

Réfugié.e : personne ayant acquis ce statut suite à l'acceptation de sa demande d'asile, conformément à la convention de Genève, et cela, pour une durée de 10 ans renouvelable.

Exilé.e : personne qui a fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir.

Débouté.e : personne demandeuse d'asile dont la demande a été rejetée et qui n'a pas de voie de recours, iel perd son droit au séjour (sans-papier).

Dubliné.e : personne dont les empreintes ont été prises et les informations intégrées dans visabio dans un autre pays de l'UE, faisant de ce dernier le seul État responsable de sa demande d'asile. Pour que sa demande soit traitée, la personne doit retourner dans cet État.

Protection subsidiaire : protection internationale fournie à une personne demandeuse d'asile qui ne répond pas aux critères pour devenir réfugiée.

MNA : Dans ce rapport d'activité, lorsque nous utilisons l'acronyme MNA (Mineur.es Non Accompagné.es) nous désignerons la plupart du temps des jeunes exilé.es dont la minorité a été contestée par les services de l'État (services des conseils départementaux), et qui décident de faire un recours judiciaire devant le juge des enfants, afin de prouver leur minorité.

À Utopia 56, nous revendiquons la présomption de minorité, nous alignant sur la position du comité des droits de l'enfance de l'ONU, qui considère que la personne devrait être traitée comme un enfant, et demeurer protégée par les services d'aide à l'enfance, durant tout le processus d'établissement de l'âge, et donc durant la procédure de recours.

I ACRONYMES :

AADJAM : Association d'Accès aux Droits des Jeunes et d'Accompagnement vers la Majorité

AME : Aide Médicale d'État

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeur.ses d'Asile

CAES : Centre d'Accueil et d'Examen des Situations administratives

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CRA : Centre de Rétention Administrative

DDD : Défenseur.e Des Droits

DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

FRONTEX : Agence de L'UE de garde frontières et de garde-côtes

IGGN : Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale

IGPN : Inspection Générale de la Police Nationale

IRTF : Interdiction de Retour sur le Territoire Français

LHUA : Lieu d'Hébergement d'Urgence Alternatif

MIE : Mineur.e Isolé.e Étranger.ère (ancien terme)

MNA : Mineur.e Non Accompagné.e

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PAF : Police Aux Frontières

PASS : Permanence d'Accès au Soins de Santé

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

TA : Tribunal Administratif



**DEPUIS DIX ANS, UTOPIA 56 MOBILISE LA SOCIÉTÉ CIVILE
POUR VENIR EN AIDE AUX PERSONNES VICTIMES DE LA RUE
ET DES POLITIQUES AUX FRONTIÈRES. NOUS MILITONS POUR
DÉFENDRE LES DROITS, L'ÉGALITÉ ET LA DIGNITÉ HUMAINE.**

**NE NOUS REGARDEZ PAS,
REJOIGNEZ-NOUS.**

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur notre site:

 [**utopia56.org**](https://utopia56.org)